

Document de contexte

1 mai 2016

Saint-Laurent du Maroni, la transition urbaine d'une ville française en Amazonie

Atelier International de Maitrise d'Oeuvre Urbaine
Saint-Laurent du Maroni du 6 au 20 mai 2016

Document de Contexte,

Saint-Laurent du Maroni. La transition urbaine d'une ville française en Amazonie.

Atelier international de maîtrise d'oeuvre urbaine du 6 au 20 mai 2016

à Saint-Laurent du Maroni en Guyane, France.

ÉQUIPE DE PILOTAGE DE L'ATELIER

Les pilotes

Olivier BASTIN, Architecte, agence L'Escaut à Bruxelles

Florence BOUGNOUX, Architecte-Urbaniste, associée agence SEURA

Les assistants-pilotes

Vincent MORACCHINI, Urbaniste

Sarah MWADIA-MVITA, Urbaniste

L'équipe des Ateliers

Veronique VALENZUELA, Géographe-Urbaniste

Rédactions

Vincent MORACCHINI, Urbaniste

Sarah MWADIA-MVITA, Urbaniste

Traduction vers l'anglais

Susanna HSING

Couverture

Schwarzplan dans la forêt. Crédits : Ateliers de Cergy

Edition

Les Ateliers de Cergy

Immeuble Le Verger - Rue de la Gare

BP 90047 - 95020 Cergy-Pontoise Cedex

www.ateliers.org | contact@ateliers.org

Date d'édition : Avril 2016

REMERCIEMENTS

Les Ateliers de Cergy remercient les partenaires de cet atelier qui rendent possible sa réalisation :

La commune de Saint-Laurent du Maroni

L'Etablissement Public d'Aménagement de Guyane

L'Agence Française de Développement

L'équipe de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni

M. Léon BERTRAND, Maire de Saint-Laurent du Maroni

M. Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services

L'équipe de l'EPAG

Mme Marie-France NAÏSSO, Responsable antenne Saint-Laurent du Maroni

M. Antoine DAUBLAIN, Chargé d'opérations et de développement urbain

Merci aux Saint-Laurentais et à toutes les personnes rencontrées.

L'équipe de la mission exploratoire des ateliers en juillet 2015

Les deux pilotes, Olivier BASTIN et Florence BOUGNOUX

Vincent BOURJAILLAT

Léa MORFOISSE

Thomas PENDZEL

Les Ateliers de Cergy remercient les partenaires partenaires structurels :

Grand Paris Aménagement

Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

ACRONYMES

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative économique
ADIL : Agence Departementale pour l'Information sur le Logement
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEC : Association des Etats de la Caraïbe
AFD : Agence Française de Développement
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP : Administration Pénitentiaire
APOG : Association Patronale de l'Ouest Guyanais
ARS : Agence Régionale de Santé
AUDEG : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CAF : Commission d'Attribution Foncière
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARICOM : Caribbean Community, ou Communauté Caribéenne
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCDS : Communauté de Commune Des Savanes
CCEG Communauté de Communes de l'Est Guyanais
CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane
CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
CCPAB : Conseil Consultatif des Populations Amérindiennes et Bushi
CGEDD Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable
CHOG : Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
CIAP : Centre d'Interpretation de l'Architecture et du Patrimoine
CSG : Centre Spatial de Guyane
CTG : Collectivité Territoriale de Guyane
DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DAC : Direction des Affaires Culturelles
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIECCTE : Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EPAG : Établissement Public d'Aménagement en Guyane
EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale
FOAG : Fédération des Organisations Autochtones de Guyane
LLS : Logement Locatif Social
LLTS : Logement Locatif Très Social
MERCOSUR :Marché Commun du Sud
OIN Opération d'Interet National
ONAG : Organisation des Nations Autochtones de Guyane
ONF: Office National des Forêts
PAC: Politique Agricole Commune
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PK : Point Kilométrique
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPDS : Populations Provisoirement Déplacées du Suriname
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations.
RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SAU : Surface Agricole Utile
SENOG : Société d'Economie mixte du Nord Ouest Guyanais
SIMKO : Société Immobilière de Kourou
SEMSAMAR : Société Economie Mixte de Saint-Martin
TCA : Traité de Coopération Amazonienne
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZDUC : Zone de Droits et d'Usages Coutumiers
ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Le document de contexte fut rédigé entre le mois de mars et avril 2016, avec la documentation fournie par les acteurs locaux, la recherche scientifique, les entretiens réalisés, les visites de terrains et l'immersion de 3 mois à Saint-Laurent-du-Maroni. Le document de contexte est une photographie du territoire à l'intention des participants de l'atelier d'urbanisme avec comme objectif la compréhension de la ville de Saint-Laurent du Maroni à différentes échelles et à travers de multiples dimensions. Il ne prétend pas être exhaustif.

INTRODUCTION

PARTIE I. LA GUYANE DANS LES GUYANES

1. Le plateau des Guyanes en Amazonie p. 16
2. Développement, perceptions et représentations de la Guyane française p. 26
3. Quels modèles économiques possibles en Guyane? p. 38
4. Une ville en quête d'une place stratégique dans l'équilibre régional p. 42

PARTIE II. SAINT-LAURENT DU MARONI AUJOURD'HUI

1. Biodiversité, forêt, paysage culturel p. 46
2. Histoire de la capitale de l'ouest guyanais p. 50
3. Structures de la ville p. 58
4. Acteurs du territoire et périmètres d'action p. 74
5. Habitat p. 76
6. Espaces ouverts et rapport au fleuve p. 82
7. Mobilités p. 86
8. Équipements p. 88
9. Services urbains p. 90
10. Agricultures et ressources naturelles p. 94
11. Potentiels d'activités économiques p. 102

PARTIE III. SAINT-LAURENT DU MARONI DEMAIN

1. Aménager Saint-Laurent du Maroni demain p 110
2. L'exercice de Prospective p 118

CONCLUSION

p 121

ANNEXES

INTRODUCTION

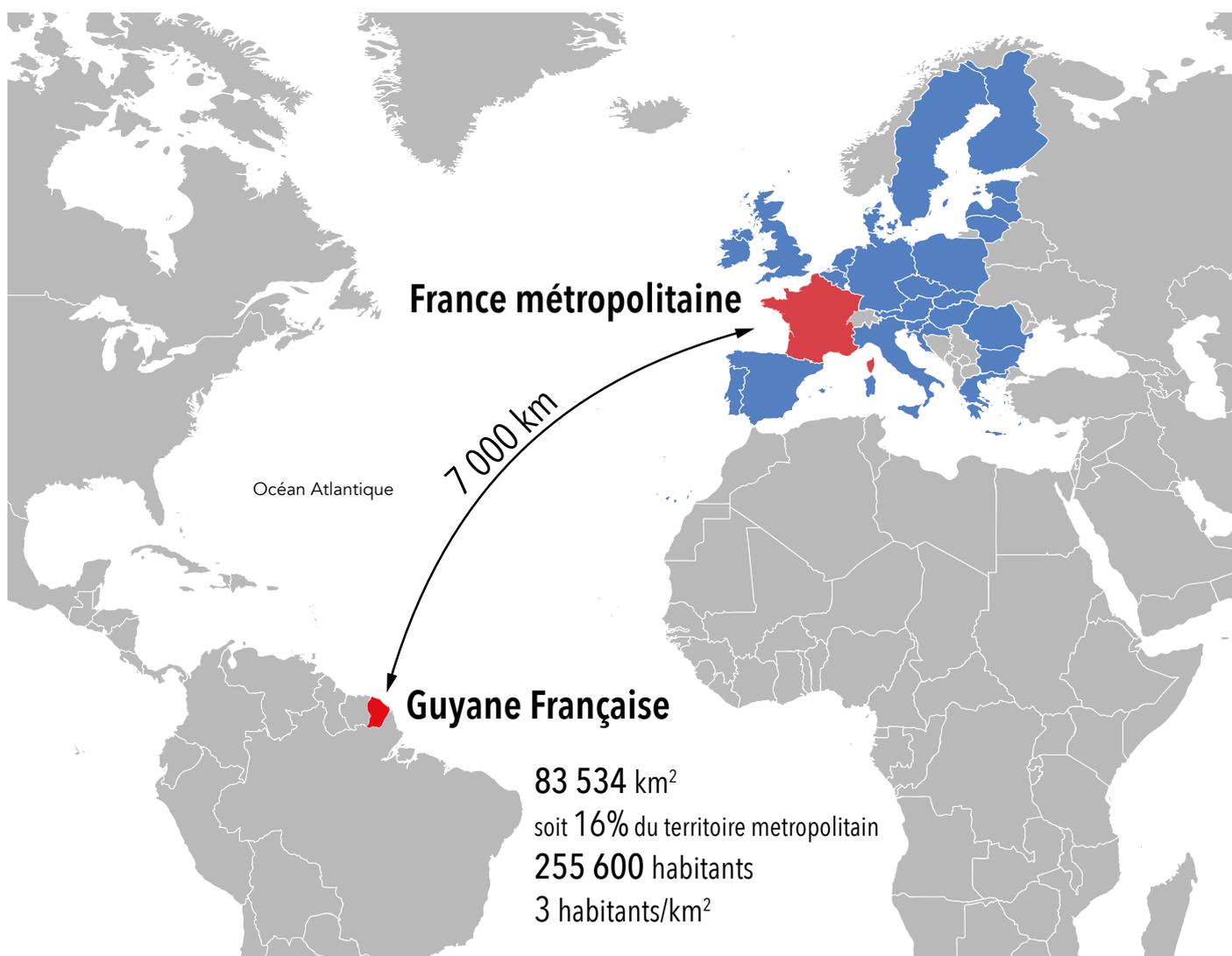


ORIGINE DE LA COMMANDE

Saint-Laurent du Maroni, située à l'extrême ouest guyanais et dernière ville française avant la frontière avec le Suriname, amorce sa transition urbaine. La forte croissance urbaine enregistrée ces dernières décennies interroge les solidarités territoriales à mettre en œuvre sur la commune de Saint-Laurent. En effet, les prévisions démographiques placent Saint-Laurent comme la première commune la plus peuplée de Guyane. En 2012, la population de la Guyane est estimée à 252 227 habitants, dont 59 139 à Cayenne et 45 871 à Saint-Laurent. Selon certains scénarii démographiques, à l'horizon 2030, Saint-Laurent aurait une population estimée à 153 075 habitants contre 73 403 pour Cayenne .

Néanmoins ces prévisions démographiques confrontent la commune à de nombreux enjeux . Ces enjeux sont économiques, sociaux, environnementaux, urbains. Ils sont également à replacer dans le contexte régional guyanais. Si ces enjeux sont similaires à ceux des pays émergents, il faut également rappeler le cadre politique et administratif qu'est celui de la République française, dont les lois et les règlements contingentent le développement territorial de la Guyane.

Face aux défis et aux contraintes, la Ville de Saint-Laurent du Maroni a donc décidé d'y répondre en sollicitant les Ateliers Internationaux de Maitrise d'Œuvre urbaine de Cergy Pontoise, pour mieux problématiser ces nouveaux défis et d'anticiper des moyens d'action sur le long terme : à l'horizon 2060.



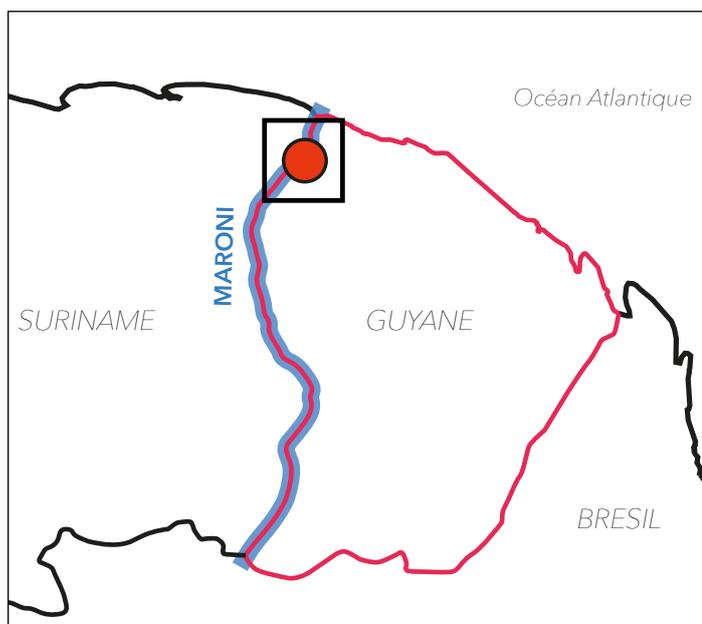
Situation de la Guyane Française. Crédits : Ateliers de Cergy

POURQUOI 2060 ?

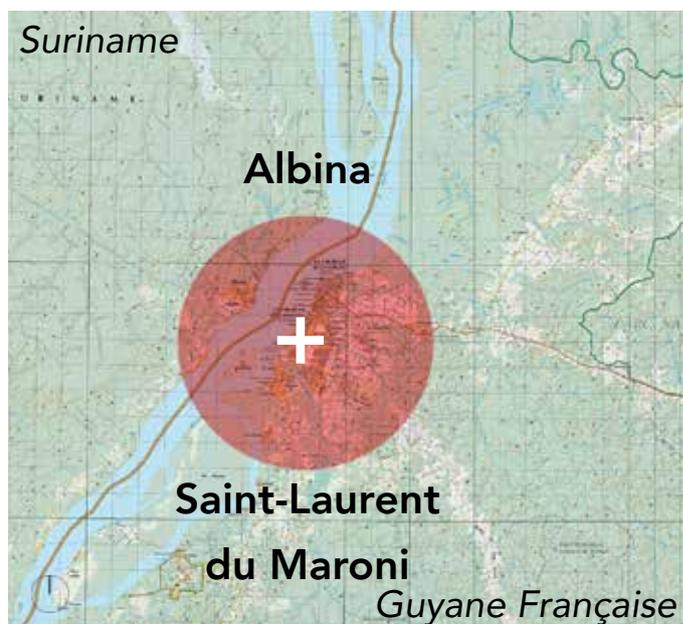
Le choix s'est orienté vers la démarche de coproduction en atelier du fait de la nécessité de collaboration entre les acteurs locaux. La prospective est le meilleur moyen de dépassionner les rapports au territoire afin de faire émerger des propositions créatives et innovantes, que le contexte politique ne permet pas toujours. C'est un prémisses à la mise en place d'une stratégie commune de développement local à travers différents outils et projets. Il s'agit également de sortir d'une logique de rattrapage qui met tous les acteurs et services locaux sous pression, mais plutôt de tendre vers des nouveaux scénarii anticipant d'autres modalités de développement urbain.

OUVERTURE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE À ALBINA

Afin de tendre vers une autre urbanisation de la commune de Saint-Laurent, il est également nécessaire d'étendre les périmètres de réflexion et d'action au delà des limites communales et politiques. La problématique de la coopération transfrontalière avec le Suriname est également à considérer. Si le fleuve Maroni est la frontière politique entre la France et le Suriname, il n'en représente pas moins un bassin de vie commun à la Guyane et au Suriname. L'histoire de ce fleuve peut s'illustrer par les liens entre Saint-Laurent et Albina, les villes jumelles, qu'il conviendra d'explicitier et de renforcer au travers une prospective inclusive et coopérative. Le partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) vise à consolider ces objectifs transfrontaliers.



La situation de Saint-Laurent du Maroni et Albina.



Le territoire de projet. Fond de carte : IGN

OBJECTIFS DU DOCUMENT DE CONTEXTE

Ce document de contexte vise à faire l'état des lieux des problématiques urbaines, ainsi que l'état de l'art sur l'élaboration de nouvelles pratiques spatiales. L'élaboration de ce document se base sur de nombreuses questions: Quelles relations peuvent être établies entre Saint-Laurent et Albina dans un contexte de fort développement urbain ? Dans quelles mesures la croissance démographique peut elle être une opportunité pour développer des filières économiques locales ? Comment produire des formes urbaines innovantes et témoignant des nombreuses identités urbaines présentes ? Comment les nombreuses richesses culturelles et environnementales de Saint-Laurent peuvent renforcer l'attractivité du territoire ?

Ces interrogations ne peuvent être éludées sans une approche écosystémique, multi-scalaire et transversale. L'approche écosystémique vise à considérer chaque élément dans sa spécificité et sa complémentarité. L'approche multiscalaire permet de décliner chaque intervention selon des outils propres à chaque échelle d'intervention. La transversalité du regard assure également une porosité, voire une élasticité des outils proposés.

LES ENJEUX DE L'ATELIER

Les principaux enjeux qui émergent de cette réflexion portent sur le fleuve Maroni, le cadre bâti et les infrastructures. Ces enjeux sont à interroger dans leurs aspects économiques et environnementaux et dans une relation écosystémique, afin de tendre vers des propositions transversales et cohérentes.

> Premier enjeu : le fleuve.

Long de 612km, le Maroni a toujours été une artère d'échange commerciale et culturelle sur le plateau des Guyanes. Si l'histoire territoriale va fragmenter le Maroni entre deux pays,

les continuités économiques et culturelles demeurent. Concernant Saint-Laurent, l'histoire urbaine contemporaine s'est faite dos au fleuve. Il convient désormais de réfléchir à son retournement vers les berges en s'appuyant sur trois axes de développement. Un axe nord-sud allant de Mana à Apatou. Un axe est-ouest comprenant Saint-Laurent et Albina ainsi que leurs aires urbaines. Enfin une logique filaire s'appuyant sur des équipements et des espaces publics.

> Second enjeu : le cadre bâti.

L'analyse des formes urbaines vernaculaires et contemporaines permet de saisir la diversité des modes de construction et d'habiter des différentes populations. Ces formes urbaines questionnent les rapports qu'entretiennent les populations vis à vis de la nature et du fleuve. On observe une grande variété des formes urbaines produites allant de l'autoconstruction aux grands ensembles métropolitains. Pour autant les difficultés de la population à se loger interroge un marché du logement dont l'offre et la demande semblent en inadéquation. Enfin le cadre bâti, dans sa grande diversité, interroge la pertinence des modèles urbains à adopter : une ville rurale où l'agriculture urbaine trouverait sa place ? Comment les modèles fondés sur l'économie sociale et solidaire peuvent soutenir les intelligences collectives à l'œuvre ?

> Troisième enjeu : les infrastructures.

Si les infrastructures ont vocation à structurer le territoire sur le long terme, il faut néanmoins penser à leur insertion dans le tissu urbain saint-laurentais et leur vocation transfrontalière. Les systèmes viaires, les réseaux de communication et d'assainissement constituent un enjeu de cohésion territoriale et de fonctionnement urbain. Enfin la question des grands ouvrages, tels que les ponts, l'aérodrome et le port doivent être considérés comme des pôles de développement et non plus comme des coupures territoriales.

PÉRIMÈTRES, APPROCHES

> Le périmètre de réflexion

Ce périmètre est le bassin de vie et bassin d'emploi de Saint-Laurent du Maroni : d'Awala-Yalimapo à Apatou en passant par Mana et Jahouvey, mais aussi s'étendant du côté surinamais de Galibi à Bigiston. Les enjeux de l'agriculture, des ressources, des déchets, de l'activité économique et de la culture se posent à l'échelle de ce vaste territoire pour permettre de développer des complémentarités et des synergies.

> Les secteurs de projets

L'approche multiscale permet à décliner les outils selon des secteurs de projets.

L'échelle du projet urbain et des espaces publics permettent d'explorer à court terme :

- > Les différents rapports qu'entretient la ville à son fleuve, dans une perspective de développement du tourisme et du renforcement de la centralité historique.
- > L'entrée de ville Est et le Carrefour Margot, sont des secteurs porteurs de développement économique de la ville dans une relation avec Cayenne et Mana.
- > L'entrée de ville sud interroge le contournement et le franchissement potentiel en rapport avec la vie du fleuve, au niveau de Saint-Jean, Apatou et Albina.

L'échelle du système urbain et des espaces naturels.

Les grands territoires permettront d'interroger, à moyen terme les processus de développement

durable et des systèmes urbains autour des mini-réseaux, des circuits courts et de la nature en ville. Il convient donc de s'appuyer sur :

- > l'agriculture urbaine et les continuités écologiques,
- > le plan de prévention des risques d'inondations,
- > l'hydrographie du bassin versant du Maroni et les techniques d'assainissement des eaux usées.
- > l'écologie urbaine et la desserte en énergie électrique

L'échelle de la planification de la ville connectée et en réseaux

Le périmètre de planification à l'horizon 2060 permettra de poser la question des infrastructures lourdes et des équipements métropolitains tels que : l'aéroport, le port, le franchissement du fleuve, les équipements publics, les secteurs d'activité économique, la place du numérique dans la ville.

PARTIE I LA GUYANE DANS LES GUYANES



Pour mieux saisir les enjeux du territoire de Saint-Laurent-du-Maroni, la compréhension du contexte régional est essentielle, c'est à dire l'échelle du plateau des Guyanes et l'échelle de la collectivité : la Guyane Française.

1. LE PLATEAU DES GUYANES EN AMAZONIE

Le territoire d'étude se situe au sein du plateau des Guyanes d'un point de vue géographique et historique.

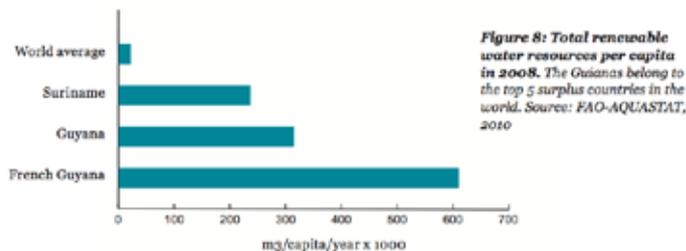
GÉOLOGIE

Le bouclier des Guyanes ou plateau des Guyanes s'étend sur cinq pays : la partie nord-amazonienne du Brésil, la pointe orientale du Venezuela et les trois Guyanes : Guyana, Suriname et Guyane française, sur une superficie totale de 1,5 millions de km². Cette formation géologique datant de l'âge précambrien renferme de nombreux minerais : or, fer, bauxite, diamant... Le bouclier des Guyanes est délimité par le fleuve de l'Orénoque au nord et par le fleuve Amazone au sud. Cette région jouxte le bassin amazonien de 6 millions de km² (plus de 40% au Brésil) avec 80 000 km de cours d'eau, constituant le plus grand bassin hydrographique du monde.

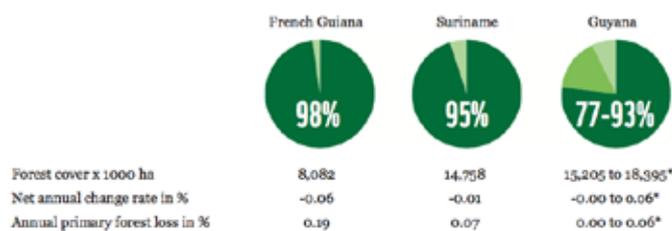
PAYSAGE

Le plateau des Guyanes est recouvert très majoritairement de forêts primaires similaires à celles d'Amazonie dont elle est un prolongement. De nombreux pans de la forêt tropicale sont menacés par la déforestation alors qu'il s'agit d'une des plus grandes zones mondiales de biodiversité. Les forêts guyanaises composent 2,6% des stocks mondiaux de carbone soit 6,15 mégatonnes.

Cette forêt est parcourue par un vaste réseau hydrographique composé de rivières, de fleuves, de mangroves qui sont autant de bassins de vie historique. Le mont Roraima au Guyana est le point culminant, à 2 810 mètres d'altitude. Les autres points hauts sont les tepuy, des plateaux avec des contours abrupts.



Ressource d'eau / habitant. Source : WWF



Couverture de la forestière. Source : WWF



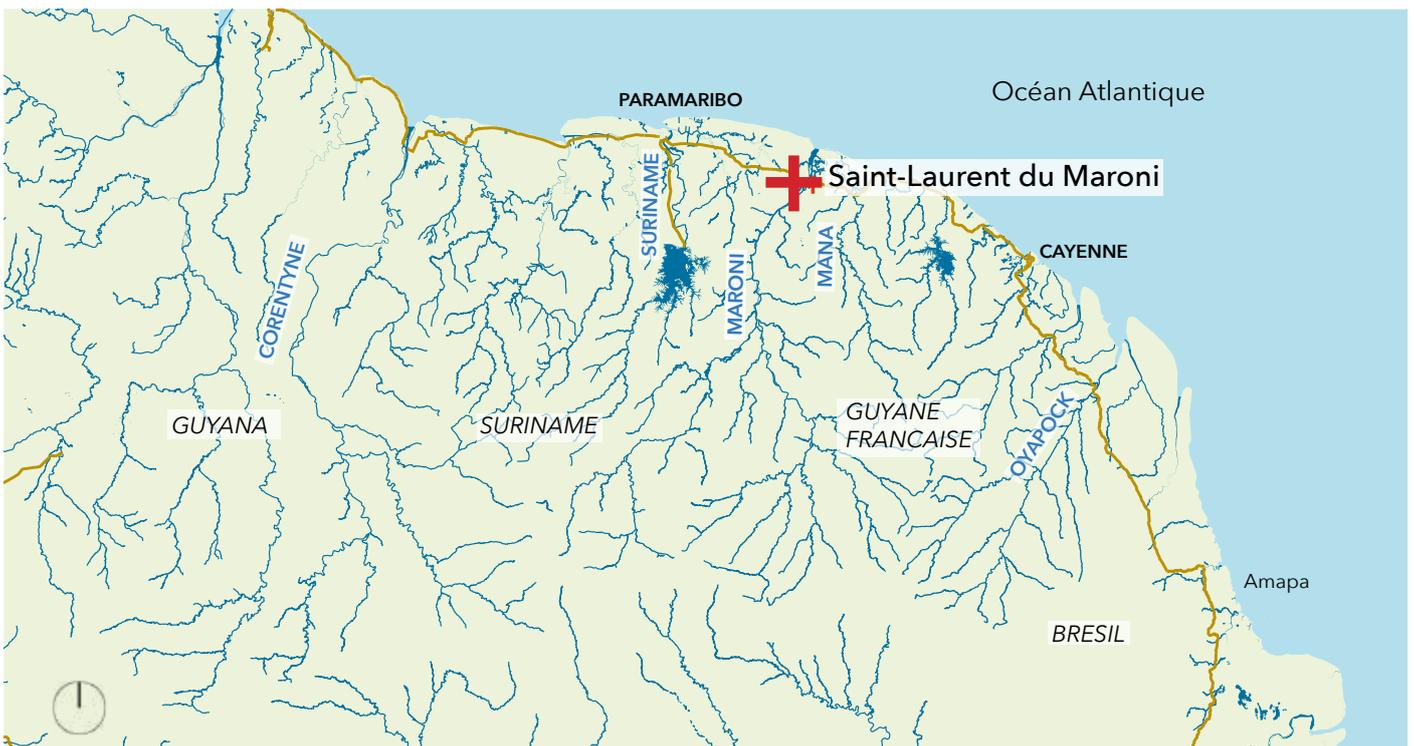
Inselberg.



Fleuve Maroni.



Le plateau des Guyanes en Amerique du Sud. Source : WWF



Le réseau hydrographique du plateau des Guyanes. Crédits : Ateliers de Cergy

HISTOIRE DU PLATEAU DES GUYANES

Le découpage actuel du plateau des Guyanes en six pays est l'héritage des colonies occidentales. Les trois Guyanes : la Guyana (ex-colonie britannique), le Suriname (ex-colonie néerlandaise) et la Guyane (ex-colonie française) sont les trois pays en Amérique du Sud avec une langue officielle autre que le portugais ou l'espagnol. La Guyane française est l'unique territoire non souverain sur le continent sud-américain.

- 12 000 à 1 500 : Précolombien

Les premiers hommes s'installent sur le Plateau des Guyanes vers -12 000, ce sont les Paléo-indiens venant d'Asie. A partir de -6 000, les Méso-indiens font de la poterie et cultivent certaines plantes (maïs, dictame). Les Néo-indiens se sédentarisent à partir de -2 500 et créent des aménagements en terre comme les montagnes couronnées, les tertres, les champs surélevés et les petites buttes. Pierre et Françoise Grenand¹ décrivent un "panorama ethnique et linguistique probable de la Guyane" en 1500 lors de la découverte de ce territoire par les Européens :

- > des "Paléos-Indiens", groupes de chasseurs cueilleurs
- > des peuples de langue arawak
- > des peuples de langue karib provenant de la région du Mont Roraima
- > des peuples de langue tupi-guarani en provenant de l'Amazone

XVII – XIXème : La traite négrière.

C'est au XVIe siècle que les premiers européens découvrent le plateau des Guyanes. Ce dernier est attribué aux Espagnols lors du traité de Tordesillas en 1494 pour partager le monde entre les expansions coloniales de l'Espagne et du Portugal. Les Espagnols ne cherchent pas à coloniser le plateau dans son intégralité, laissant la place à d'autres puissances coloniales. Cette relative indifférence s'explique par la difficulté d'implantation due au climat et à la terre peu fertile. Au XVIe siècle, les nouvelles implantations sont faites par les Anglais, les Néerlandais et les Français. Ces colonies établissent leurs frontières à partir du réseau

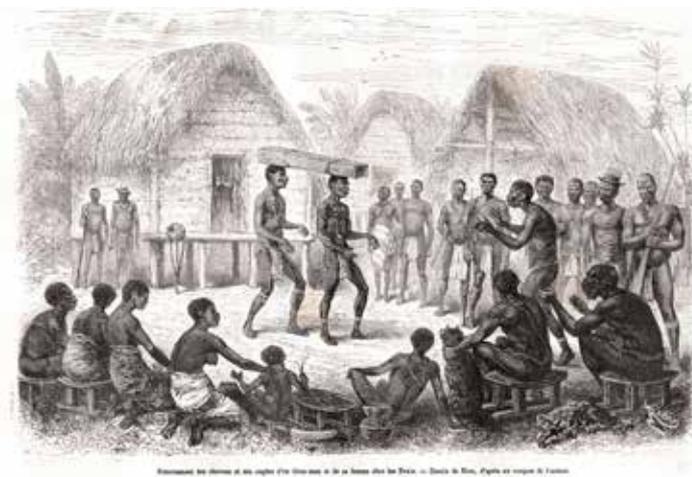
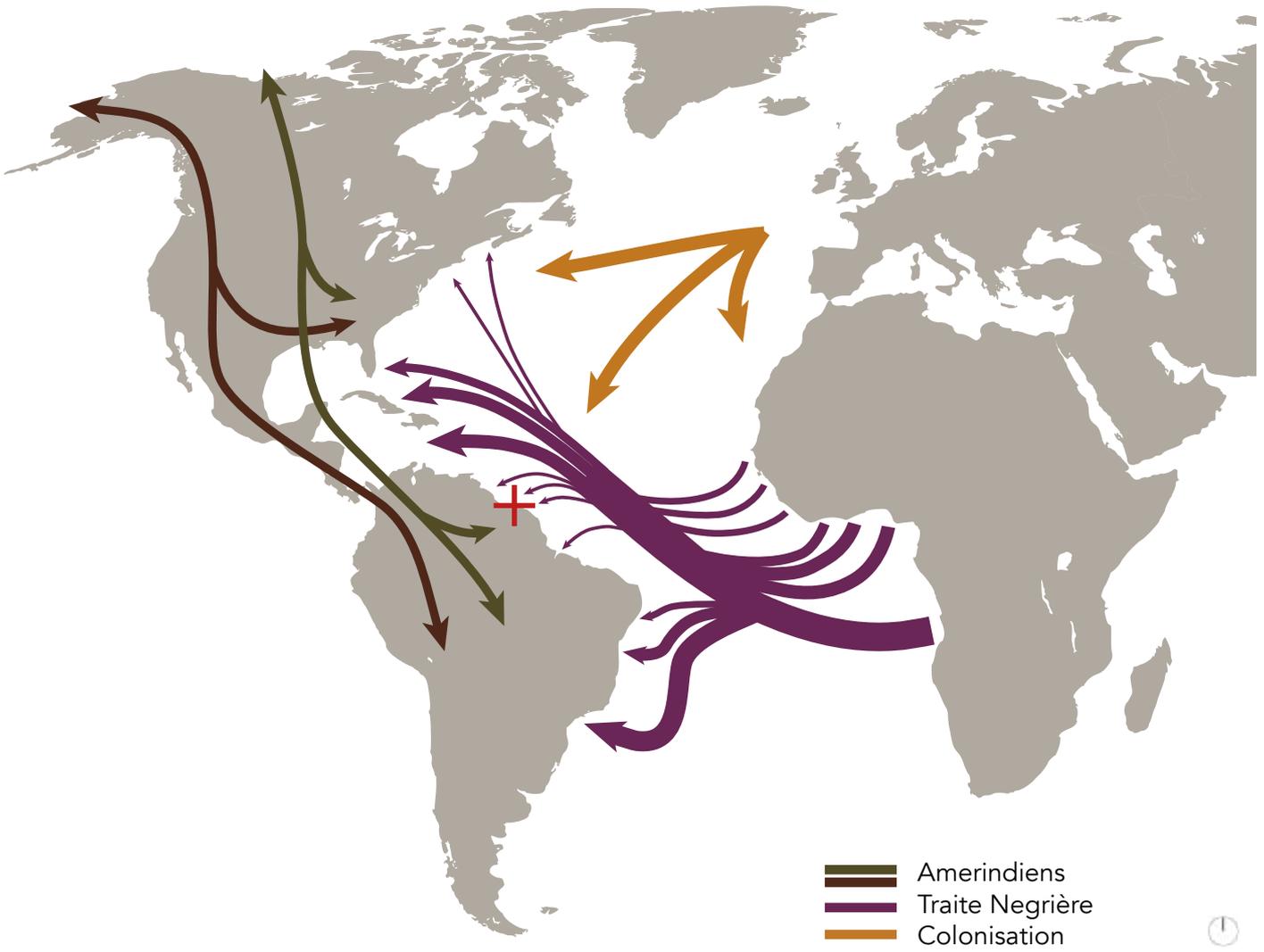
hydrographique. Jusqu'au traité d'Utrecht en 1713, les frontières changent au gré des guerres et des échecs d'implantations des différentes colonies. Malgré ce traité, des litiges persistent du XVIIIe jusqu'à nos jours sur les frontières intérieures et les sources des fleuves, en dépit et en contradiction avec les bassins de vie amérindiens.

Avec l'arrivée des colons et la ruée vers l'or du XIXe siècle, les populations amérindiennes sont décimées par l'introduction de nouvelles maladies mais également les guerres de conquête et les tentatives de mise au travail forcé. Au début du siècle dernier, il ne restait que 1 500 Amérindiens contre 30 000 avant l'arrivée des Européens en Guyane française. Le développement colonial du littoral pousse les Amérindiens à migrer vers les terres intérieures, toujours le long des fleuves.

Le XVIIe siècle marque également le début de la traite négrière basée sur le Commerce triangulaire. Des bateaux vides chargés de devises d'échanges, se remplissent d'une main d'œuvre servile, issue des guerres de conquête. Ces populations africaines étaient déportées dans les différentes colonies américaines, où elles travaillent notamment le coton, la canne à sucre, l'exploitation minière et forestière. Le fruit de ces exploitations était envoyé en Europe pour alimenter des nouveaux marchés économiques et financer les monarchies en guerre. Au total, environ 11 millions d'Africains furent déportés, dont 5 millions au Brésil, 36 000 en Guyane française et plus de 300 000 au Suriname. En France, il faut attendre 2001 avec la loi Taubira, pour une reconnaissance de l'esclavage et de la traite négrière comme crime contre l'Humanité, et qui oblige l'insertion de cette mémoire dans les programmes scolaires. Le 10 mai est une journée nationale des mémoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolitions. La journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage en Guyane est le 10 juin.

1. Grenand Françoise, Grenand Pierre. Les amérindiens de Guyane française aujourd'hui : éléments de compréhension.

Arrivée des Amérindiens, colonisation des Européens et Traite Négrière.



Gravure d'Edouard Riou, enterrement des cheveux et des ongles d'un Gran-Man et de sa femmes chez les Bonis. Crédits : BNF, Gallica



Carte postale de l'embarcadere de Saint Laurent.

Les trois Guyanes ont des histoires différentes en lien avec leurs empires coloniaux et leurs contextes politiques mais elles ont fonctionné selon les mêmes systèmes :

- > un système esclavagiste jusqu'à l'abolition de l'esclavage au milieu XIXe siècle
- > une domination sur les populations amérindiennes
- > une implantation sur le littoral et les embouchures des fleuves pour le commerce et pour la défense militaire.

XIX – XXème : La période coloniale des migrations internationales

L'abolition de l'esclavage a lieu à différents moments : en 1807 pour l'empire Britannique, l'abolition est effective en 1838 au Guyana, en 1848 en Guyane française et en 1863 au Suriname.

La conséquence de ces abolitions est la baisse importante de la main d'œuvre qu'il faut désormais rémunérer. Les empires coloniaux mettent alors en place différentes stratégies. Les bagnes sont créés en Guyane française, à partir de 1850 et jusqu'en 1938, où plus de 80 000 condamnés y purgeront leurs peines. Le Suriname met en place une immigration indienne et javanaise entre la fin du XIXe et la moitié du XXe siècle, où plus de 60 000 migrants arriveront. Au Guyana, ce sont environ 14 000 Chinois qui arrivent dans la même période, et délaisseront les plantations pour le commerce. Dans le même temps, ce sont plus de 300 000 travailleurs indiens qui arrivent dans la colonie britannique entre 1835 et 1918.

La décolonisation et départementalisation

L'Indépendance est effective en 1822 au Brésil, en 1966 au Guyana et en 1975 au Suriname. Le statut de la Guyane française est passé de colonie à celui d'un département en 1946, devenant ainsi un territoire français régulier . La Guyane française voit alors la naissance de mouvements autonomistes voire indépendantistes à partir des années 1970.

Au Suriname, le premier gouvernement se fait renverser par un coup d'Etat militaire en 1980, portant au pouvoir le sergent-major Desi Bouterse. Le 8 décembre 1982, marque un tournant avec l'exécution de 15 membres de l'opposition par le régime en place, entraînant l'isolement du régime sur la scène internationale. Entre 1986 et 1992, c'est la guerre civile au Suriname, opposant le gouvernement du colonel Dési Bouterse au Jungle Commando mené par Ronnie Brunswijk. Les combats se livrent à l'est du Suriname, région majoritairement peuplée par les Bushinengue, et provoquent l'arrivée sur la rive française du Maroni de plus de 10 000 réfugiés. Le 21 juillet 1989 est signé l'accord de paix à Kourou entre le nouveau gouvernement surinamais et le Jungle Commando. En 1990, Bouterse reprend le pouvoir par un nouveau coup d'état le 24 décembre 1990, il faudra attendre 1992 et un nouveau gouvernement pour conclure un traité de paix.



Migrations de Javanais au Suriname.



Jungle Commando. Crédits : Patrick Chauvel

LES DYNAMIQUES RÉGIONALES DE COOPÉRATION

Pendant la période post-coloniale, une dynamique de coopération apparaît petit à petit entre les deux pays souverains du plateau des Guyanes et les deux ensembles régionaux : l'Amérique du Sud continentale et les états insulaires des Caraïbes. La Guyane française est limitée avec son statut de collectivité territoriale française et ne peut pas être membre à part entière de ces organismes régionaux.

En 1973 est créée le Carribean Community (CARICOM) ou Communauté Caraïbienne institué par le traité de Chaguaramas. Le siège est à Georgetown et compte quatorze états membres dont la Guyana et le Suriname. Les objectifs sont aujourd'hui de renforcer les liens entre les pays avec le projet d'un marché unique et un passeport commun.

En 1978 est signé le Traité de Coopération Amazonienne (T.C.A.) ou Pacte Amazonien concernant les états de la région amazonienne : Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela. Le Guyana et le Suriname sont signataires bien que leurs cours d'eau ne soient pas des affluents de l'Amazone. Ce traité a comme objectif de favoriser la coopération pour un développement soutenable de l'Amazonie. Aujourd'hui la Guyane Française participe à certaines activités de ce traité.

En 1994, est signée la convention créant l'Association des États de la Caraïbe (AEC), dans "le but de promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe." Il y a 25 membres dont le Guyana et le Suriname, la Guyane française fait partie des membres associés en tant que territoire non indépendant.

En 2008, commence le Programme Opérationnel « Amazonie » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne au titre de l'objectif « coopération territoriale européenne ». Ce programme, aujourd'hui 2014-2020, réunit la Guyane, le Suriname, le Guyana et trois États amazoniens du Brésil (Amapá, Pará et Amazonas) sur des projets transfrontaliers, travaillant avec les partenaires institutionnels et de la société civile.

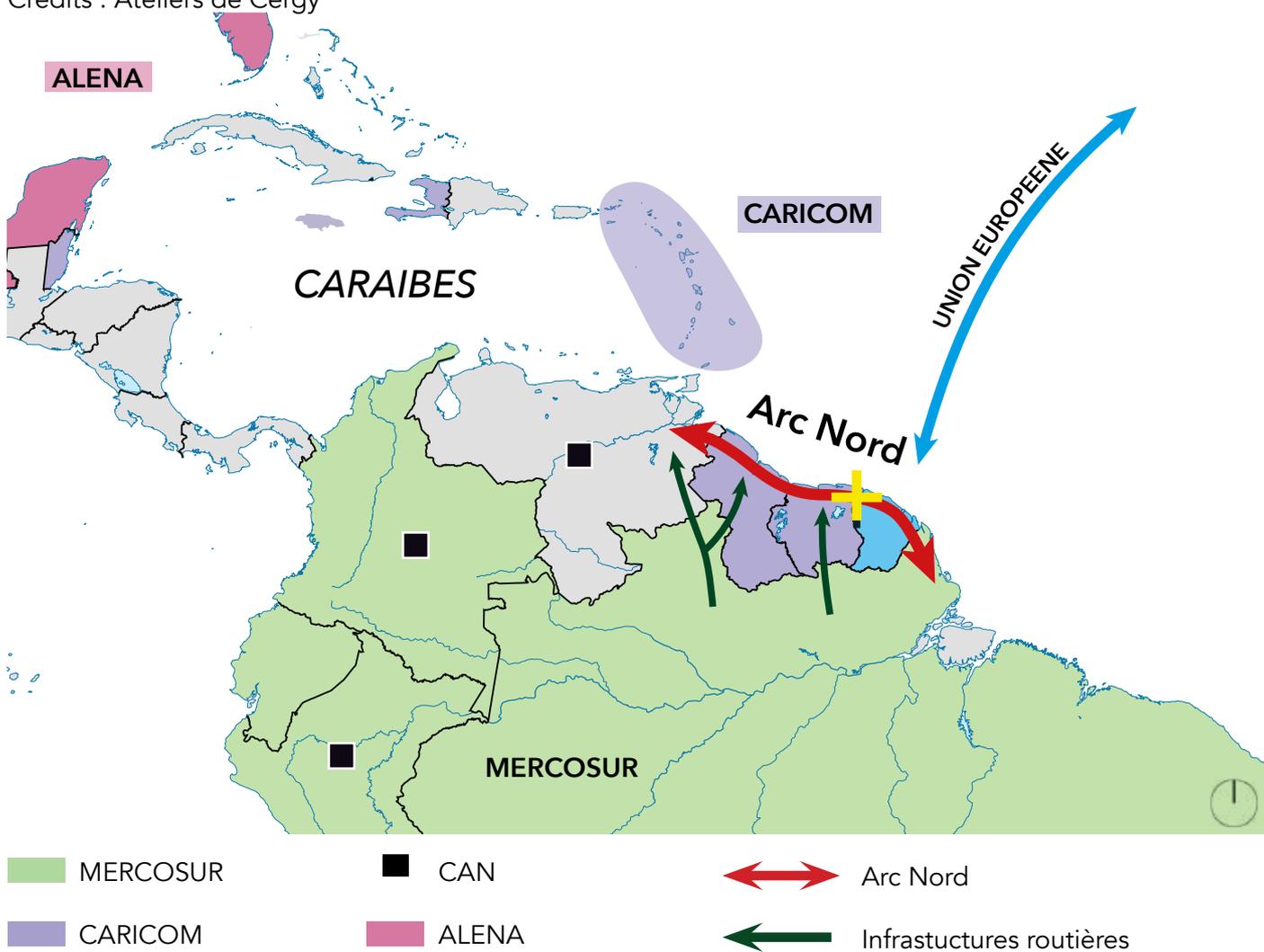
> Les projets régionaux d'infrastructures

Les traités de coopérations sont accompagnés par des projets d'infrastructures routières pour intégrer le plateau des Guyanes au continent sud-américain et plus particulièrement au Brésil. Ce dernier considère que le plateau des Guyanes fait partie de sa zone d'influence et y développe des projets intercontinentaux pour permettre son accessibilité. L'aménagement de connexions routières par l'Amazonie entre le Brésil avec le Guyana, le Venezuela et le Suriname. Le projet de l'Arc Nord, rejoignant le Brésil au Venezuela en passant par les trois Guyanes. La construction du pont sur l'Oyapock entre la Guyane Française et le Brésil en est une partie.

Ces projets d'infrastructures sont à envisager sous un angle géopolitique, comme nous l'explique Hervé Théry et Nely Aparacida de Mello³ : « Grâce à la construction de tronçons routiers reliant le Roraima et l'Amapá à la route côtière des trois Guyanes, [l'Arc nord] forme un anneau continu qui unit les deux Etats brésiliens et les trois pays (ou département) voisins dans un unique ensemble où les équilibres et les jeux d'influence restent à définir. Des Guyanes désenclavées pour mieux tomber dans l'escarcelle économique des Brésiliens ? [...] Mais le danger immédiat est que ces routes sont comme dans le reste de l'Amazonie autant de voies de pénétration pour les orpailleurs, petits paysans à la recherche de terres, émigrants et trafiquants divers, de plus elles traversent fréquemment des réserves amérindiennes »².

2. Michel Michel, Hervé Théry, Neli Aparecida de Mello, Atlas du Brésil, Ed. Collections du Territoire, 2004.

Accords de coopération et projets d'infrastructures en lien avec le plateau des Guyanes.
 Crédits : Ateliers de Cergy



Le pont sur le fleuve Suriname, à Paramaribo.



Le pont de l'Oyapock, entre le Brésil et la France.

Saint-Laurent du Maroni, la transition urbaine d'une ville française en Amazonie

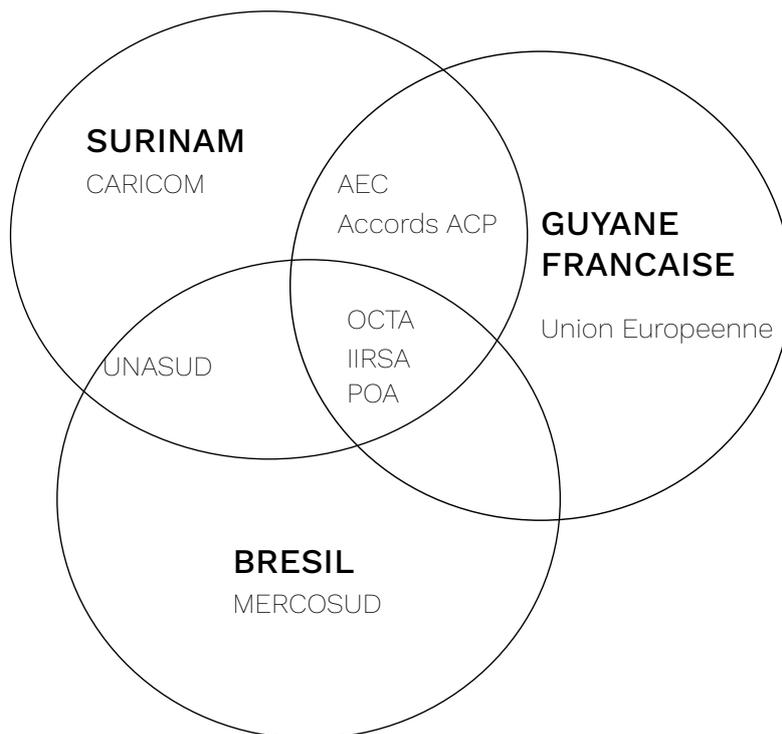
AUJOURD'HUI LES GUYANES

De par leurs histoires et leurs environnements, les Guyanes s'opposent et se ressemblent culturellement. Elles partagent une histoire commune et séculaire par la présence des populations amérindiennes. Elles se différencient avec leurs passés coloniaux, elles n'ont pas la même langue, ni les mêmes structures urbaines ou les mêmes liens commerciaux. Elles partagent la même culture commune marronne avec la présence des Marrons de part et d'autres des fleuves. De plus, le Suriname et la Guyane se rapprochent avec la culture européenne entre les néerlandais et les français métropolitains présents. Administrativement, les frontières coloniales tracées sur ces fleuves ne représentent pas des frontières mais des bassins de vie pour leurs habitants : le Maroni entre le Suriname et le Guyane, l'Oyapock entre le Brésil et la Guyane et la Courantyne entre le Guyana et le Suriname.

Avec une population de moins de 1,5 million d'habitants, les trois Guyanes sont encore trop déconnectées du continent sud-américain et malgré leurs mitoyennetés elles n'entretiennent que peu de rapports entre elles. Le potentiel de développement des relations du plateau des Guyanes est conséquent autour de l'économie, de la culture, de l'environnement et de la libre circulation des hommes.



Les cinq Guyanes du plateau des Guyanes, sur six pays. Source : Wikimedia



Les accords frontaliers entre les pays voisins de la Guyane Française.

	<i>langue officielle</i>	<i>capitale</i>	<i>population (habitants)</i>	<i>superficie (km²)</i>	<i>densité (hab/km²)</i>	<i>monnaie</i>	<i>PIB (US dolls)</i>
GUYANE FRANÇAISE 	Français	Cayenne	244 118	83 534	2,9	Euro	17 292
SURINAME 	Néerlandais	Paramaribo	520 050	163 820	3,2	Dollar du Suriname	9 376
GUYANA 	Anglais	Georgetown	735 222	214 222	3,7	Dollar du Guyana	3 585
BRESIL 	Portugais	Brasilia	204 450 649	8 514 877	23	Real	11 347

2. DÉVELOPPEMENT, PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS DE LA GUYANE FRANÇAISE

GÉOGRAPHIES DE LA GUYANE

Il faut savoir que la géographie fluviale des criques, sauts, rivières et fleuves, influence la toponymie en Guyane. Les cours d'eau, comme infrastructures de communication et transport, justifient l'installation d'activités humaines. Beaucoup de noms de communes font référence aux cours d'eau qui les bordent.

> Relief & végétation.

Sur le plateau, la Guyane est large de 325 km d'est en ouest, et longue de 400 km du nord à l'extrême-sud. L'altitude moyenne est de 150m au-dessus du niveau de la mer, et le point culminant est à 500m. Schématiquement le relief s'organise en bandes parallèles :

- Les terres basses, ou la plaine littorale, large de 5 à 40km. La végétation y est variée et basse, de type mangrove et savane.

- Les collines de la chaîne septentrionale. Les versants dissymétriques portent une forêt dense assez haute et sont sillonnés de vallées à fond plat et marécageux.

- Le massif central forme une chaîne d'une centaine de kilomètres de profondeur, adossée aux montagnes de la Trinité, culminant à 400m, entre la Mana et le haut-Sinnamary.

- Les montagnes Inini-Camopi forment une chaîne, pouvant culminer à 800m, entre Maripasoula et Camopi.

- La pénélaine méridionale, ou la Savane roche selon l'appellation créole, couvre un cinquième du territoire, avec des montagnes convexes surbaissées d'où émergent un relief insolite, les inselberg. Au sud et l'ouest, ces formations rocheuses sont regroupées autour du mont Mitaraka (670m).

> La végétation littorale récente.

La mangrove est la partie de la forêt inondée à chaque marée montante. La mangrove côtière dépend étroitement des bancs de vase, se déplace d'est en ouest avec les courants équatoriaux, et a un rôle d'interface entre le milieu marin et la biodiversité terrestre. La mangrove d'estuaire, s'enracine sur les berges

inférieures des cours d'eau et est plus riche en espèces.

La végétation des plages sableuses du littoral est composée d'herbes rampantes.

Les marais sub-littoraux sont situés en retrait de la mangrove principalement à l'est de Cayenne.

Les anciens cordons littoraux indiquent l'ancienne position de la côte. Elles sont composées de forêts basses et broussailleuses, plus riches en espèces.

Si les terres hautes verdoient d'une forêt tropicale uniforme, cette unité forestière n'est qu'apparente. Le climat constant et les faibles contraintes thermiques et hydriques maintiennent les rythmes constants de feuillaison et défeuillaison.

La hauteur maximale des arbres, la canopée, peut monter jusqu'à 50, voir 60 mètres de haut.

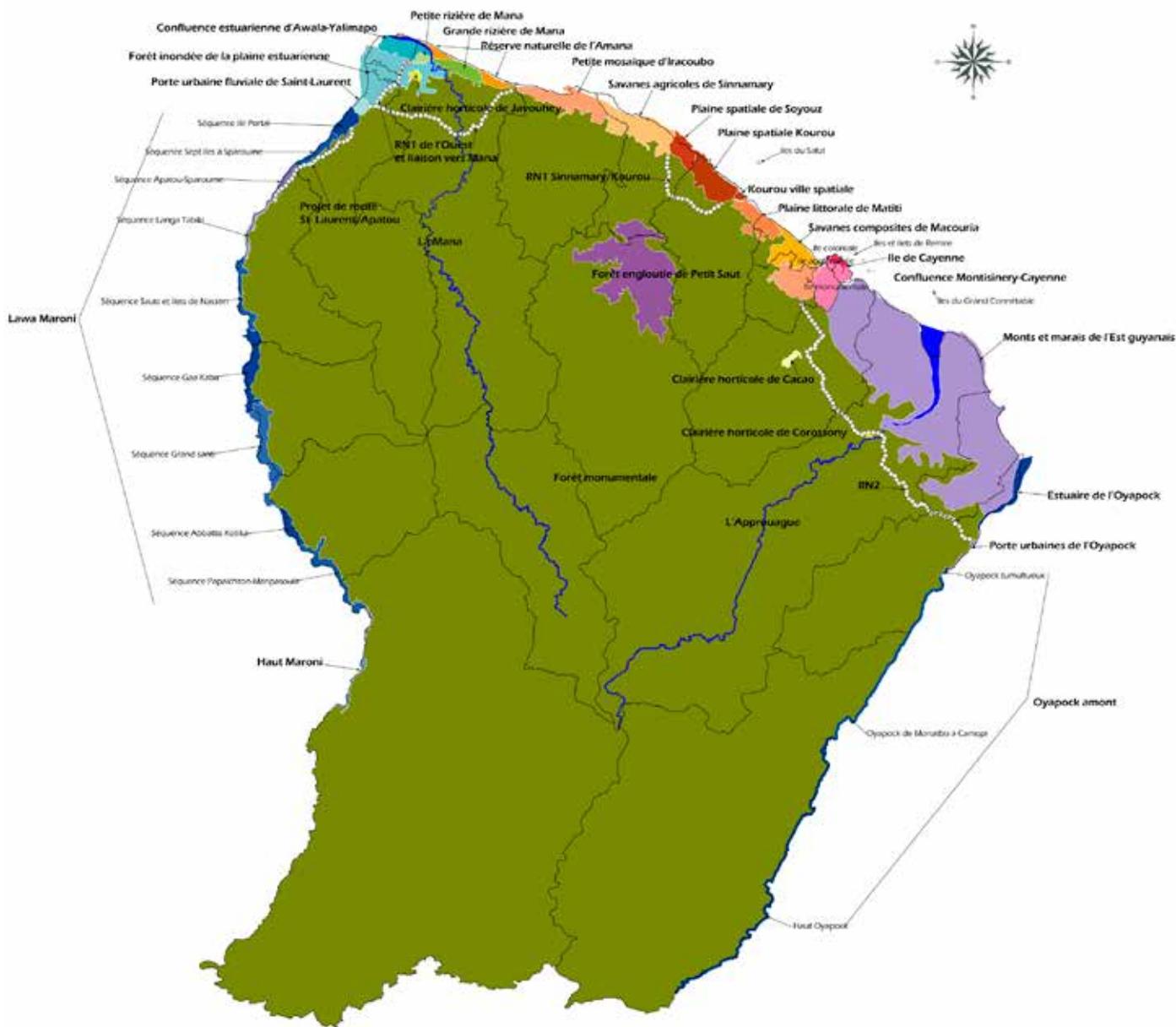
Les forêts de basse altitude (inférieures à 500m) sont en différents types. Les forêts marécageuses situées dans les bas-fonds et les ruisseaux d'eaux stagnantes du réseau hydrographique. Les forêts ripicoles poussent sur les rives des fleuves et les criques importantes. Les forêts inondables de saut situées sur les îlots rocheux.

Les forêts moyennes sont les plus répandues et les plus riches en nombre d'espèces animales et végétales. Les forêts hautes, les massifs centraux guyanais abritent les arbres les plus hauts.

> Climat & Hydrographie

Située dans la zone intertropicale de convergence des anticyclones des Açores et de Saint-Hélène, les précipitations influent sur les régimes hydrographiques. Le régime des pluies et de la saison sèche est ponctué de régimes intermédiaires : le petit été de mars et la petite saison des pluies.

Sur la zone côtière, la marée remonte l'intérieur des terres et creuse plus profondément le lit des cours d'eau. Dans les massifs centraux, les sauts sont des rapides liés à l'affleurement d'une roche saine dans le lit des rivières. La circulation



CARTE DE SYNTHESE DES UNITES, SOUS-UNITES ET SEQUENCES PAYSAGERES

VU D'ICI
Juin 2008

Carte des paysages guyanais. Crédits : VU D'ICI & ARUAG, Atlas des Paysages de la Guyane

fluviale en est rendue difficile pendant la saison sèche mais ces sauts constituent de réels paysages fluviaux à part entière.

Le réseau hydrographique est très dense et comporte de nombreuses ramifications. La densité de ce réseau s'explique par l'importance des précipitations, l'imperméabilité des sols et l'épaisseur du manteau rocheux. Le réseau est orienté vers le nord, l'Atlantique, il est composé par de nombreuses criques, distribuées en éventail et affluent dans les nombreux fleuves, dont les principaux sont (d'est en ouest) :

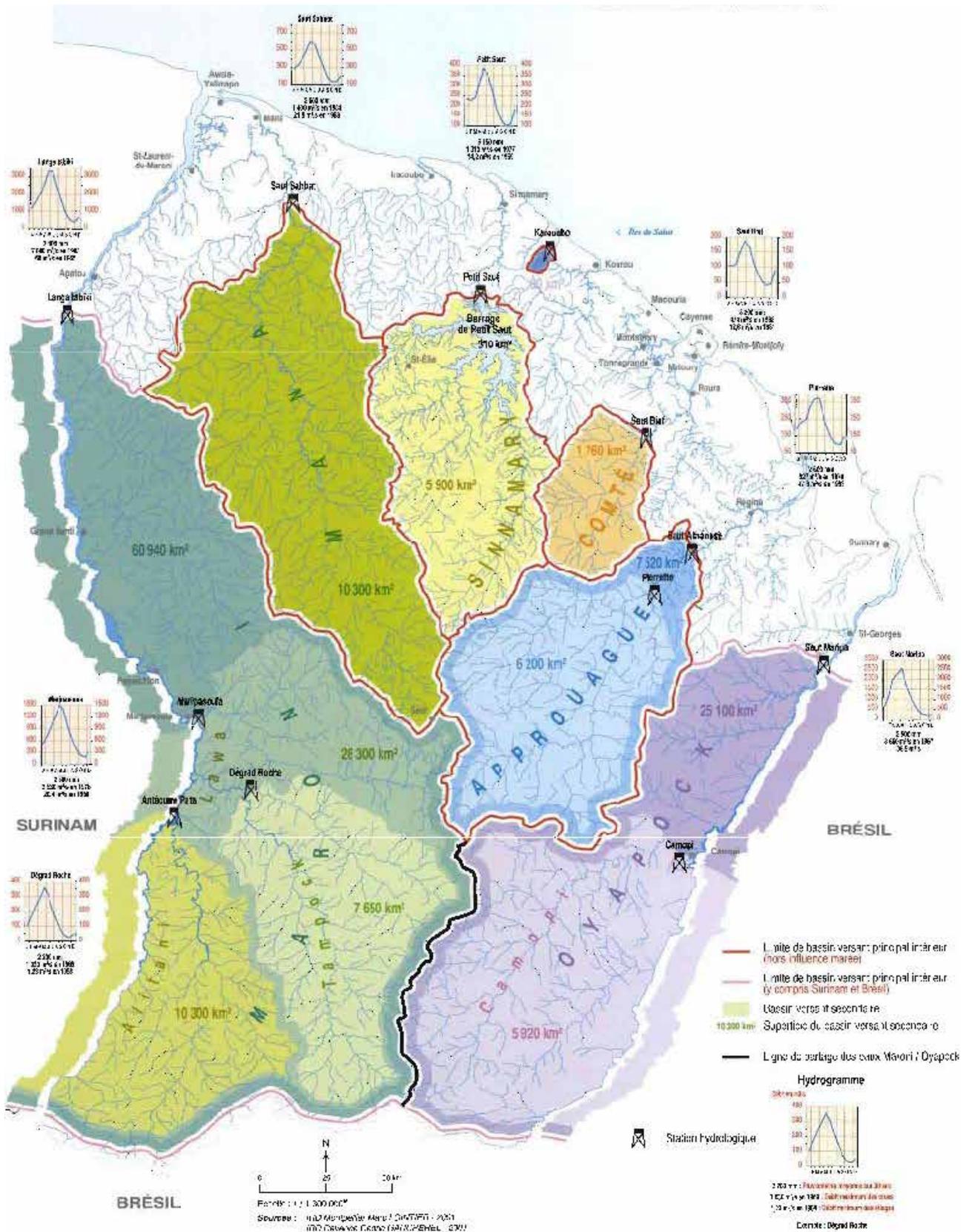
- L'Oyapock, frontière naturelle avec le Brésil, où les sauts et les rapides sont nombreux.
- l'Approuage draine un bassin continu au centre du département, avec la Mana, la Comté, le Sinnamary et le Maroni. Il possède le saut au plus grand dénivelé de 19 mètres.
- la Mana, le *Fleuve aux 99 sauts*, prend sa source dans le massif central guyanais au nord de Saul et traverse le territoire du sud au nord sur 430 km.
- le Sinnamary, long de 262 km, prend également sa source vers Saul. C'est sur son cours qu'est érigé le barrage hydroélectrique de Petit-Saut ;
- le Maroni, le fleuve le plus important de Guyane. Il est long de 612 km, avec un débit de 1.700 m³/s. A Grand Santi, il prend naissance avec la rencontre du fleuve surinamais Tapanahony et le Lawa guyanais. La superficie de son bassin versant est de 65.830 km², dont la moitié en Guyane.

En résumé, un socle paysager primaire ?
« (...) le socle sur lequel se construit le paysage est encore très marqué par des équilibres naturels qui s'expriment sur une très grande partie du territoire depuis des milliers d'années. Cet environnement s'apparente donc à une page vierge qui n'a été imprimée qu'à la marge par la main de l'homme. Cette quasi-intégrité de l'environnement est également remarquable parce que très ancienne et encore préservée. Ces couleurs primaires, comme des couleurs pures avant de composer un tableau, s'expriment nettement au travers des paysages. »³

Les principaux éléments paysagers sont :

- la géologie rend compte des formes particulières telles que les sauts, les côtes rocheuses, les inselbergs et des reliefs orientés.
- le relief malgré sa faible amplitude n'en est pas moins mouvementé.
- l'hydrographie dense accentue les formes du relief et ouvre l'espace forestier sur des couloirs d'eau plus ou moins large.
- le climat équatorial marque le paysage par sa pluviométrie, sa nébulosité et son ensoleillement.
- le littoral ponctué de côtes rocheuses témoigne de la diversité des paysages littoraux guyanais.
- la palette paysagère, la variété des architectures végétales assure des ambiances propres à chaque écosystème.

3. Direction Régionale de l'Environnement de la Guyane, Atlas des paysages de la Guyane, Vu D'ici & Aurag, 2007



Carte de l'hydrologie. Source : Atlas de la Guyane.

IDENTITÉS ET MIGRATIONS

Les différentes vagues migratoires, voulues et forcées, constituent un terreau multiculturel propre à la Guyane. Les identités sont plurielles, elles sont : amérindiennes, créoles, noir-marronnes, bagnardes, métropolitaines, métisses, exilées... Ces identités se confrontent, s'affrontent, se juxtaposent, se métissent. Elles témoignent de rapports complexes au territoire guyanais et métropolitain.

Avant tout, le terme *identité* revêt deux enjeux. Le premier enjeu est la compréhension de l'identité comme un marqueur culturel, fort et distinctif, voire essentiel. Le second enjeu porte sur la porosité de l'identité, son ouverture et ses zones de contact. Les différentes identités culturelles revendiquées par les populations guyanaises sont à l'image de l'histoire du territoire. Ces identités se forment, s'expriment, se distancient, se recomposent selon des modalités en lien avec la formation du territoire.

Si aujourd'hui la Guyane est une collectivité territoriale unique, il faut interroger les relations qu'entretiennent les différentes communautés entre elles et au territoire guyanais. Il faut donc comprendre l'histoire du peuplement de la Guyane qui est singulière et complexe. Cette histoire repose surtout sur une catégorisation, ethnique et juridique, des différentes populations. Les Amérindiens, dont la présence est antérieure à l'arrivée des premiers colons et esclaves, vont devoir recomposer une nouvelle identité avec les changements administratifs et de modes de vies.

La Guyane est passée d'une terre équinoxiale peuplée d'autochtones amérindiens, pour devenir une colonie esclavagiste. Les droits étaient surtout définis par le rapport homme libre / esclave. Les identités amérindiennes et bushinengués se constituent dans un rapport de résistance et de refus.

Puis l'abolition de l'esclavage et le décret du bagne lui donne le statut de colonie pénitentiaire sur fond de protectorat juridique. Bien que l'esclavage soit aboli, la colonisation ne donne pas la citoyenneté ou des droits équivalents à ces populations. De plus, l'instauration du bagne crée des nouvelles

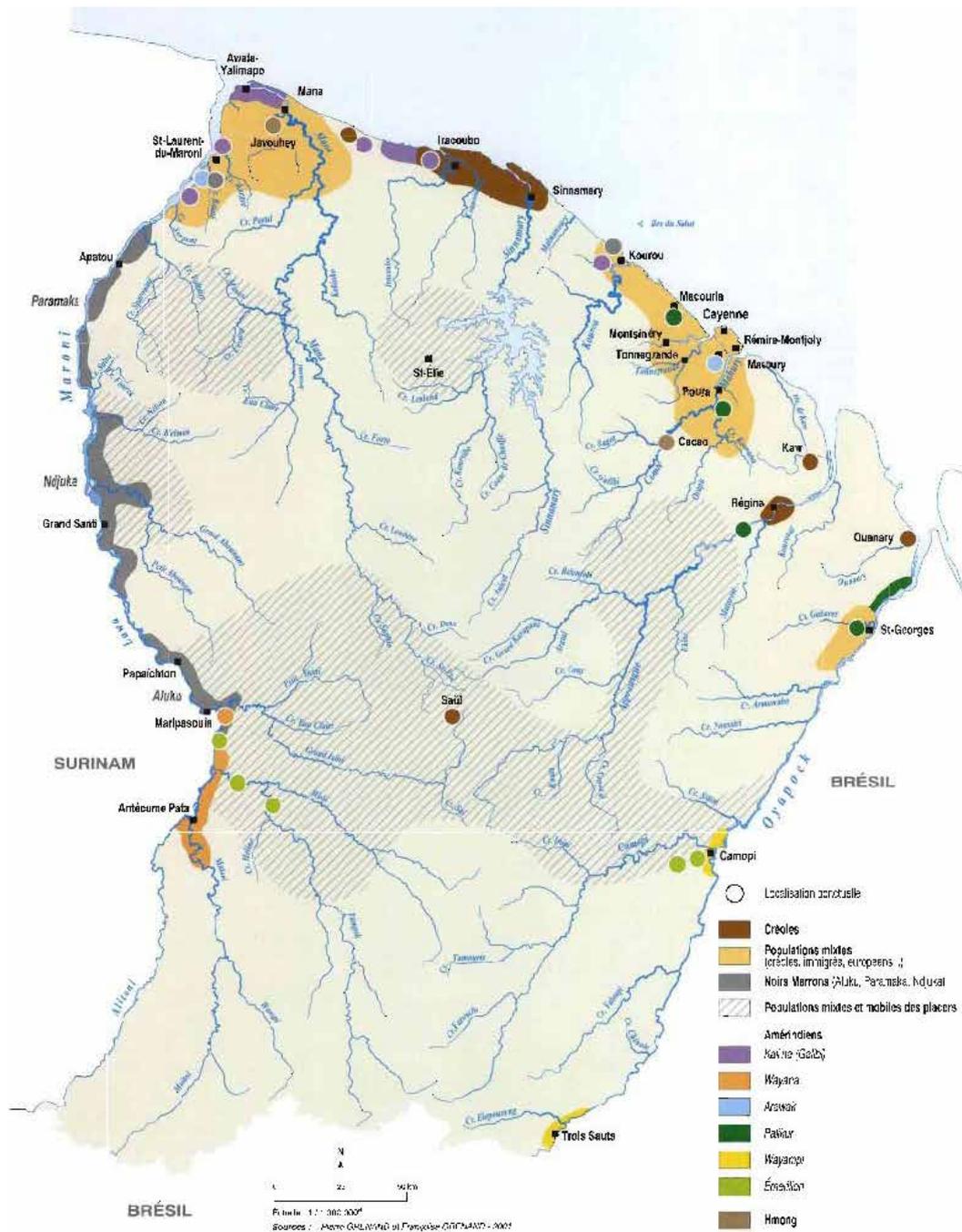
catégories juridiques afin de mieux maîtriser la circulation des personnes. Les hommes libres, qu'ils soient anciens bagnards, autochtones, immigrés, sont mis en opposition avec les populations créoles et les administrateurs métropolitains.

A la fin de la seconde Guerre Mondiale, pour contenir les volontés indépendantistes exprimées par les anciennes colonies françaises, la Guyane devient un département français d'outre-mer. Toutes les populations jouissent de l'égalité citoyenne. Bien que la France ne reconnaisse toujours pas les droits autochtones des populations amérindiennes, on assiste néanmoins à un mouvement d'intégration républicaine en Guyane. Cette intégration passe par les premières politiques d'aménagement du territoire via les infrastructures de transport et la création des villes nouvelles.

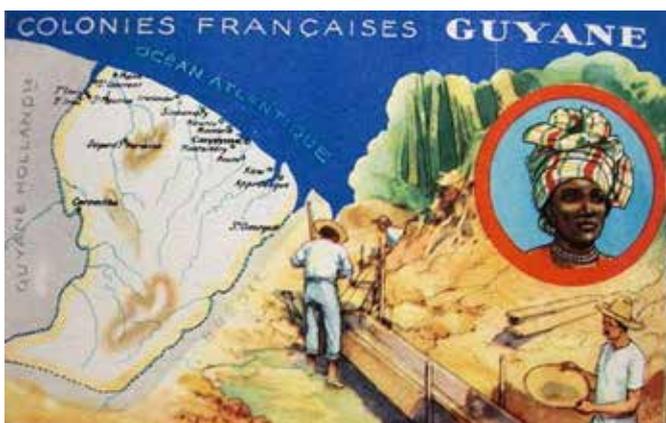
A partir de 1982, les politiques de décentralisation viennent donner plus de pouvoir au conseil régional et général de Guyane. C'est également la période où les revendications autonomistes voire indépendantistes se font entendre en Guyane. Les populations amérindiennes continuent de se structurer à l'échelle continentale. Ces mouvements autonomistes revendiquent une souveraineté de leur territoire au vu des spécificités locales.

Enfin depuis le 1er janvier 2015, les deux conseils, généraux et régionaux, ont été fusionnés pour devenir une collectivité territoriale unique. C'est désormais une Guyane aux identités plurielles qui est à consolider. Une Guyane dans laquelle la démographie bascule et où des populations, autrefois invisibles, deviennent des acteurs incontournables du territoire.

Ces changements administratifs témoignent des rapports qu'a entretenus le pouvoir administratif central français avec les différentes populations guyanaises. Ces dernières ont également eu différents niveaux de revendication identitaires selon les conjonctures politiques. Les identités locales se sont d'abord élaborées avec l'esclavage et le travail forcé, puis la marginalisation, puis face au protectorat, enfin par rapport à l'intégration administrative et



Carte des groupes humains. Source : Atlas de la Guyane.



Carte postale de Guyane.



Art tembe.

civique des populations.

Si ces mouvements d'intégration territoriale et de revendication identitaire semblent linéaires, il faut comprendre comment chaque population s'est construite.

> **Les populations de France métropolitaine**

Les colons, les administrateurs et les bagnards ne constituent pas une catégorie homogène. Les premiers ont d'abord servi de relais dans la mise en place du système esclavagiste qui a sévi en Guyane et dans les Antilles jusqu'à son abolition en 1848. Les seconds, les administrateurs, ont assuré la mise en place des systèmes esclavagistes, coloniaux et départementaux selon les prescriptions juridiques de la métropole sur le territoire guyanais. D'ailleurs la forte représentation des administrateurs métropolitains témoigne de cette continuité historique dans la gestion du territoire. Enfin, les bagnards et l'ensemble de la population de la « colonie pénitentiaire » ont donné lieu à une identité rebelle et en défiance vis-à-vis du pouvoir central, identité revendiquée par les descendants de bagnards.

> **Les populations amérindiennes**

Antérieures à l'arrivée des premiers européens, leur installation séculaire sur le plateau des Guyanes a été fragmentée selon les différents partages territoriaux. L'évolution des appellations va dans ce sens. Localisés le long des fleuves, les groupes amérindiens présents en Guyane sont répartis en trois groupes linguistiques:

- le groupe Arawak, composé des Lokonos et des Palikur, venus il y a trois millénaires d'Amazonie centrale. Ils contournent le plateau des Guyanes par l'est et l'ouest. Les Lokonos sont plus présents sur le littoral et le long du Maroni, à Balaté et Saut-Sabbat. Quant aux Palikur, ils sont surtout présents à l'est du pays, sur le bas Oyapock et dans les terres.

- le groupe Karib composé des Kalin'na et des Wayana. Ils viennent de la vallée de l'Amazone, en aval, se sont installés en Guyane il y a trois mille ans et sédentarisés au cours du siècle dernier. Les Wayana ou Roucouyenne, sont aujourd'hui principalement situés sur le

Tampock et le Maroni. Les Kali'na ou Galibi, sont présents sur le Maroni et la Mana en mais demeurent aussi au Suriname et au Venezuela. - le groupe Tupi-Guarani, composé des Tekos ou Emerillon et Wayampi. Ces derniers arrivants s'installent au sud et à l'est, peu de temps avant la conquête. Les Tekos sont installés sur le moyen Oyapock, le Haut-Maroni, à Camopi, et le Tampock, à Elahé, Kayodé, Taluwen et Twenké. (Galibi, Emerillon, Roucouyenne, sont les appellations données par les Européens)

> **Les populations Noires-marronnes ou Bushinengué**

Déportés d'Afrique dans les colonies hollandaises et françaises, les Bushinengués surinamais et Noirs-marrons français revendiquent encore leurs afrodescendances. De plus, le marronage comme refus de la servitude et du travail forcé, va marquer leur mode de vie, communautaire où la forêt est la ressource et le refuge. L'apprentissage de la navigation suite aux contacts avec les Amérindiens, va faire des Bushinengués de très bons navigateurs sur le Maroni, où ils sont principalement localisés. Au-delà de leur unité apparente, les Bushinengués se distinguent entre plusieurs groupes : Paramaca, Saramaca, Aluku / Boni et Ndjuka, ainsi que les Kwinti et Matawai au Suriname.

Ils parlent différentes langues en fonction des dates de marronnage : les Saramaca parlent le *saamaca* qui se différencie beaucoup des autres langues du marronnage du fait d'un lexique très différent (présence notamment de mots venant du portugais). Leur langue est un créole à base lexicale portugaise pour le *saamaca* et le *matawai*, et de créole à base lexicale anglaise pour les langues aluku, ndjuka et paramaca qui s'est créolisée et a reçu les apports de langues amérindiennes et européennes. Les Paramaca, les Ndjuka et les Boni parlent chacun des langues très proches regroupées sous le terme de *nenge-tongo* ou *bushi-tongo*. Enfin, les esclaves qui ne se sont pas enfuis sont à l'origine de la création du *sranan-tongo* qui est une des langues officielles du Suriname. Au cours des siècles, ces groupes peuvent entrer en conflit ou en complémentarité. Durant la



Coiffure traditionnelle, style contemporain.
Crédits : Nicola Lo Calzo



Fabrication du couac, à partir de manioc.



Pirogue Bushinenge.



Sanpula Kalin'a.



Vannerie Amerindienne



Poterie Amerindienne

guerre au Suriname à la fin des années 1980, de nombreux Bushinengués fuient les exactions pour s'installer en Guyane. Néanmoins, leur présence était également liée aux échanges économiques et culturels de part et d'autre du fleuve Maroni.

> Les populations créoles

Derrière cet adjectif, se cache différentes réalités historiques et géographiques, très révélatrices des dynamiques de peuplement et d'assimilation en Guyane. Au départ, *créole* qui fait référence à la population locale née en Guyane s'oppose à la population *bossale* qui vient d'Afrique. Par la suite, le créole et la créolisation vont être associés à un mouvement d'assimilation culturelle des nouveaux arrivants dans un système de références, à adopter notamment par la culture et l'éducation. Ces références, d'abord empruntées au modèle occidental « moderne », permettaient aux Créoles de se distinguer des « primitifs » qu'étaient les Amérindiens et les Bushinengués. Néanmoins, à partir des années 1990, la culture créole affirme sa spécificité face à la culture métropolitaine. Dans la vague des revendications identitaires qu'expriment les communautés Bushinengués et Amérindiennes, les Créoles feront de même.

> Les migrations secondaires et contemporaines

A partir des années 1880 et la découverte de filons d'or, de nombreuses personnes venant des Caraïbes, du Brésil, d'Europe et d'Asie s'installent en Guyane. Les immigrés chinois jouent encore actuellement un rôle important dans le commerce en Guyane. L'explosion volcanique du Mont Pelée en Martinique en 1902 a provoqué l'arrivée de nombreux martiniquais. Ces dernières décennies, les populations nouvelles sont originaires du Suriname, du Brésil, du Guyana, des pays caribéens et particulièrement d'Haïti ainsi que d'Asie. Notamment la population Hmong, du Laos, est venue trouver refuge en Guyane à la fin des années 1970 sous l'impulsion du Gouvernement Français.

Aujourd'hui, il y a 34% de personnes de

nationalité étrangère sur les 229 000 habitants en Guyane (INSEE, 2009 et rapport CICI, 2009). Sur les 109 nationalités, trois sont majoritaires :

- la nationalité surinamaïse avec 30 000 ressortissants, vivant principalement dans le bassin du Maroni et à Saint-Laurent du Maroni.
- la nationalité haïtienne avec 21 087 ressortissants, vivant principalement dans les aires urbaines de Cayenne et de Kourou
- la nationalité brésilienne avec 17 000 ressortissants, vivant principalement dans l'aire urbaine de Cayenne ainsi que dans l'est Guyanais.

> A travers ces différents éléments peut-on parler de mosaïque guyanaïse ?

« Car ces « ethnies » ou ces « communautés » sont souvent comprises comme des éléments participant à la constitution de ce qu'on appelle couramment la « mosaïque guyanaïse ». Certes, le terme de mosaïque peut-être compris différemment, selon qu'on met l'accent sur son mode constitutif, par juxtaposition de pièces rapportées, ou, au contraire, sur la production d'une figure d'ensemble. Mais le phénomène s'inscrit dans un contexte d'incessantes migrations, notamment en provenance de pays voisins (Surinam, Brésil, Caraïbe), mais aussi en provenance d'Extrême-Orient, avec la venue de Chinois, à partir de la fin du XIXe siècle, et l'immigration organisée de Hmong à la fin des années 1970. Il est clair, en conséquence, que la figure d'ensemble, si jamais elle existe, reste, pour l'instant, extrêmement floue. Ce phénomène est accentué par le fait que la tendance actuelle — que traduisent justement ces nouvelles appellations — va dans le sens d'une quête identitaire de type essentialiste. Or, le mouvement en a été largement initié par les créoles à partir du moment où ils ont cessé de se définir à l'aune de leur adhésion à la culture française.»⁴

Il est donc très difficile de distinguer une identité essentiellement guyanaïse sans tomber dans l'écueil de la mosaïque culturelle. Entre la juxtaposition et la figure d'ensemble, ne devrait-on pas aborder les différentes

4. Marie-José Jolivet, « Du « sauvage » à l'« étranger » ou les difficultés de l'identification guyanaïse », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*



Tatouages de bagnard. Crédits : Léon Collin



Touloulou du carnaval Créole.



Pangi, pagne traditionnel Bushinengue.



Tembe, art Bushinengue



Tissu madras de culture Créole.

expressions de la culture guyanaise, car l'histoire régionale est une histoire commune, faite de frictions et d'hybridations, de contacts et de mélange. En quoi le flou de l'appellation créole témoigne de la difficile constitution d'une identité proprement guyanaise ? Face à des revendications autonomistes voire indépendantistes de la Guyane, quels discours sont mis en œuvre par les différentes communautés ?

PERCEPTIONS ET REPRESENTATIONS DE LA GUYANE

L'expédition de Kourou (1763) et son échec va fonder l'imaginaire inhospitalier voire hostile de la Guyane. Les premières tentatives de peuplement au travers l'envoi de colons ont été un échec. Si les offres de peuplement étaient mirifiques, elles ont attirées des milliers de personnes désireuses de s'enrichir dans ce nouveau monde, où les fortunes pouvaient se faire rapidement. En réalité, le long trajet, les difficiles conditions d'installation et de la vie, le climat tropical et les maladies paludéennes, ont été autant d'éléments alimentant la vision infernale de ce territoire.

La pénibilité du cadre de vie a été également un prétexte à la transportation des détenus. Le besoin d'aménager la nouvelle colonie se fera par la mise à disposition de la main d'œuvre pénitentiaire et gratuite. L'ouverture du camp de la Transportation et la création d'une administration pénitentiaire à Saint-Laurent visaient à désengorger les prisons et bagnes français, en y envoyant détenus et relégués. L'implantation d'un lieu concentrant les indésirables de la société métropolitaine, les descriptions hostiles de l'Amazonie, et plus tard, la découverte des conditions d'incarcération des bagnards, vont laisser la Guyane comme la terre des forçats dans l'inconscient métropolitain.

Dans la littérature, la Guyane est également une terre d'aventure. Les romans de voyage, les carnets, les explorateurs perdus, sont autant d'éléments témoignant d'une littérature prolixe et qui va marquer l'inconscient collectif français. Le bague est également le lieu de production d'une littérature incroyable où *La Belle* (l'évasion) est le but ultime. Eugène Dieudonné,

René Belbenoît, Henri Charrière, ces bagnards évadés deviennent les chantres de l'évasion et de la liberté au travers leurs mémoires publiées. Gaston Leroux, auteur de nombreux romans fantastiques et policiers dont *Le Fantôme de l'Opéra* ou *le Mystère de la Chambre Jaune*, crée également un personnage, *Chéri Bibi*, bagnard condamné injustement auquel il arrivera de nombreuses aventures. De même, l'exploration des terres intérieures génère une importante littérature aux héros disparus. Le français, Raymond Maufrais explore la Guyane entre 1949-1950, afin de relier le Brésil en empruntant les routes traditionnelles des Emerillons. Seuls ses carnets seront retrouvés sur le Tampok, un sous-affluent du Maroni. La littérature met donc en scène la Guyane au travers sa nature et ses paysages, où ses aspects libertaires et hostiles animent le récit, comme forces et obstacles.

Territoire ultra-marin, la Guyane est de fait associée à l'insularité, confondue parmi les autres îles des Antilles. Si l'on voit la Guyane sur un fond de carte de la France administrative, elle est représentée, isolée, en dehors de son attaché continentale et elle est se confond avec les autres départements et territoires d'outre-mer insulaires. De plus, l'échelle pour représenter la Guyane sur les cartes de la France est rarement respectée, faisant de la Guyane un territoire de superficie égale à la Martinique, 80 fois plus petit. Ironiquement, la Guyane est entourée de fleuves marquant ses frontières et elle est également isolée politiquement à l'échelle sud-américain par sa dépendance administrative d'où une certaine insularité. Néanmoins, c'est la forêt amazonienne qui renvoie à la localisation sur le sous-continent, lorsque l'on évoque la forêt vierge et la porte des étoiles ; Kourou la base spatiale.

En termes d'attractivité, la Guyane est perçue par ses voisins comme un « pays » riche, ce que les indicateurs économiques confirment. *A contrario*, vue de la France métropolitaine et de l'Europe, la Guyane est considérée comme une région peu attractive. Dans l'élaboration des politiques de développement en métropole, les indicateurs économiques et sociaux insistent sur le « retard » de la Guyane. Les aides au développement sont alors considérées comme de la « mise sous perfusion ». Cette vision et ces

indicateurs contribuent à alimenter le discours du rattrapage au lieu d'interroger les modalités d'un développement économique, territorial et endogène propre à la Guyane.

Culturellement, la Guyane est perçue comme une mosaïque multiculturelle, une région française où se mélangent différentes communautés continentales et internationales. Comme évoqué précédemment, les différentes expressions culturelles sont à considérer dans leurs diversités, leurs points de contacts et de conflits et leurs rapports à la culture métropolitaine. Si l'on parle communément des Antilles ou des DOM-TOM pour qualifier la culture des territoires ultra-marins, il faut se référer à chaque histoire, avec ses similitudes et ses différences.

quelques chiffres

7 000 km de la France métropolitaine

94% de forêt amazonienne

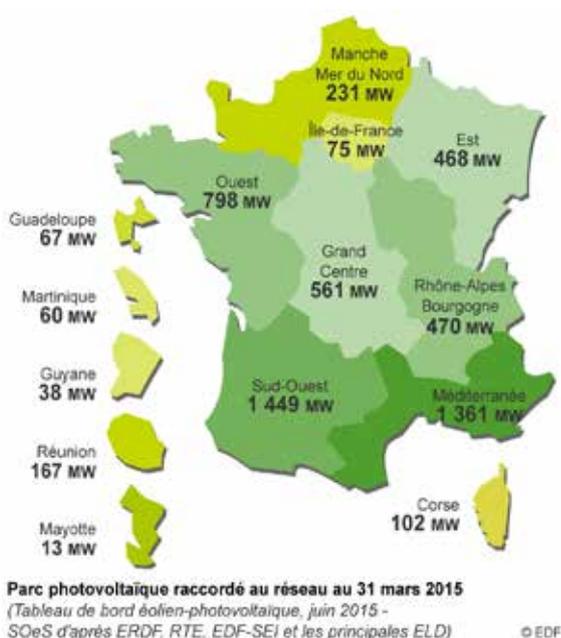
612 km la longueur du Maroni

plus de **200 fusées** ont été lancés depuis Kourou

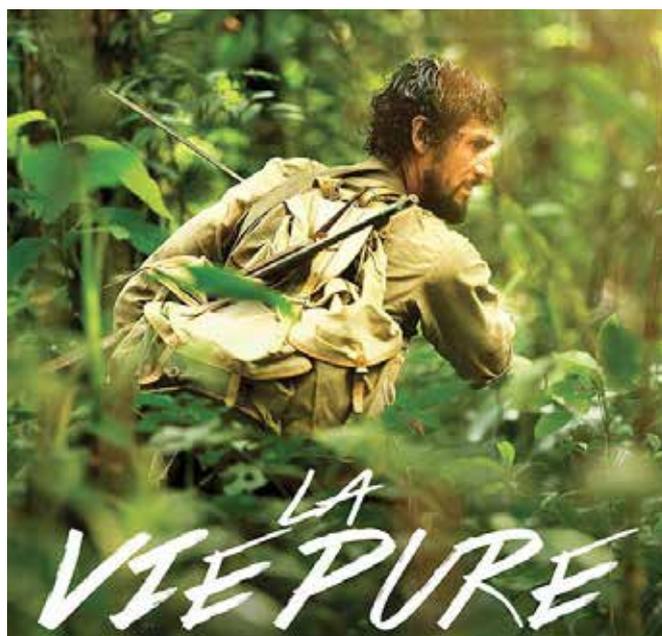
+ de **30** langues parlées

440 000 espèces végétales et animales

superficie de **83 544 km²**, équivalent à celle du Portugal



La Guyane insulaire. Source : EDF



Film la Vie Pure. Source : Allociné

3. QUELS MODÈLES ÉCONOMIQUES POSSIBLES EN GUYANE?

« La Guyane pourrait devenir cette double fenêtre où les efforts technologiques pour explorer l'univers et les efforts écologiques pour sauver la planète se manifesteraient ensemble au reste du monde. »⁵ Hubert Reeves

SITUATION ECONOMIQUE DE LA GUYANE AUJOURD'HUI

La situation économique de la Guyane est à prendre en compte au vu de sa taille, grand comme le Portugal et avec une population de 250 000 habitants. C'est à dire environ le 170^{ème} pays/population, si la Guyane était un pays souverain.

La Guyane est en même temps le territoire avec le plus haut niveau de PIB/habitant du continent sud-américain et l'une des régions de l'Union Européenne enregistrant un niveau parmi les plus faibles. Un paradoxe prégnant dans de nombreux discours et ayant de nombreuses répercussions en termes de migrations et de développement économique.

Jusqu'au début des années 1990, la Guyane a connu une forte croissance économique en partie liée au développement de l'activité aérospatiale démarrée dans les années 1960. Depuis lors, la forte croissance toujours enregistrée par le secteur n'est plus parvenue à supporter une croissance démographique exponentielle. Cette situation se traduit par un taux important de chômage (21,3% en 2013), une part importante des aides sociales dans le budget moyen des Guyanais et par la prépondérance du secteur public dans l'emploi, dont la valeur ajoutée représente à elle seule 35% du PIB de la Guyane. Les fonds de l'Union

Européenne soutiennent le développement économique dans de nombreux domaines à la hauteur de 485M€ entre 2007 et 2013

La Guyane de par son statut de territoire français est régit par les normes européennes, freinant les échanges commerciaux avec les pays voisins et mettant ainsi la région en situation de dépendance vis-à-vis de la métropole. Une des conséquences est que la Guyane importe six fois plus de biens qu'elle n'en exporte, la grande majorité venant directement de métropole. Cette relation exclusive a ralenti le développement de filières économiques locales, comme le secteur agroalimentaire. La croissance guyanaise est surtout orientée vers la consommation des ménages, comme en métropole, et génère un « cercle vicieux » s'appuyant sur une majorité de produits importés.

La fiscalité guyanaise est spécifique. Il y a un octroi de mer appliqué et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à un taux fixé de 0% sur le territoire, soulevant des enjeux en terme de finance publique : «Aux termes du 1 de l'article 294 du CGI, la TVA n'est provisoirement pas applicable dans le département de la Guyane et ce département est considéré comme territoire d'exportation. En conséquence, la TVA n'est perçue ni à l'intérieur de la Guyane, ni à l'importation dans ce département." Egalement "L'octroi de mer est une taxe française, applicable à la plupart des produits importés, en vigueur dans les régions d'outre-mer. Elle est perçue par l'administration des douanes.»⁶

5. Lettre à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre en charge de l'écologie Paris, le 3 décembre 2003.

6. <http://bofip.impots.gouv.fr>, consulté en mars 2016.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE REGIONAL

Le plateau des Guyanes connaît une forte croissance économique et démographique et est dans une dynamique d'intégration continentale par rapport à ses pays mitoyens, le Venezuela et le Brésil mais aussi avec la région des Caraïbes. Ces pays limitrophes ont des situations économiques contrastées porteuses d'opportunités pour le développement de la Guyane.

> **L'économie du Suriname basée sur les ressources naturelles**

La croissance du PIB au Suriname est deux fois inférieure à celle de la Guyane, mais sa part des exportations dans le PIB est huit fois supérieure. L'économie surinamaïse est basée sur l'exportation de ses ressources naturelles (la bauxite et l'or principalement) et dans une moindre mesure sur l'extraction de pétrole. Ces trois dernières ressources représentent environ 80% de l'exportation et génère 25% des recettes de l'Etat. Cette dépendance à l'exportation rend l'économie surinamaïse volatile au gré des cours des matières premières. Concernant l'agriculture, le Suriname est un pays producteur et exportateur de riz et de banane. Le tourisme y est plus développé qu'en Guyane avec une plus grande offre hôtelière et de loisirs, avec pour principales cibles, les Hollandais et les Guyanais.

> **Le Brésil et l'Etat de l'Amapá**

Le Brésil est la septième économie mondiale faisant partie du MERCOSUR et assiste aux conférences diplomatiques du G20 et des BRICS. L'état fédéré brésilien frontalier, est celui de l'Amapá, avec comme capitale Macapá, un des territoires les moins peuplés et les moins prospères du Brésil. L'économie est basée sur l'exploitation du manganèse, l'extraction de la noix et sur le bois.

> **Les enjeux de la coopération économique**

Le CARICOM et son projet de marché unique facilitera les échanges de marchandises entre les pays des Caraïbes dont le Suriname et la Guyane. Aujourd'hui la Guyane française n'en fait toujours pas partie mais a déposé une demande d'adhésion en 2015, c'est un processus complexe lié à l'appartenance de la Guyane à la France.

RESSOURCES POTENTIELLES

La Guyane, recouverte par 94% de forêt tropicale, a de nombreux atouts pour son développement économique futur avec l'exploitation de ces ressources naturelles, la formation de sa jeunesse et sa position stratégique. Aujourd'hui, l'économie Guyanaise est basée sur plusieurs secteurs : l'aérospatial, l'agriculture et la pêche, la construction, l'exploitation minière et forestière, l'administratifs et des services.

Vers la structuration d'une filière aurifère durable ou soutenable ?

Le secteur de l'extraction de l'or ou l'orpaillage ou secteur minier aurifère est un des principaux postes de revenus économiques de la Guyane, ne représentant que 0,1% de la production mondiale. La filière aurifère en Guyane doit relever plusieurs défis comme l'explique Jessica Oder : *«Premièrement, alors que le cours de l'or ne cesse d'augmenter et de battre des records, le nombre de titres miniers valides diminue et ce, depuis le début les années 2000 : c'est le paradoxe aurifère guyanais. Deuxièmement, un certain nombre d'orpailleurs illégaux et clandestins, majoritairement brésiliens, exploite l'or guyanais, avec tous les dommages collatéraux que cela implique pour l'environnement et les populations amérindiennes (victimes d'intoxication au mercure, interdit par la réglementation mais utilisé pour amalgamer l'or) mais aussi pour la filière aurifère légale, qui subit une concurrence déloyale dans la mesure où ces garimpeiros sont libres de toutes contraintes administratives et peuvent s'implanter dans des aires naturelles protégées et ainsi, exploiter une quantité d'or plus importante.»*⁷ Les normes européennes, peu adaptées à la réalité guyanaise freinent les entrepreneurs locaux dans les coûts de mise aux normes et accentuent les pratiques illégales d'orpaillage. La préfecture a mis en place un Schéma Départemental d'Orientation Minière pour tenter de s'adapter à ce contexte.

> **La construction & l'aménagement**

La démographie entraîne un besoin de

7. Jessica Oder, « Vers la structuration d'une filière aurifère durable? Etude du cas de la Guyane française »

construction de logements et nécessite des aménagements urbains conséquents et spécifiques, d'où la place prépondérante de cette activité dans l'économie guyanaise. Le secteur de la construction est dominé par les groupes métropolitains historiques, dont les procédés de constructions utilisent le béton armé, ne s'adaptant que trop peu au contexte local. L'exploitation et la création de filières bois au niveau local ne pourrait se développer que si une demande forte existe dans ce domaine.

Le foncier est également un enjeu majeur pour les acteurs économiques locaux. Aujourd'hui principalement possédé par l'Etat, il pourrait être mis à disposition des acteurs locaux pour développer des activités, et assurer une gestion plus contextuelle et soutenable.

> **La biodiversité**

La forêt primaire recouvre 94% du territoire avec plus de 440 000 espèces végétales et animales, positionnant la Guyane comme un terrain privilégié de recherche pour les scientifiques. Cette biodiversité pourrait être le levier pour mettre en place une filière dans la valorisation de cette recherche, comme par exemple les produits cosmétiques ou le secteur médical et pharmaceutique.

> **Le potentiel touristique**

Contrairement aux autres départements d'Outre-Mer, la Guyane n'attire que très peu de touristes. Les cours d'eau étant des affluents de l'Amazone, se chargent de sédiments marrons, conférant aux eaux littorales cette couleur brune. Les eaux turquoises des Caraïbes rivalisent dans le pouvoir attractif. L'industrie touristique représente moins de 2% de la valeur ajoutée, et 9,6 % des entreprises (INSEE, 2014). Le tourisme d'affaires représente la majorité des flux, dus à l'activité spatiale et aux fonctionnaires des différents services et ministères. Le tourisme affinitaire (famille et amis) représente le deuxième motif de visite de la Guyane. La destination Guyane est soumise à une importante saisonnalité, quelle que soit la provenance des passagers à l'arrivée, les mois les plus fréquentés correspondent aux vacances de juillet et d'août.

Les principaux attraits touristiques sont :

- la base spatiale de Kourou
- la forêt amazonienne
- le camp de la Transportation à Saint-Laurent du Maroni
- les centres historiques de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni
- les îles du Salut

Il y a une insuffisance de l'offre d'hébergement malgré sa diversité (hôtel, gîte, carbet) pour accueillir les touristes. Les autres freins sont la faible desserte aérienne limitée à la métropole et aux Antilles françaises, la difficile accessibilité des villes intérieures et les représentations erronées de la Guyane.

Aujourd'hui, la Guyane est vue comme terre de nature et de culture sur le continent sud-américain, où l'un des enjeux est de développer l'écotourisme. Cette forme de tourisme a des effets positifs sur les économies locales tout en préservant la nature et en mettant en valeur les cultures locales.

> **Le manque de formation comme handicap**

Il existe un potentiel immense dans la formation des jeunes Guyanais, aujourd'hui trop peu qualifiés face aux besoins économiques. Ce manque de formation est comblé par la forte présence des métropolitains dans les domaines hospitaliers, éducatifs et de l'ingénierie. En 2015, l'Université de Guyane est inaugurée à Cayenne, dans une dynamique de création et de diversification de l'offre de formation sur le territoire guyanais.

Il y a un déficit de la maîtrise du français, d'où une difficile intégration professionnelle. De plus il y a un manque de formation linguistique concernant la maîtrise de l'anglais, du néerlandais et du portugais, entravant le développement d'économie transfrontalière. Mais la diversité linguistique des Guyanais, avec une trentaine de langues parlées permet les échanges, comme par exemple sur le Maroni où l'on parle le *Bushi-nenge tongo*.

ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENDOGENE ET SOUTENABLE

L'enjeu du développement économique guyanais est celui de la relation entretenue avec la France métropolitaine : sortir d'une hégémonie commerciale et économique vers une autonomisation du développement économique endogène. Un des potentiels est lié au rattachement normatif à l'Union Européenne. Vu comme un handicap, il peut devenir la porte d'entrée du continent sud-américain pour l'économie européenne et faire profiter de cette position unique entre pays du Nord et du Sud. Les potentiels de développement, la diversité des ressources et la jeunesse sont les atouts majeurs de la Guyane mais sont aujourd'hui sous valorisés. Il y a un besoin de développement de filières locales en adéquation avec les spécificités de son territoire, capable de suivre la progression de la démographie et l'évolution des territoires.

quelques chiffres

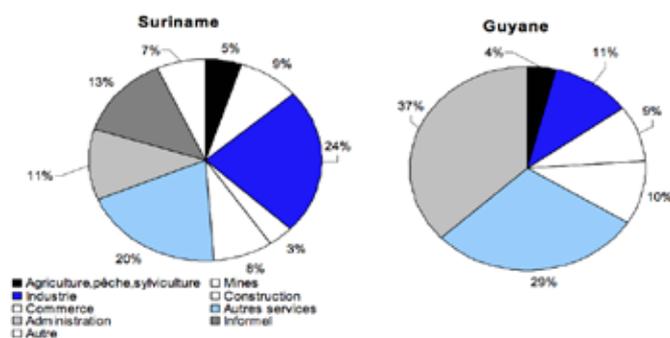
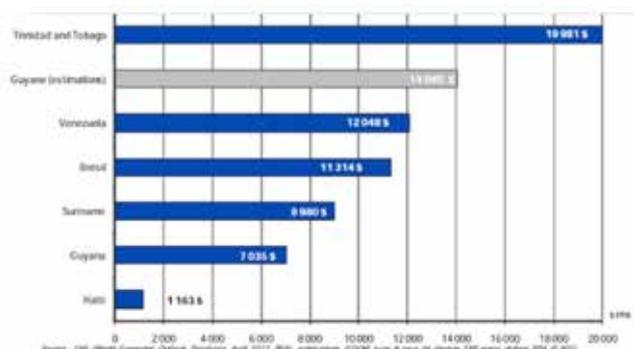
45% le taux chômage en Guyane pour les moins de 25 ans. INSEE, 2013.

21,3% le taux chômage en Guyane, stable depuis 10 ans. INSEE, 2013.

117 M€ en export VS **821 M€** au Suriname, en 2007.

45% part de l'administration publique dans l'emploi en Guyane.

485,8 M€ de fonds de l'Union Européenne entre 2007 et 2013. Source DIACT, Prefecture.



Sources : Suriname, emplois (ABS, FMI)
Guyane, emplois salariés (INSEE, ASSEDIC)

PIB par habitant, zone Amérique Latine- Caraïbes en 2010.

Répartition du nombre d'emplois par secteur.

4. UNE VILLE EN QUÊTE D'UNE PLACE STRATÉGIQUE DANS L'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

> La position de capitale du Maroni à consolider

Les échanges et le commerce constituent un acte fondateur pour Saint-Laurent, ville du Maroni ouverte aux échanges. Le statut de capitale du Maroni va donc se confirmer avec la présence des autorités françaises, d'une main d'oeuvre pénitentiaire et corvéable, des populations autochtones amérindiennes, bushinengués et créoles, des européens et des asiatiques en quête d'or et de fortune. Toute cette nouvelle population donne un aspect cosmopolite à la ville. La jonction des mouvements migratoires et économiques contribue à rendre la ville attractive, en dépit de sa difficile accessibilité.

La découverte de l'or sur le haut-Maroni attire une population nombreuse et internationale. Saint-Laurent est alors la principale étape vers l'eldorado intérieur. Ces nouvelles populations libres, viennent s'ajouter aux populations amérindiennes et bushinengués déjà présentes sur le bassin. C'est la question du passage d'hommes libres sur un territoire pénitentiaire qui est donc posée, notamment au travers la création et la stimulation d'une économie locale, fondée sur les échanges commerciaux et l'exploitation aurifère et forestière.

Lors de la création du Territoire de l'Inini en 1930, Saint-Laurent est également une ville interlope entre le littoral administré depuis Cayenne et les terres intérieures administrées depuis Saint-Elie. Puis suite à la départementalisation de la Guyane, Saint-Laurent devient la sous-préfecture régionale. Cette permanence administrative dans l'histoire urbaine en a donc fait la capitale du Maroni.

Aujourd'hui, il y a un enjeu de développement majeur des villes en amont sur le Maroni avec une très forte croissance démographique à l'horizon 2030. La population projetée sera de plus 6 900 habitants à Maripasoula et plus 1 500 habitants à Papaïchton par exemple (source : EPAG, étude de faisabilité). Cette croissance urbaine va entraîner l'intensification des

échanges avec la ville de Saint-Laurent.

La capitale du Maroni doit pouvoir répondre et anticiper les besoins en approvisionnement en matières premières, en mobilité et d'intermodalité des transports, en équipement scolaires, en services administratifs et hospitaliers par exemple. Ces lieux de stockage, d'échange, de service, de culture et d'intermodalité conforteront la localisation de Saint-Laurent comme carrefour et capitale du Maroni.

> La capitale de l'Ouest, plus grande ville de Guyane demain

A l'échelle de la Guyane, le positionnement de Saint-Laurent sur la route littorale en fait une entrée portuaire et routière vers l'intérieur des terres. La présence des administrations, des équipements structurants aussi bien scolaires, sportifs et médicaux sont autant de services faisant de Saint-Laurent la capitale de l'Ouest guyanais. Saint-Laurent est considérée comme une des villes les plus dynamiques sur le plan culturel en Guyane : les nombreux festivals, la présence des arts vivants, les patrimoines architecturaux, les multiples communautés et à la proximité du Suriname. La ville doit s'appuyer sur ces équipements et cette richesse culturelle pour répondre aux défis de la croissance démographique.

> Saint-Laurent-du-Maroni, entre France et Guyane

A l'échelle du plateau des Guyanes, la ville frontalière de Saint-Laurent se situe entre Cayenne et Paramaribo sur l'arc nord en projet qui reliera le Brésil au Venezuela en passant par les trois Guyanes. Saint-Laurent en sera une des plus grandes villes avec de nombreux atouts comme par exemple son centre hospitalier. Le développement des échanges transfrontaliers avec le Suriname est essentiel à la croissance de Saint-Laurent. La ville est aujourd'hui tournée vers Cayenne alors que Paramaribo est plus attractive du fait de sa meilleure accessibilité routière et surtout du dynamisme de la capitale

surinamaïse. La coopération transfrontalière permettra de renforcer les liens au-delà du Maroni et Saint Laurent pourrait ainsi devenir la porte sur le plateau des Guyanes pour la Guyane et donc la France métropolitaine.

> La situation stratégique de Saint-Laurent du Maroni

Il y a une tension entre les différentes échelles :
_l'échelle du bassin du Maroni, dont elle est la capitale.

- l'échelle de la Guyane avec la présence des administrations officielles et de nombreux services publics attractifs à l'échelle de l'ouest-guyanais.

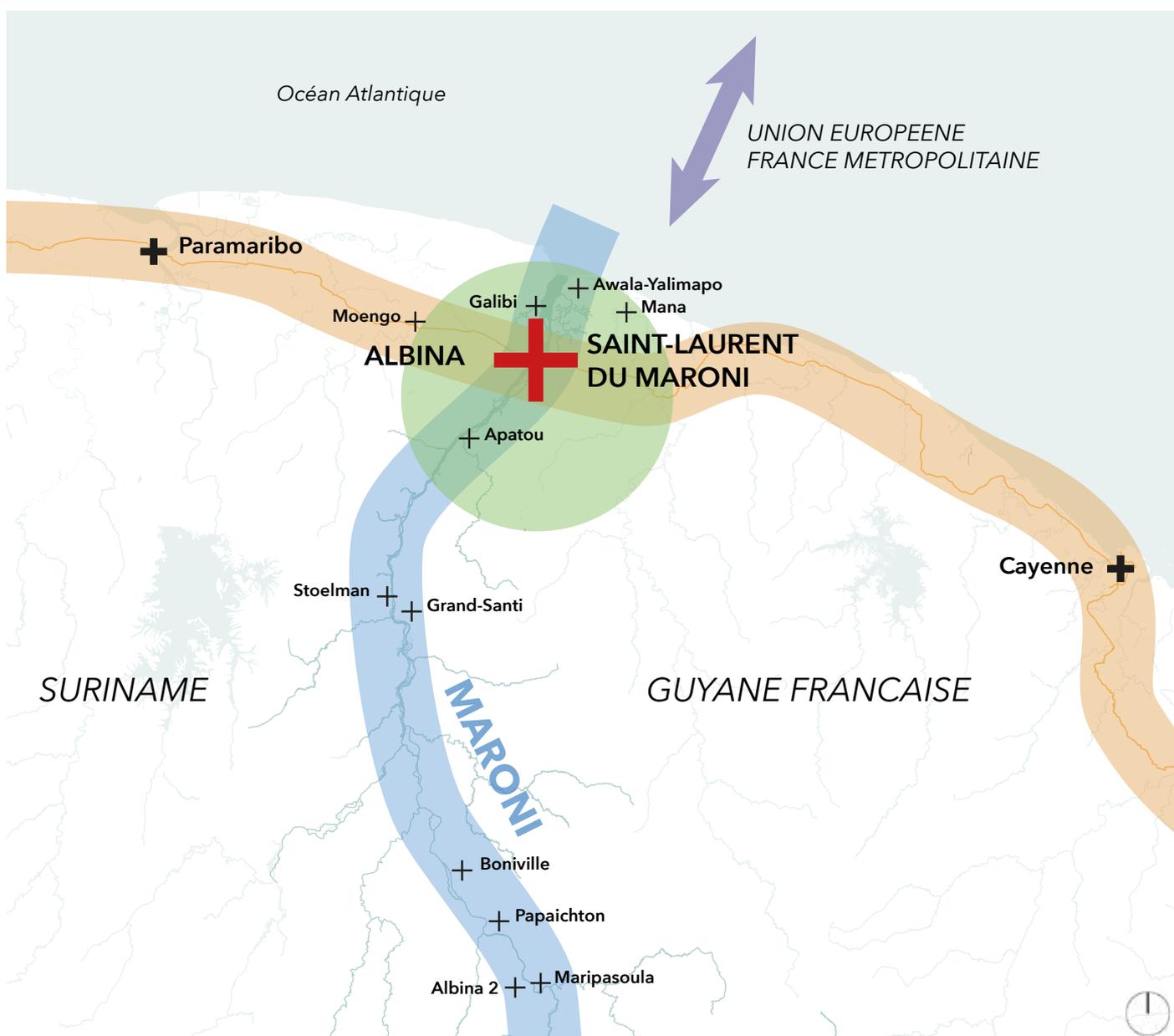
- l'échelle du plateau des Guyanes de son affirmation sur un arc caraïbo-atlantique, en tant qu'interface entre les territoires intérieurs

sud-américains et européens.

Saint-Laurent-du-Maroni dispose d'un site stratégique connecté à plusieurs échelles territoriales mais elle ne dispose pas d'ingénierie et des d'infrastructures suffisantes pour mieux territorialiser ces échanges.

L'affirmation comme plateforme d'échange et de contacts, économiques, culturels et humains, nécessite le développement et la mise en réseau d'infrastructures capables de générer une économie reterritorisée.

Comment créer une infrastructure capable d'adsorber et de redistribuer les flux territoriaux ? Comment la mise en réseau de ces infrastructures peut générer et soutenir une économie territoriale ?



Saint-Laurent du Maroni et Albina, une situation stratégique. Crédits : Ateliers de Cergy

PARTIE II

SAINT-LAURENT DU MARONI

AUJOURD'HUI



1. BIODIVERSITÉ, FORÊT, PAYSAGE CULTUREL

« Le Maroni. L'embouchure de ce fleuve, large de plusieurs kilomètres, est toujours agitée. (...) A tribord, la Guyane hollandaise, parfois hospitalière ; à babord, la Guyane française, terre du baigneur. Les deux rives sont pareillement sinistres et magnifiques. La nature, ici, est encore souveraine. Une large bordure de vase, des broussailles épineuses, des bambous gros et petits, des palmistes de toutes tailles, et surtout de palétuviers. »¹

LE MARONI ET SON BASSIN VERSANT

Le réseau hydrographique est marqué par l'omniprésence du fleuve Maroni. Cette omniprésence est permise par un très dense réseau de criques empruntant les bassins versants du Maroni et de la Mana. Cette densité du réseau hydrographique s'explique par l'importante pluviométrie et le faible dénivelé de terrain. Sa topographie plane entretient de nombreuses zones humides, y compris en ville.

Le cours du Maroni, long de 520km, est entrecoupé de nombreux sauts. Son lit mineur, large, est sillonné de nombreuses îles dont certaines sont habitées par des populations amérindiennes et bushinengués. Dans sa partie terminale, après le saut Hermina, le Maroni subit l'influence des marées. Son estuaire s'évase à Saint-Laurent. Si la ville n'est pas en contact direct avec le littoral, la partie nord de la ville présente toutefois certaines caractéristiques. Les eaux salées remontent le Maroni et les criques, à l'origine des eaux saumâtres des savanes qui bordent le fleuve, et créent alors une végétation fixée par les palétuviers et les moucous-moucous, quand les apports d'eau douce sont suffisants.

> Les paysages fluviaux

Saint-Laurent-du-Maroni se présente avec Albina comme une porte urbaine sur le fleuve marquant la fin des marais littoraux et le début des paysages forestiers intérieurs.

_L'île Portal. Cette séquence fluviale est caractérisée par une très forte anthropisation du fleuve, notamment autour de la crique de Saint-Jean. La crique conserve le gabarit important du fleuve. Le paysage linéaire sur la route ouvre une brèche dans la forêt. Les abattis cultivés ou pâturés s'alternent avec des plus grandes exploitations. La bande boisée de

forêt secondaire, entre la route et la crique, est le lieu d'installation de villages amérindiens Terre-Rouge et Espérance. Le village Saint-Jean regroupe un habit typique noir-marron en relation directe avec le fleuve. L'ancien camp de la relégation abrite désormais le Régiment du Service Militaire Adapté. Enfin l'île Portal est occupée par un village Galibi et est cultivée dans sa partie sud.

_Les Iles Sparouine. Une enfilade de petites îles boisées, parfois habitées, qui se mettent en perspective dans l'axe du fleuve. Les rives sont marquées par une diffusion d'habitat formant de petits villages. A l'embouchure de la crique Sparouine, se trouve un village développé le long du fleuve. La berge sableuse favorise la multiplication des dégrats (quais).

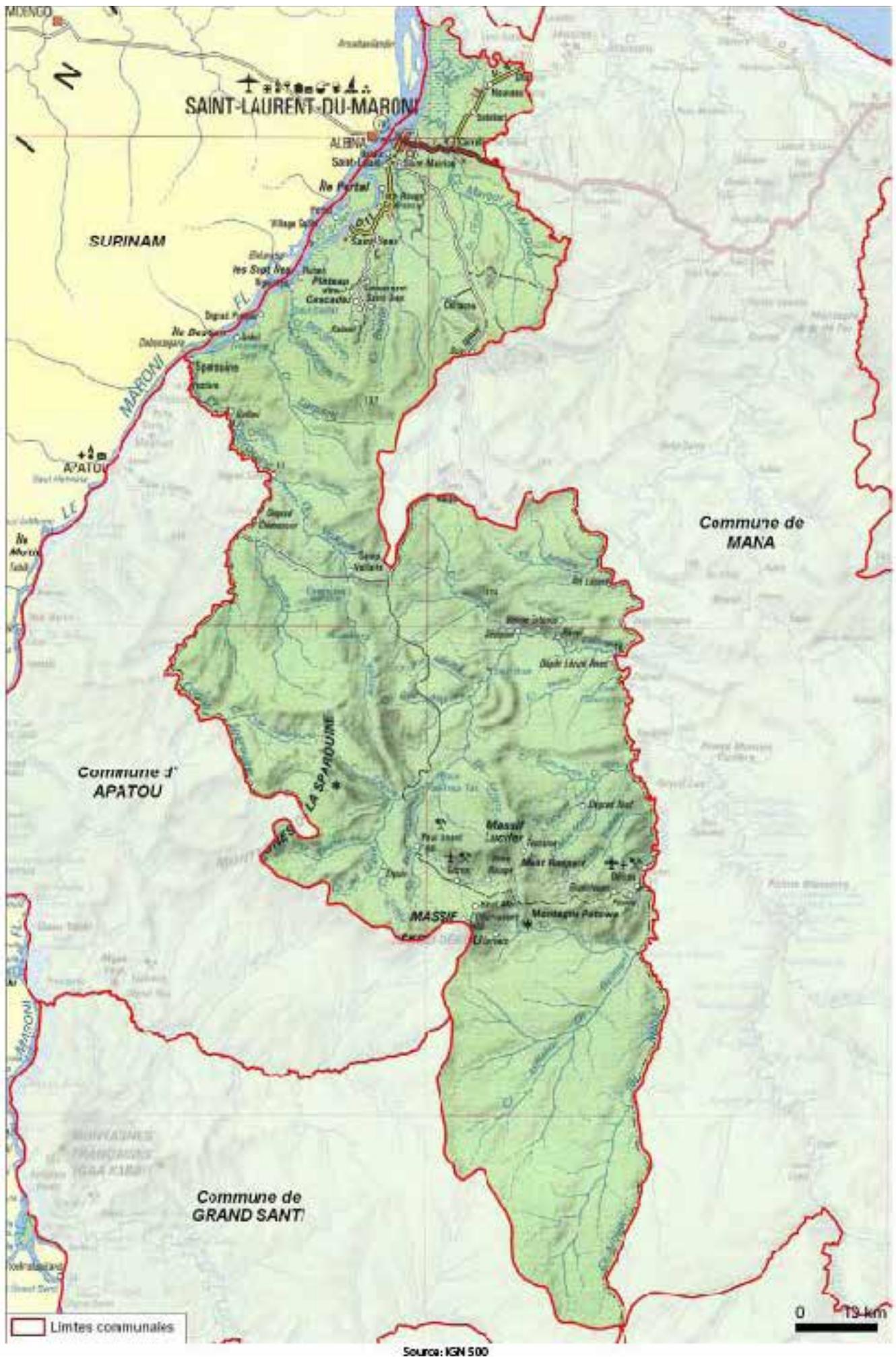
> Enjeux

La présence du fleuve et des nombreuses criques qui irriguent Saint-Laurent du Maroni confère à la ville un paysage, presque lacustre, où l'eau est présente dans les modes de vie. Ce paysage fluvial soulève de nombreux enjeux pour la commune de Saint-Laurent.

D'abord, une perte d'identité dans les nouvelles architectures. Ces nouveaux modes de vie génèrent des transformations dans les rapports sociaux, les nouvelles constructions standardisées ne s'adaptant pas aux modes de vie des habitants.

Le paysage fluvial de Saint-Laurent est également modifié par les projets routiers. Alors que les installations d'habitats sur les berges du Maroni se faisaient malgré l'inondabilité de la zone, on assiste désormais à un retournement vers la route corrélé à un usage répandu de la voiture (bien que le taux de motorisation des ménages soit faible) accentuant alors les transformations paysagères et interrogeant le devenir de ces paysages fluviaux. Le paysage architectural du fleuve semble menacé par les risques d'inondabilité, mais la pression liée à l'urbanisation et aux activités économiques fragilisent d'autant plus cet espace naturel,

1. Eugène DIEUDONNE, La vie des forçats (1930), Editions Libertalia, 2014



Carte de la commune de Saint-Laurent du Maroni. Source : IGN.

structurellement et écologiquement. On comprend donc les liens forts qui lient les identités culturelles du fleuve aux différents modes d'habiter. Entre la valorisation des cultures fluviales locales et la standardisation des nouvelles constructions, quelles stratégies peuvent-être envisagées ? Le Maroni revêt donc sa dimension culturelle, paysagère et sociale, dont le devenir est lié à celui des riverains du fleuve.

LES ESPACES FORESTIERS

98%² du territoire de Saint-Laurent est couvert par des espaces naturels : les forêts, les milieux semi-naturels et les zones humides. La végétation de Saint-Laurent s'étage entre la végétation côtière de plaine récente (mangrove, marais sublittoraux et forêt marécageuse) et la végétation de la plaine côtière ancienne (forêt marécageuses et riches en palmier, palmiers bâches jalonnant les criques, zones de savane sableuse). Une crique est une rivière, affluent du fleuve.

Les espaces forestiers, de basse altitude, présentent également une grande diversité. Les forêts primaires sont marécageuses, sur sable blanc ou sur terre ferme. Les forêts anthropiques, comme forêts secondaires, recouvrent les abattis abandonnés. Saint-Laurent compte également trois forêts périurbaines : les Malgaches, Saint-Jean et Saint-Maurice. Une partie de leur surface a été transformée en plantation, dont la vocation est essentiellement récréative. Les itinéraires forestiers seront de plus en plus présents au sein des paysages, du fait du désenclavement du territoire. L'urbanisation à proximité des voies routières ouvre le paysage, avec un recul de la lisière forestière, mais ne contribue pas à sa structuration. Ce recul de la lisière s'accroît avec le mitage rural et agricole.

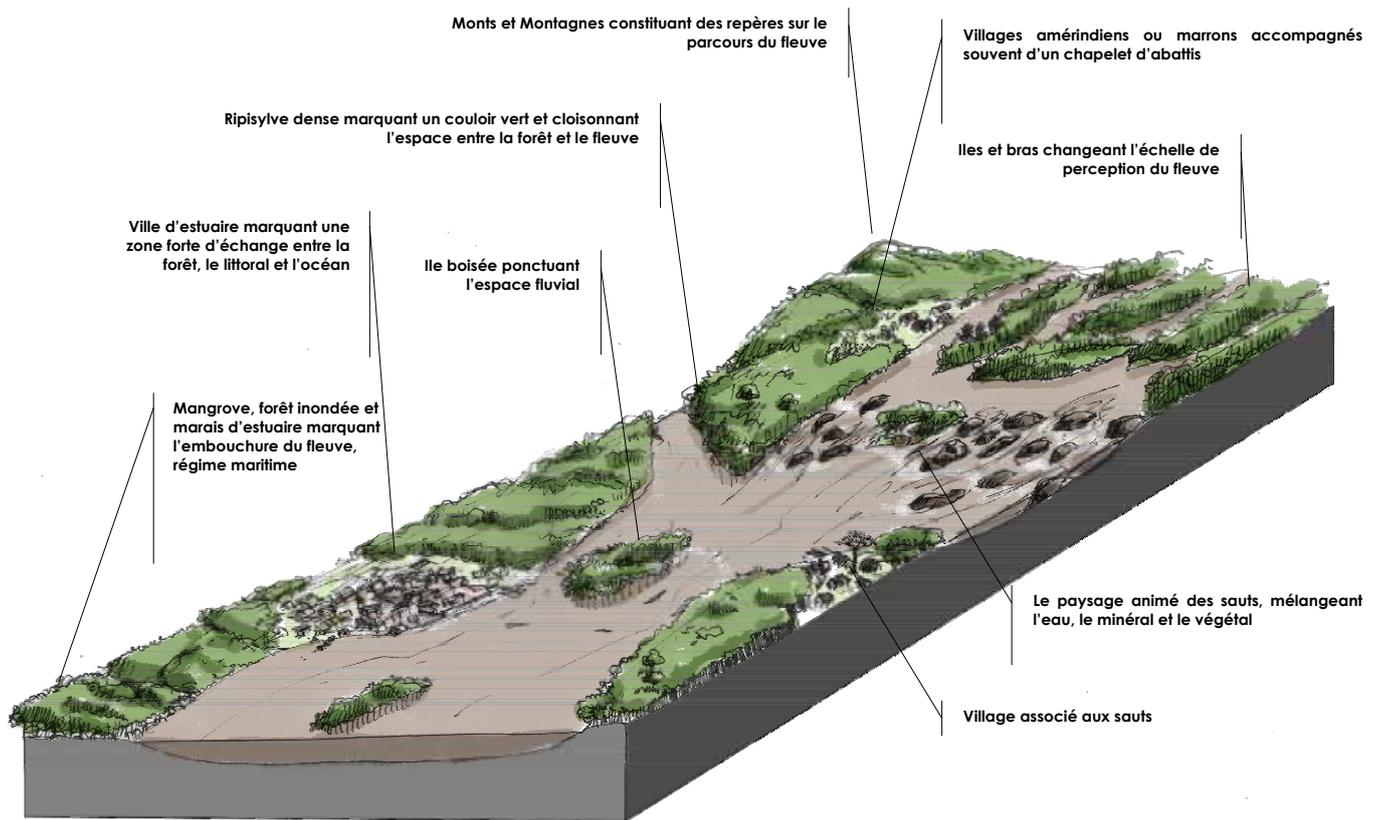
La gestion de ces massifs forestiers nécessite un ensemble d'actions coordonnées afin de pérenniser ces espaces et approvisionner la filière bois. A ce titre, un projet d'aménagement forestier dans la zone dite Forêt Sparouine est prévu. La recherche d'autres sites et rivières est en cours à Saint-Laurent, afin de valoriser ces espaces au travers l'éco-tourisme.

Plusieurs secteurs de Saint-Laurent ont été mis en inventaire pour leurs qualités faunistiques et floristiques. La mise en place de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunique et Faunistique permet d'indiquer aux décideurs la présence et la valeur du patrimoine naturel de leur territoire. Elles ont une valeur informative, nullement contraignante, mais avec des effets juridiques indirects si un juge doit apprécier la légalité des actes administratifs au regard de ces espaces. Parmi ces ZNIEFF, mentionnons les chutes de la Crique Voltaire. Au début de la piste Paul Isnard, la crique Voltaire est un affluent de la crique Sparouine. La crique Voltaire est dans le bassin du Maroni. Couvrant 17 740 hectares, les chutes Voltaire sont le plus grand site inscrit de Guyane. La forêt occupe la quasi-totalité du site, difficilement accessible après trois heures de piste et de marche à pieds.

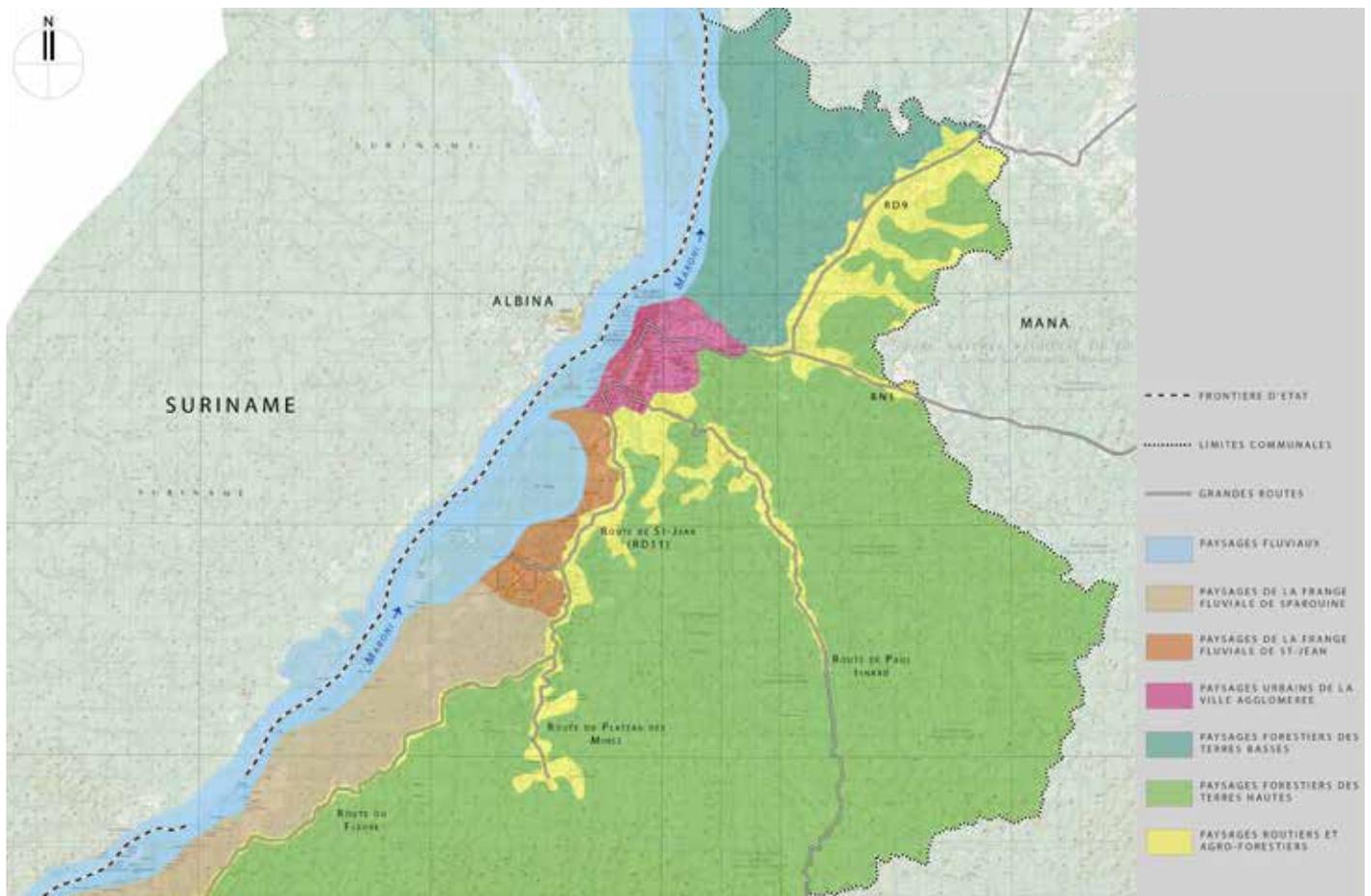
> Les enjeux paysagers liés à l'extension des pistes et des routes

Les pistes forestières développent un double usage pour l'habitat et l'exploitation agricole. La création de nouvelles pistes par l'Office National des Forêts (ONF) présente des risques de mutation des espaces forestiers. Il faut donc distinguer différents types de pistes d'exploitation forestière, car leurs impacts diffèrent dans le temps. Les pistes secondaires, exploitées moins de dix ans, se reboisent rapidement. Pour reboiser les routes trop larges, l'ONF ferme le site pendant cinquante ans. La route impose donc son vocabulaire, plus technique que paysager. La présence des arbres bois-canons, sur les lisières, banalise le paysage mais le structure. L'environnement local est désormais pris en compte en amont dans les projets de route, avec la délimitation des corridors biologiques. Néanmoins, ces corridors peuvent se heurter à une urbanisation informelle déjà présente. Le projet de la RN1 qui amène vers Apatou, et son prolongement vers Maripasoula est à considérer au regard de ces éléments. Le paysage forestier s'en trouve profondément modifié avec une urbanisation plus routière que fluviale. Les nouvelles entrées de ville portent encore le stigmate de la monotonie et la banalisation. Le désenclavement des espaces forestiers ne doit pas se faire au détriment de la mise en valeur des paysages.

2. Expertise littorale de l'ONF réalisée en 2009



Coupe du grand paysage fluvial guyanais. Crédits : VU D'ICI & ARUAG, Atlas des Paysages de la Guyane



Carte de la forêt du fleuve, des terres agricoles et des espaces ouverts naturels. Diagnostic réalisé par le bureau d'étude Quadra en 2014.

2. HISTOIRE DE LA CAPITALE DE L'OUEST GUYANAIS

Les fleuves sont les lieux des premières implantations amérindiennes en Guyane. Les établissements humains sont localisés sur les fleuves, comme axes de communication sur le territoire. Les villes d'Albina et de Saint-Laurent du Maroni ont été créés dans l'embouchure de ce fleuve amazonien, à environ 40 km de l'océan, dans un bassin de vie stratégique entre la terre et l'océan, permettant de contrôler les terres intérieures tout en restant accessible par l'océan.

> Le fleuve des amérindiens et des bushinengues

Les premiers habitants du Maroni sont historiquement les communautés amérindiennes. Le premier établissement sur la rive « française » du fleuve Maroni porte le nom de son chef *Kamalaguli*. Aujourd'hui il ne reste que les Lokono et les Kaliña, qui assurent la gestion commune de leurs terres dans le respect du droit coutumier. Leur intégration au territoire se concrétise par une évolution des structures sociales et la diversification de leurs activités: la culture en abattis et le travail salarié.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les berges du Maroni voient affluer de nouvelles populations ; les colons européens et leurs esclaves africains. Les descendants des esclaves rebelles fuyant les plantations du Surinam, Bushinengués, Noirs-Marrons ou Marrons, sont répartis entre quatre grands groupes: les Boni/Aluku, les Ndjuka, les Paramaka et les Saramaka, établis dans des quartiers du bourg ou dans les villages qui l'entourent. Les contacts avec les populations amérindiennes et les échanges des savoirs, ont permis aux Bushinengués de devenir *des grands navigateurs du fleuve, des spécialistes incontournables tant dans l'art de fabriquer leurs pirogues que dans celui de les piloter.*³

Cette histoire partagée explique comment l'estuaire, les rives et les affluents du Maroni sont habitées au XIX^e siècle par différentes communautés amérindiennes et marronnes. Le premier site dans l'ouest guyanais à être occupé par des Européens est à Mana où est créée en

1830 la congrégation Saint-Joseph de Cluny. Avant l'installation de la Pénitencière, l'ouest guyanais n'est pas encore une réalité coloniale. Celle-ci est surtout effective sur l'île de Cayenne et ses environs.

Donc, bien avant l'installation du Camp de la Transportation, le Maroni était déjà un bassin de vie important, avec des échanges permanents. Ce lieu de vie et d'échange ne deviendra qu'une frontière *a posteriori*.

Le Maroni incarne un territoire de résistances aux dynamiques coloniales : *«Jamais totalement français en raison de dynamiques de peuplement externes à la colonie, mais jamais totalement surinamais puisque construit dans l'opposition à la société esclavagiste, le fleuve est un espace marginal aux deux systèmes coloniaux.»*

> 1852 – 1953 : Le territoire pénitencier & aurifère

Albina était alors un village amérindien abandonné par le chef Kwaku quand August Kappler l'a colonisé en 1846 et l'a rebaptisé d'après le nom de sa femme. Kappler était un soldat allemand qui avait servi dans l'armée coloniale du Suriname, et il établit un timber estate, une colonie forestière. En 1856, il y avait dans la nouvelle Albina environ 70 colons exerçant des activités économiques liées au commerce.

En 1852 le site de Saint-Laurent-du-Maroni est désigné comme Centre de la Transportation. L'origine de la création d'un centre de détention est liée au manque de main d'œuvre servile en Guyane due à l'abolition de l'esclavage en 1848. Ainsi, le prince Louis-Napoléon explique la raison de l'établissement en Guyane. En effet, les *« Six mille condamnés, renfermés dans nos bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, grèvent notre budget de plus en plus et menacent incessamment la société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse, et en même temps plus humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation française. »* L'article 2 de la loi du 30 mai 1854 décrit les tâches des pénitenciers où *« les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous autres travaux d'utilité publique.»*

3. Rapport de présentation du PLU



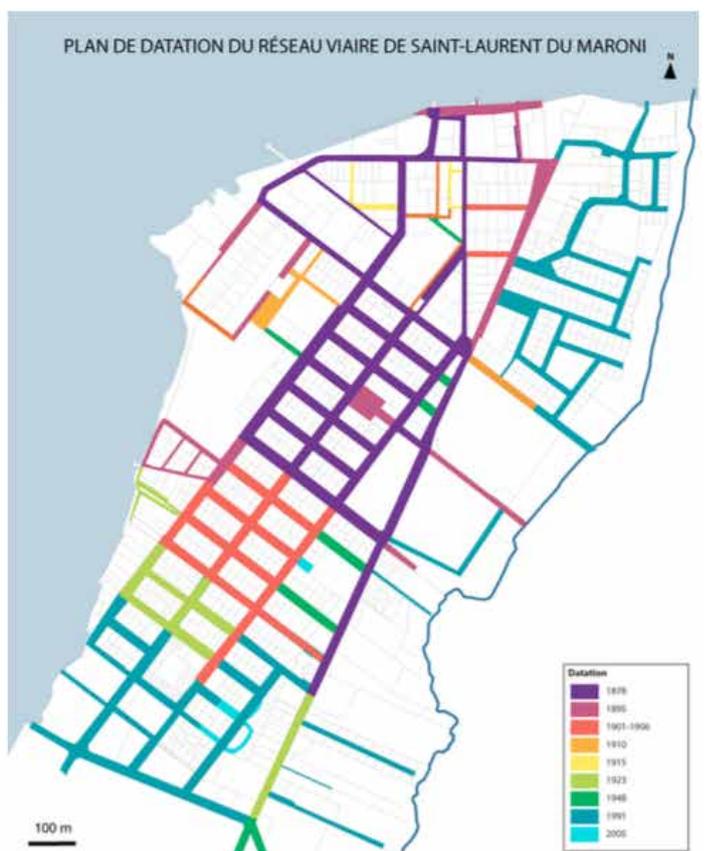
Composition du damier sur le plan de 1878.
Source : M. Verrot



Gravure de Riou, passage d'un saut.
Source : BNF, Gallica



Carte postale Gare de chemin de fer.



Plan de datation du parcellaire et du réseau viare. Source : AVAP

Plusieurs bagnes sont ainsi créés en Guyane à Kourou, sur des îles, à Cayenne et dans la commune de Saint-Laurent du Maroni.

La commune pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni est fondée en 1857. Le maire de la ville est le directeur du Camp de la Transportation. Si ce dernier est le principal lieu de déportation en bord de fleuve, il existe également le camp de la relégation à Saint-Jean et des camps agricoles et forestiers à Godebert et Charvein. Certains détenus sont affectés à la construction de la route Saint-Laurent à Cayenne.

Les bagnards sont répartis en trois catégories: les transportés, les relégués et les déportés. Les transportés sont les condamnés de droit commun, plus de 50 000 seront transportés entre 1852 et 1938. Les relégués sont les délinquants et criminels multirécidivistes. Les déportés sont les condamnés politiques, dont des anarchistes français comme Eugène Dieudonné et certains indépendantistes des autres colonies.

En Guyane, le Camp de la Transportation à Saint-Laurent du Maroni est le site avec le plus grand nombre de détenus. C'est la capitale du bagne, créant une vraie ville à la fin du XIXe avec une église, un hôpital, deux écoles, deux casernes, un abattoir, des magasins, une scierie, une briqueterie... La ville est composée du quartier de l'Administration Pénitentiaire, du camp de la Transportation, du village et des concessions agricoles.

« Devant nous Saint Laurent, la cité du crime, s'étendait immobile sous le soleil du matin, et son aspect colonial était plaisant à regarder. Mais nombreux parmi nous tournions furtivement la tête pour regarder vers l'autre rive la côte hollandaise, et nos battements de coeur s'accéléraient, dans les jungles hollandaises, étaient la liberté...si près.» René Belbenoît³, Dry Guillotine, 1938.

A Saint-Jean est créée en 1885 le Camp de la Relégation, pour accueillir ceux condamnés à l'internement perpétuel sur le territoire des colonies. Le site est à 15km au sud du centre

3. René Belbenoît, 1899-1959, est un bagnard français qui a réussi à s'échapper de l'Île du Diable et a diffusé ses mémoires dans *Dry guillotine* paru en 1938.

de Saint-Laurent, au bord du Maroni et de la crique Saint-Jean. Un chemin de fer est mis en place vers 1885 permettant d'assurer la liaison entre Saint-Laurent et le camp de Saint-Jean et dans un second temps entre Saint-Laurent et les différents camps vers Mana.

Les libérés.

En 1924, les concessions accordées aux libérés par les décrets de 1895 et 1901 sont devenues les parcelles de propriétaires privés, commerçants et industriels. *« Chaque concessionnaire disposait d'un peu plus de deux ans pour mettre en valeur l'ensemble de son terrain. Ces concessions étaient d'abord provisoires puis définitives. Le libéré pouvait ainsi devenir propriétaire de sa terre et de sa maison après un délai de cinq ans de mise en valeur et au moins un an après sa libération. Mais face au faible potentiel agricole des terres et aux restrictions de l'Administration Pénitentiaire, le système des concessions ne connut pas le succès attendu : 1 520 colons ont ainsi été dépossédés de leur terres pour ne pas avoir mis en valeur leur concession dans le temps qui leur était demandé ou ne pas avoir exercé un métier déclaré.»* (Mallé, 2009).

> La ruée vers l'or

En 1880, des filons d'or sont découverts sur le Haut-Maroni, suscitant une ruée vers l'or. Cette découverte entraîne un afflux de populations, notamment antillaises, attirées par la prospérité du commerce. Dans cette dynamique d'accroissement urbain, le territoire du Maroni est ouvert à la population civile en 1882. C'est à cette période que Saint-Laurent devient un carrefour d'échange, où diverses populations habitent et se croisent. Dans le même temps Albina devient aussi un carrefour de commerces lors de la production d'or sur la rivière Lawa qui commença en 1876. En 1893, Marowijne devient un district officiel. Ainsi, *« la période de l'orpaillage génère progressivement une ouverture des territoires coutumiers vers les villes littorales et les bourgs-relais commerciaux estuariens. »* décrit ainsi le géographe Frédéric Piantoni.

Jusqu'en 1950, Saint-Laurent n'est reliée à Cayenne que par la mer et se trouve dans un

4. Frédéric Piantoni, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement »

isolement quasi-complet par rapport au reste de la Guyane et à la métropole. Dès les années 1930, la fermeture progressive du baignage et le déclin de l'activité aurifère amènent un renouvellement de la population issue du Haut-Maroni, amérindienne et marronne. Saint-Laurent devient au fur et à mesure une commune avec une population civile et multiculturelle, dont la croissance est toujours en cours.

> 1949 – 1986 : L'essor de Saint-Laurent

En 1949, Saint-Laurent devient une commune de plein exercice où vivent environ 3 000 habitants. Le camp de la Transportation, vidé de ces détenus, est vendu. Les habitants les plus pauvres s'y installeront jusqu'aux années 1980. La population de Saint-Laurent double entre 1950 et 1980 sous l'effet de l'exode rural du bassin du Maroni.

« Dans un premier temps, se développe un mouvement des villages vers les centres administratifs nouvellement créés (Maripasoula, Papaïchton). Puis, rapidement saturés en termes d'offre d'emplois, les communes littorales deviennent les principales zones d'accueil des trajectoires migratoires à partir du milieu des années 1970. Par son débouché sur le fleuve, par sa population et sa fonction de point d'entrée de l'économie côtière, St-Laurent présente des conditions sociologiques qui en font le point d'arrimage et de redistribution (vers Mana, Kourou et Cayenne) des mobilités issues de la vallée. » Frédéric Piantoni.

Durant cette période, les populations amérindiennes s'installent au bord du Maroni en créant trois villages au sud, Balaté, Terre-Rouge et Pierre, et un au nord, Paddock, selon des affinités communautaires et familiales. Des populations maronnes s'installent au bord de la rivière, à l'ouest de l'enceinte du camp. Les villages Toto et Roche Bleue y ont été rasés pour insalubrité. Ainsi, les berges voient la création d'une "ville marronne" avec l'émergence d'une culture pan-marronne dans ces quartiers. Le développement de la ville s'effectue aussi le long des axes routiers comme la RN1 et la route de St Jean.

Pour répondre aux nouveaux besoins de logements, des nouveaux îlots sont aménagés,

continuant la trame en damier au sud du centre : les lotissements des Hibiscus (années 1960), la résidence des Acacias (années 1970). En 1981, un arrêté préfectoral sur l'insalubrité de certains secteurs de Saint-Laurent, est prononcé afin de reloger les familles résidentes sur les berges et dans le Camp. C'est la première opération urbaine visant à la résorption de l'habitat insalubre (RHI) à Saint-Laurent. Ces habitants seront relogés dans les nouvelles urbanisations, à l'est dans les lotissements des Cultures et au sud dans le quartier de la Charbonnière.

De plus, c'est une période où de nombreuses infrastructures sont construites en Guyane. En 1951 la piste Saint-Laurent – Cayenne est inaugurée mais le bitumage de la route ne sera fini qu'en 1983. Le Port de l'Ouest guyanais, au sud du centre-ville, est aménagé dans les années 1960 tout comme le stade en entrée de ville.

Albina, la jumelle, est alors plus peuplée et possède des équipements publics d'un niveau supérieur. Des enfants saint-laurentais étaient scolarisés dans des écoles à Albina. Les Saint-Laurentais traversaient le fleuve pour profiter des échanges commerciaux mais aussi de la vie nocturne et de l'hôpital régional à Albina. L'économie du Suriname était lors plus dynamique d'où l'intensité et la réciprocité des échanges. Dans les années 1970, Albina est une villégiature touristique aux plages de sables fins uniques au Suriname.

Durant cette période le gouvernement français proposa aux réfugiés Hmong du Laos de venir s'installer en Guyane en 1975. Les Hmongs sont installés dans deux villages, Cacao à l'est de la Guyane et à Javouhey au nord de Saint-Laurent. Ils seront intégrés au *Plan vert* un programme pour développer l'agriculture. Ainsi, plus de 400 Hmongs viennent vivre et cultiver la terre à Javouhey et ils vendent principalement leurs productions au marché de Saint-Laurent.

> 1986- 1992 : La guerre civile au suriname

L'histoire des villes basculent quand commence la guerre civile au Suriname qui fait d'Albina un des principaux terrains d'affrontement. En juillet 1986 le *Jungle Commando* rentre en rébellion avec l'attaque d'un barrage de l'armée à 100km à l'est d'Albina.

Cette guerre civile est liée à la marginalisation des Marrons de l'est surinamais et à la crise économique et sociopolitique au Suriname. Albina disparaît sous les bombardements et les bombes incendiaires. La plupart des habitants quittent la ville.

La Guerre entraîne le déplacement d'environ 25 000 personnes au Suriname, entre 13 000 et 15 000 réfugiés sont allés à Paramaribo et entre 1 500 et 2 000 se sont réfugiés aux Pays Bas. Entre 9 000 et 13 000 Surinamais traversent le fleuve pour trouver refuge dans les communes frontalières de la rive française. Ils seront accueillis dans cinq camps: camp A, camp B, PK9, Charvein et Acarouany. Ils sont essentiellement Djuka et Paramaka, mais il y a aussi environ un millier d'Amérindiens, Kali'na et Arawaks. Ces derniers sont accueillis dans les villages amérindiens sur la rive française. Les réfugiés ont le statut de PPDS, Populations Provisoirement Déplacées du Surinam. C'est un statut à part, n'étant pas sous l'égide de l'ONU et du Haut-Commissariat aux Réfugiés. La gestion de ces populations s'est faite entre la municipalité, la préfecture et l'État central français.

Pendant les six années de conflit, les rebelles se réunissent à Saint-Laurent et utilisent toute la rive française du Maroni comme base de repli. Le village chinois est alors utilisé comme embarcadère par le Jungle Commando. Cette occupation crée un climat de défiance des habitants par rapport aux Surinamais.

Un traité de paix met fin à la guerre en 1992, la ville d'Albina est alors rasée et n'a pas encore pansé ses plaies aujourd'hui. Trois villages ne sont pas reconstruits : Negerkreek, Moiwana and Maria-kondre. Après la guerre, la reconstruction de la ville se fait petit à petit sous l'impulsion des échanges économiques avec l'accroissement de la ville de Saint-Laurent et avec le renouveau de production d'or sur le haut Maroni.

En 1992, un programme de retour pour les réfugiés vivant à Saint-Laurent est mis en place. Le gouvernement offre 4 000 Francs (environ 610€) par adulte et 2 000 francs (environ 305€) par enfant pour un retour au Suriname et reconstruire leurs vies, mais en revenant dans

leurs villages ils retrouvent un terrain où leurs maisons ont été envahies par la nature.

Le massacre de Moiwana

Lors de la Guerre Civile, entre 39 et 130 villageois de Moiwana furent tués par une unité de l'armée nationale le 29 novembre 1986. La plupart des survivants de ce massacre vivent en Guyane et ont obtenu le statut officiel de réfugiés. Aujourd'hui deux lieux de commémorations furent construits sur les lieux de ce massacre après le verdict en 2005 de l'Inter-American Court of Human Rights. Les réfugiés de Moiwana ont été installés dans le camp de Charvein, à Javouhey.

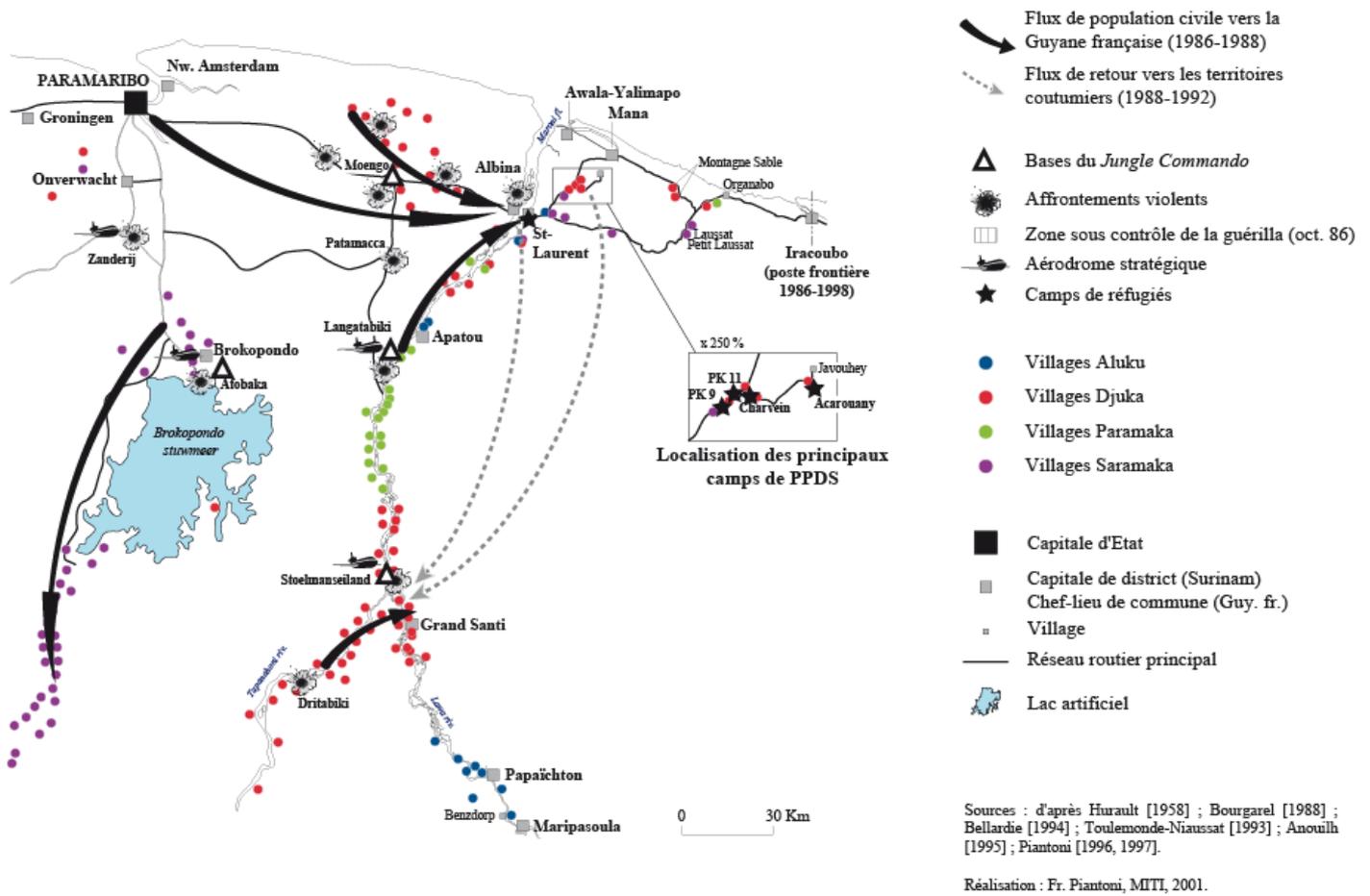
> De 1992 à nos jours

Effets du conflit

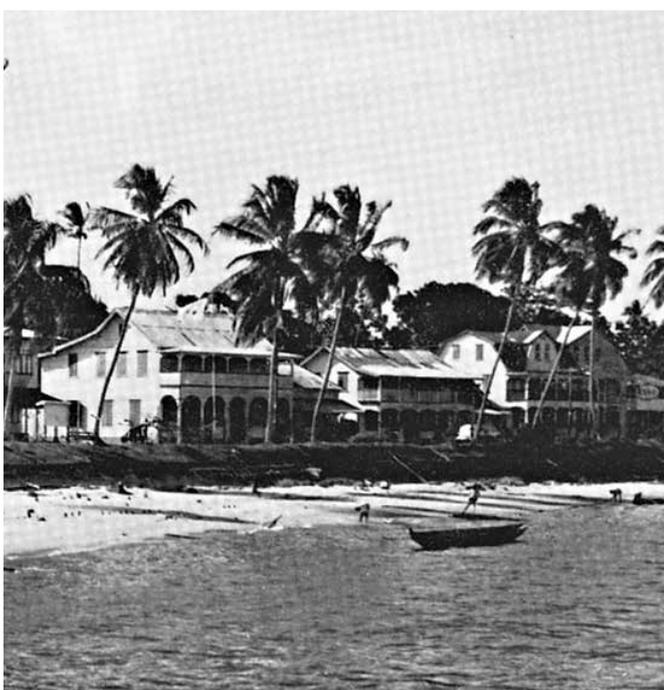
A l'échelle du bassin de vie du Maroni, le géographe Frédéric Piantoni explique que *«les effets du conflit vont provoquer une recomposition des dynamiques socio-spatiales par une inversion des polarisations démographiques dans le bassin frontalier. Les espaces relationnels, partagés avant le conflit, vont se restructurer sur la base d'une cohésion communautaire. Le Maroni retrouve une fonction d'espace-ressource sur le plan identitaire, mais aussi sur le plan économique avec le regain de l'exploitation aurifère.»*⁵

A l'échelle de Saint-Laurent, l'arrivée et l'installation des communautés bushinengués a fait tripler la population en une dizaine d'années seulement. La petite ville de Saint-Laurent isolée devient alors une grande ville avec de l'autre côté du fleuve une ville jumelle, Albina, survivante de guerre. Cette guerre civile et l'afflux de migrants a attiré l'attention de Cayenne et de la France métropolitaine sur l'ouest guyanais et Saint-Laurent. D'où l'émergence d'un rééquilibrage des investissements pour l'ouest guyanais sans pour autant aider la Ville à la hauteur des défis pour l'accueil des réfugiés devenus habitants. Ces derniers ne sont que partiellement régularisés et vivent principalement dans des quartiers d'habitats informels aux marges de la ville. L'enjeu est l'intégration de ces nouveaux quartiers en développant les services urbains, les équipements et en construisant des logements.

5. Frédéric Piantoni, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement »



Flux et affrontements durant la guerre civile du Suriname. Source : Frédéric Piantoni



Albina avant la guerre civile, en 1962.



Lieu de mémoire du massacre de Moiwana.
 Source : Africultures

Un développement urbain sans précédent
La Mairie avec la Préfecture, la CTG, les promoteurs et les partenaires locaux mettent en place de nombreuses opérations de logements pour répondre au besoin de logements et éradiquer ou transformer l'habitat insalubre.

Les opérations de logements se font selon les opportunités foncières, le long du réseau viaire, donnant lieu à des ensembles de logements sociaux principalement au sud de Saint-Laurent et sur la route de Saint-Jean et au sud-est de l'autre côté de l'aérodrome:

- Au sud : les Orchidées, les Cassialatas, les Frangipaniers.
- Au nord du centre : le quartier des Cultures et le quartier de la Mesclé.
- Au sud-est : le lotissement des Sables Blancs en 1994, les extensions de la Charbonnière avec les Flamboyants et Moucaya, le lotissement des Ecoles en 1996.

Le volume de logements produits n'étant pas suffisant pour répondre à la forte demande, la ZAC Saint-Maurice est créée avec comme objectif la construction de plus de 3 400 logements à terme, en faisant la plus grande ZAC de France. Elle relierait le quartier des Ecoles aux Sables Blancs.

Des infrastructures pour accompagner le développement urbain

Le triplement de la population entraîne des besoins considérables en services urbains, infrastructures et équipements :

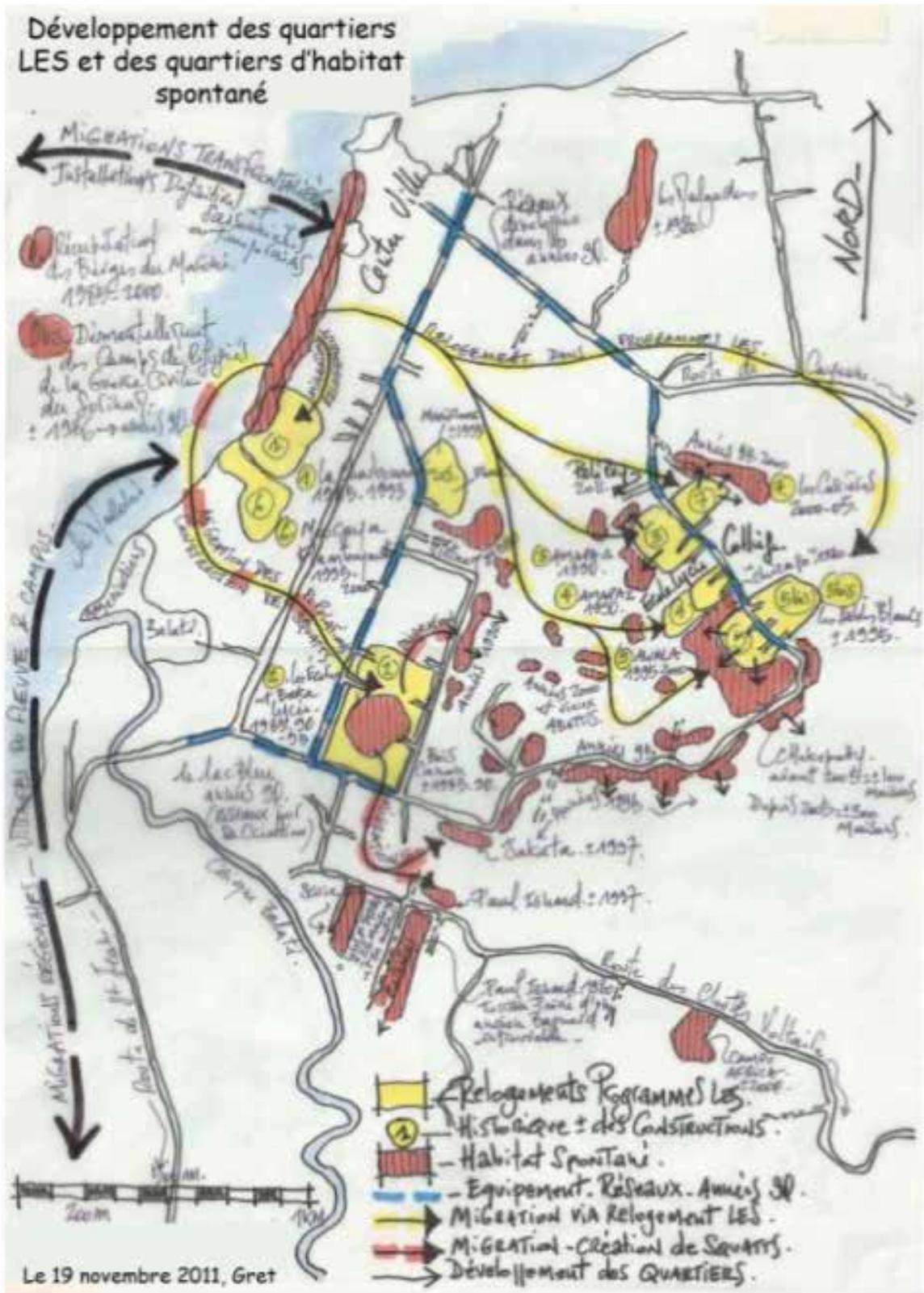
- Aménagement du premier rond point en entrée de ville et du premier feu rouge permettant le passage du permis de conduire sur Saint-Laurent
- Déplacement de la décharge sur la route de Paul Isnard
- Construction du premier supermarché, "Super U" dans la zone d'activité Saint-Jean
- Agrandissement du Port de l'Ouest
- Constructions de nombreuses maternelles, écoles, collèges et lycées
- Construction d'un nouvel hôpital en cours dans le quartier des Sables Blancs.

Malgré ces projets d'infrastructures, la forte croissance démographique génère une pression importante sur les usages et les capacités de ces infrastructures. Comment calibrer la taille de ces projets au vu des besoins exponentiels ?

Dynamique culturelle volontariste
Saint-Laurent développe une politique culturelle volontariste depuis la fin des années 1990 avec l'installation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le Camp de la Transportation inauguré fin 2014, la programmation de nombreux festivals de musiques et d'arts vivants (Trans'Amazoniennes, Les Tréteaux du Maroni...) et le soutien à de nombreuses associations. La ville de Saint-Laurent valorise aussi son patrimoine en devenant en 2006 Ville d'Art et d'Histoire et en mettant en place une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour le centre historique. Ainsi la ville de Saint-Laurent est devenue la capitale culturelle de la Guyane.

EN RÉSUMÉ

La naissance de la ville au bord du fleuve se fait avec le baignage au milieu du XIXe dans le bassin de vie du Maroni où les Amérindiens et les Noirs-Marrons vivent déjà. La Guyane est alors une colonie française avec comme frontière le Maroni. La ville devient un carrefour d'échange à la fin du XIXe avec l'activité générée par le baignage et par la ruée vers l'or. Avec la fermeture du baignage et le déclin de l'activité aurifère, la population de la Pénitentiaire s'en va et la ville accueille les nouvelles populations du fleuve. Saint-Laurent prend alors son essor, avec sa jumelle, Albina bien plus attractive. Le tournant historique de la ville est la guerre civile au Suriname de 1986 à 1992. Une dizaine de milliers de Surinamais traversent le fleuve et viennent trouver refuge à Saint-Laurent, ils resteront six ans dans des camps, avec un statut spécial celui de PPDS, Populations Provisoirement Déplacées du Suriname. L'espace du Maroni et de Saint-Laurent est l'histoire de migrations incessantes, entre les Amérindiens, les Bushinengues, les bagnards, les colons, les Créoles, les Chinois, les métropolitains, les Hmongs, les Haïtiens, les Brésiliens...C'est un territoire d'accueil où les nombreuses communautés vivent ensemble, avec un tiers de la population immigrée en 2010 selon le recensement. Aujourd'hui, les Bushinenge représentent la majorité de la population de Saint-Laurent.⁶



Développement des quartiers LES et des quartiers d'habitat spontané.
Crédits : GRET, 2011

6. André Calmont « Dynamiques migratoires en Guyane : des politiques migratoires de développement au développement des migrations spontanées » 2007

3. STRUCTURES DE LA VILLE

INTRODUCTION

Aujourd'hui la ville de Saint-Laurent avec une population estimée de 40 597 habitants (INSEE, 2012) est la deuxième ville de Guyane après Cayenne. Capitale du Maroni, capitale du baignage, capitale de l'Ouest, capitale des marronnages, capitale culturelle guyanaise, ville d'Arts et d'Histoire, ville frontalière, Saint-Laurent cumule de nombreux adjectifs représentant son histoire, sa population en lien avec l'embouchure du Maroni. Avec la forte croissance démographique depuis les années 1990 et l'accueil d'environ 10 000 réfugiés, la ville est confrontée à un développement urbain, mal maîtrisé, se traduisant par le développement de quartiers d'habitats informels et la dégradation du cadre de vie. La ville est dans un rattrapage constant lié à un manque de moyens et une inadéquation entre les outils d'aménagements métropolitains et la réalité de Saint-Laurent. La population de Saint-Laurent a été multipliée par 7 entre 1967 et 2010 et multipliée par 3 ces 20 dernières années. À l'horizon 2030, le scénario central en terme de prospective démographique, prévoit environ 135 000 habitants, en faisant la première ville de Guyane (GRET, 2014). Ainsi, la capitale de l'ouest guyanais doit relever le défi d'une urbanisation rapide et massive.

La densité de la commune de Saint-Laurent du Maroni est très faible, avec à peine 8,4 hab/km² en 2012. Ce chiffre ne reflète cependant pas la réalité vécue sur le terrain, tant la superficie de la commune est grande (près de 5 000 km²). A titre comparatif, la Guyane présente une densité de 3 hab/km² à la même date, mais 88% des habitants se concentrent le long du littoral. La densité vécue par ces populations est alors plus proche de 19 hab/km², ce qui reste néanmoins très inférieur à la moyenne nationale.

La structure urbaine actuelle de Saint-Laurent du Maroni, se caractérise par :

- un centre ville historique porteur d'une identité patrimoniale, dense et structuré qui rassemble l'essentiel des équipements, commerces et services de la commune,
- des pôles secondaires à caractère

monofonctionnel d'équipements, d'activités économiques ou encore d'habitat (résultant des premières opérations RHI dans les années 1990, créant des quartiers isolés les uns des autres (Charbonnière, Sables blancs, ...)

- une urbanisation diffuse qui s'échelonne le long des axes de circulation (petits groupements d'habitat dispersés émaillant le territoire, principalement implanté le long des voies) dont plusieurs poches d'insalubrité,

- des villages amérindiens se développant selon leur organisation propre.

Une immense partie du territoire reste ensuite complètement désertée par la population du fait de la présence de la forêt dense.

LES AXES STRUCTURANTS

La ville est structurée par les axes routiers, par le fleuve Maroni et les criques Balaté, Saint-Laurent et Margot. On entre dans la ville de Saint-Laurent par trois principaux axes routiers:

- la Route Nationale 1, menant à Cayenne et Mana au carrefour Margot.
- la route de Saint-Jean menant aujourd'hui à Apatou.
- la route Paul Isnard.

Dans l'aire urbaine de Saint-Laurent, les routes structurent aussi l'urbanisation de la ville avec :

- l'avenue Félix Eboué, ancienne rue Mélinon (à la fin du XIXe siècle) et rue de l'Eglise (au début du XXe siècle), cette rue traverse le village dans le sens Nord- Sud.

- la route de Fatima.
- l'avenue Paul Castaing dite route des Vampires
- l'avenue du Général De Gaulle. Ce boulevard relie la ville du Nord au Sud en traversant six quartiers (le quartier officiel, la ville carcérale, la ville coloniale et son extension, le village Chinois et Maroni Palace). Caractérisé par une largeur de voie confortable, le boulevard du Général de Gaulle était autrefois divisé par un ancien canal ou un caniveau séparant la ville coloniale de la ville carcérale.

LA TRAME VIAIRE⁷

Les *cardo* de la ville coloniale se caractérisent par leur orientation Nord/Est et Sud/Ouest. Leur gabarit, leur profil et le front bâti sont remarquables comme sur le boulevard du Général de Gaulle et la rue Felix Eboué. Les *decumanus* de la ville coloniale se caractérisent par leur orientation Ouest/Est, leur gabarit (bas côtés, terre-plein central) et leur front bâti remarquable en alignement sur rue. D'une largeur de 20 mètres, elles disposent toutes de terre-pleins centraux aménagés à la fin du XIXe siècle.

> Le terre-plein central : une composante de la rue de la ville coloniale

Les terre-pleins centraux des *decumanus* et de l'avenue Félix Eboué n'étaient pas plantés pendant la période du bagne mais disposaient d'un caniveau central tel qu'on le rencontre encore aujourd'hui dans la rue Marceau, face aux services techniques. Les deux, alignements de l'avenue Félix Eboué ont été plantés d'amandiers au cours du XXe siècle mais ceux-ci, malades, ont été coupés et n'ont pas été remplacés. Les terre-pleins de la ville coloniale sont aujourd'hui plantés de flamboyants et de palmiers royaux dans les voies secondaires et de wassaï dans le boulevard de Gaulle.

> Le caniveau, un élément patrimonial fondateur de la rue dans la ville coloniale

A l'origine piétonne, la ville coloniale avec ses larges rues de terre battue, permettait des déplacements aisés. Les profonds caniveaux construits en partie centrale des *decumanus* et le long du boulevard bordant le village permettaient d'assurer un bon écoulement des eaux de pluie. La construction de ces caniveaux étant avant tout la conséquence d'une utilité sanitaire, leur entretien étaient garantis et assurés par la main d'œuvre abondante que fournissait la ville carcérale."

7. Diagnostic de l'AVAP

8. Carnet du Patrimoine de la ville de Saint-Laurent du Maroni n°3 , « Le centre ville de Saint-Laurent du Maroni, un plan en damier », août 2012

LA VILLE COLONIALE

La naissance de la ville est liée au bagne. La ville coloniale est le fondement de Saint-Laurent du Maroni. Le premier plan dont les éléments correspondent actuellement avec le cadastre date de 1878.

En dessous du quartier officiel, le village s'organise en prolongement du convent et de l'église. Il est composé par deux axes : un axe Nord-Est et un axe Sud-ouest. A partir de ces axes de composition historique, le village s'organise en damier de 12 îlots le long du grand axe. Sur ce plan, chaque îlot est divisé en 12 lots numérotés de 1 à 120. Sur les 120 lots, 82 parcelles sont occupées par des concessions. Sur ces lots, la surface réservée à la construction est généralement la même. Le bâti implanté à l'alignement sur rue mais en respectant un retrait sur les deux limites latérales, s'installe sur une bande constructible représentant un peu moins du tiers de la profondeur de la parcelle. Sur les parcelles faisant l'angle de l'îlot, les cases sont édifiées à l'angle des deux rues.

> La trame parcellaire de la ville coloniale

Le plan en damier de la ville coloniale est composé de douze îlots de 100 mètres de long sur 50 mètres de larges. Le plan de 1878 sur lequel se superpose parfaitement le plan cadastral d'aujourd'hui, témoigne de la rigueur de la composition historique organisée sur un axe nord-est, sud-ouest. Le plan en damier répond aux règles de proportions utilisées depuis l'Antiquité.

«Les concepteurs du plan de la ville coloniale du XIXe siècle ont fait appel aux règles élémentaires de la géométrie qui, depuis l'Antiquité, établissent les systèmes de proportion réglant l'architecture autant que les plans urbains. Le carré donné par la largeur de l'îlot est la base de la composition du plan de la ville coloniale. Il constitue le «module» à partir du lequel toutes les proportions sont réglées. Chaque îlot est obtenu par la combinaison de deux «modules» formant un rectangle d'une proportion de 2 pour 1.»⁸

La largeur de la rue est aussi réglée dans un rapport de proportion au module. Les

concepteurs l'obtiennent à partir de la diagonale du carré de référence, rabattue à l'extérieur de l'îlot à l'extrémité de laquelle est posé un deuxième îlot. Cette conception respecte l'une des proportions les plus pratiquées dans les compositions architecturales de l'antiquité.

« Une fois la proportion de l'îlot et le rapport de la rue à l'îlot établis, il a suffi de développer la composition jusqu'à six îlots puis de pratiquer une symétrie par rapport à l'axe principal constitué par l'actuelle rue Félix Eboué, tout en réservant les deux îlots centraux pour l'installation de la place du marché. »

Chaque îlot est divisé en 12 parcelles égales. Ces lots de 16,66m sur 25m forment les concessions construites pour bâtir un logement et sa dépendance et y cultiver un jardin. Les îlots ont conservé leur configuration d'origine à l'exception des îlots situés de part et d'autre du marché, qui sont nés d'une division d'un espace planté présent jusqu'en 1895. Ces 12 îlots constituant la ville coloniale répondent à une même logique d'implantation du bâti sur la parcelle.

Le bâtiment principal se trouve toujours en alignement sur rue. Il occupe une bande constructible correspondant au tiers de la longueur de la parcelle, et préserve systématiquement un ou deux couloirs d'aération sur les limites latérales de la parcelle. Les dépendances étaient construites en fond de parcelle pour accueillir toilettes et cuisine. Ces constructions en fond de parcelle ou sur les limites latérales occupent elles aussi une emprise au sol ne dépassant pas le tiers de la surface de la parcelle.

Ce type d'implantation du bâti sur rue et en fond de parcelle permettait de garantir la présence d'un espace libre en coeur d'îlot correspondant à une cour ou un jardin. La superficie de la cour représentait au minimum un tiers de la superficie totale de la parcelle. Rares sont celles qui ont conservé le bâti d'origine, néanmoins, la logique d'implantation a été maintenue et est encore nettement visible aujourd'hui. Les cours situées en coeur d'îlot, à l'arrière des bâtiments

principaux des concessions urbaines, avaient pour vocation d'accueillir les annexes de la case, un puits, un poulailler ou encore un potager.

LES QUARTIERS COLONIAUX

> Le quartier officiel

Avec son schéma urbain triangulaire tourné vers le fleuve, qui présente le caractère soigné d'une architecture raffinée jusque dans les murs ajourés des clôtures en briques. Cette ambiance mêlant à la fois des édifices administratifs à des espaces publics soignés et confortables avait valu à Saint-Laurent le surnom de « Petit Paris ».

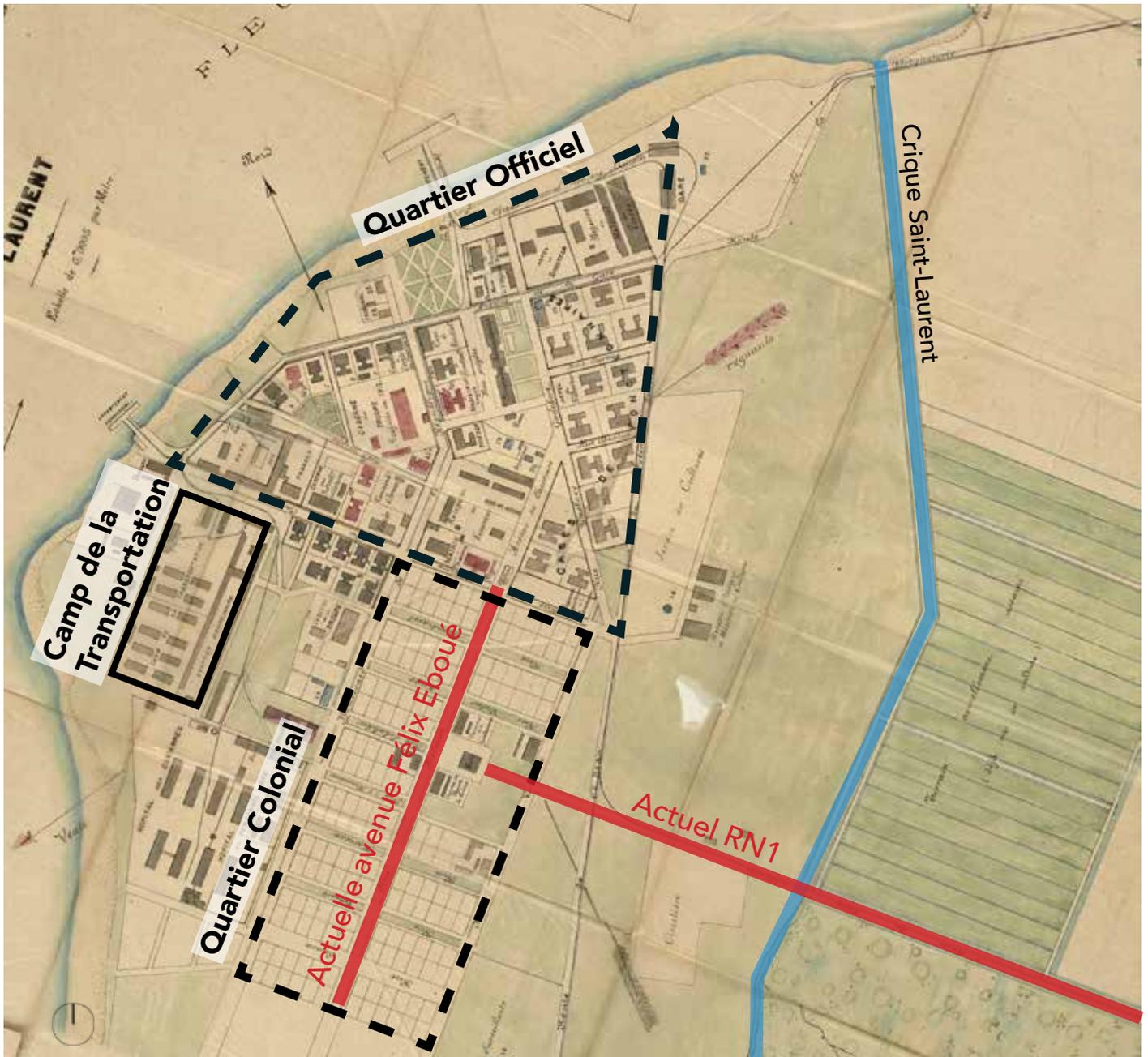
> Le quartier carcéral

Sur les rives du fleuve, le quartier se caractérise, dans un premier regard, par son immense mur d'enceinte masquant une succession de bâtiments quasi identiques, alignés de manière symétrique de part et d'autre de l'axe de la porte d'entrée. Il correspond à l'ancien camp de la Transportation. Le rythme d'implantation est repris dans les bâtiments de l'hôpital qui suivent cette trame dans son autre direction. Outre son caractère fermé, ce quartier qui déconnecte la ville de sa berge, retrouve, aujourd'hui, une dimension patrimoniale et touristique, bien que pendant longtemps les infrastructures du baignage aient été considérées, comme des blessures encore mal cicatrisées sur le territoire guyanais où ces infrastructures avaient été imposées.

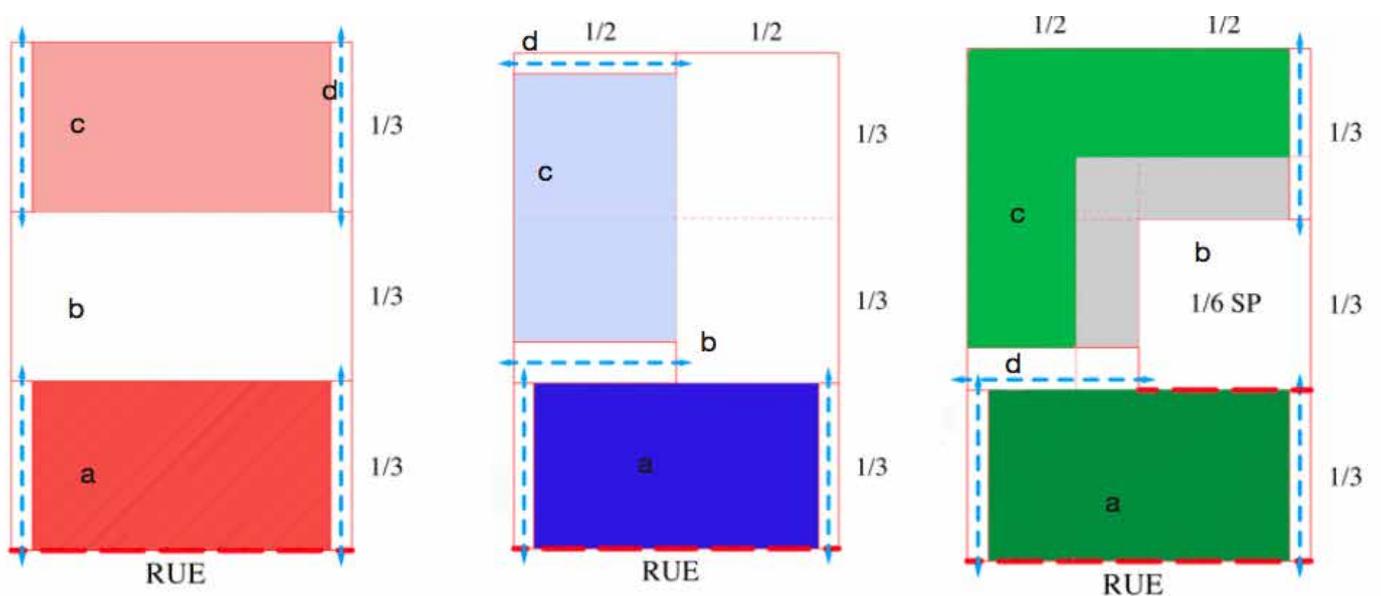
> Le quartier colonial

Il est construit suivant deux grands axes perpendiculaires, l'un vers l'église, l'autre centré sur le marché, qui composent un plan orthogonal clairement tourné vers les terres à défricher. On y retrouve les styles architecturaux créoles typiques : les petites « cases bois » constituées d'un modeste rez-de-chaussée sur plots de brique, ne comportant que deux pièces, les dépendances étant placées dans la cour arrière, puis les maisons de bois à un étage avec galerie de distribution en façade arrière, comme les maisons créoles de Cayenne, également les maisons à étage en maçonnerie et enfin les maisons de rez-de-chaussée en maçonnerie et étage en bois. Les rues sont très larges et l'espace public plus sobrement traité que dans le quartier officiel.

9. Carnet du Patrimoine de la ville de Saint-Laurent du Maroni n°3, « Le centre ville de Saint-Laurent du Maroni, un plan en damier », août 2012



Plan de Saint-Laurent du Maroni donné pour 1913 orienté vers le nord: Source : AVAP



Structuration des îlots dans le centre colonial. Source : AVAP.

> **Le village Saint-Jean**

Le village Saint-Jean avec l'ancien camp de la relégation, à l'architecture caractéristique qui, aujourd'hui réinvestie le Régiment du Service Militaire Adapté à la Guyane, préserve son fonctionnement en enceinte fermée.

> **Le village Chinois**

Le quartier du village Chinois, désigné ainsi parce qu'il était initialement habité par d'anciens forçats en provenance d'Indochine, devient rapidement un quartier dynamique lié au commerce de l'or et aux activités en relation avec le fleuve d'où la présence du marché au poisson. C'est aujourd'hui un quartier considéré comme insalubre avec des problèmes de drogues et de prostitution. Il y a un projet de ZAC sur ce quartier, avec la démolition d'un îlot entier.

LES QUARTIERS

Hors de la ville coloniale et des villages on peut distinguer trois types d'urbanisation :

- les opérations de logements sociaux, liés à des opérations RHI, LES et lié au besoin de logements sous la forme de lotissement ou d'immeuble jusqu'à 4 étages. Ces opérations sont réalisées selon les opportunités foncières.
- l'habitat informel en débordement de quartier, accessible par des pistes à partir du réseau viaire et peu visible de la route.
- l'habitat individuel sous la forme de pavillon. D'où des nombreuses formes d'habitat liés au promoteur, au propriétaire, etc.

> **La Charbonnière**

Le quartier doit son nom au charbon de bois qu'on y produisait. Il s'agit du quartier historique pour la communauté marron de Saint-Laurent. Il est séparé de la ville coloniale par la zone d'activités et le port. La distance avec la ville-centre, les maisons individuelles et les petites rues créent une ambiance particulière, celle d'un village sur le fleuve. C'est également un quartier très vivant la journée avec le ballet permanent des pirogues mais aussi la nuit avec les bars et boîtes de nuits. Deux équipements structurent le quartier : la salle polyvalente et le carbet funéraire.

Le quartier que l'on voit aujourd'hui est le résultat du relogement du quartier Awaa

Ondo situé sur les berges et du quartier de la Roche Bleue. Les maisons réalisées en auto-construction, rappel l'habitat coutumier avec la forme en triangle mais utilise par exemple la couverture en bardeaux de bois des habitations créoles aux Antilles et en Guyane. Le schéma d'aménagement a tenté de tenir compte de certaines formes d'organisation des villages, comme par exemple des espaces semi-privés pouvant recevoir les équipements semi-collectifs comme les fours à manioc. Chaque construction fut implantée dans un lot individuel de 200 m².

Le monument commémoratif des Marronnages dans les Amériques à la Charbonnière, a été inauguré suite au premier congrès des Marronnages. C'est un lieu de mémoire au sein de ce quartier pour la communauté majoritaire à Saint-Laurent. Ainsi, la capitale du Maroni est l'unique ville dans le plateau des Guyanes avec une population marron majoritaire.

> **Flamboyant & Moucaya**

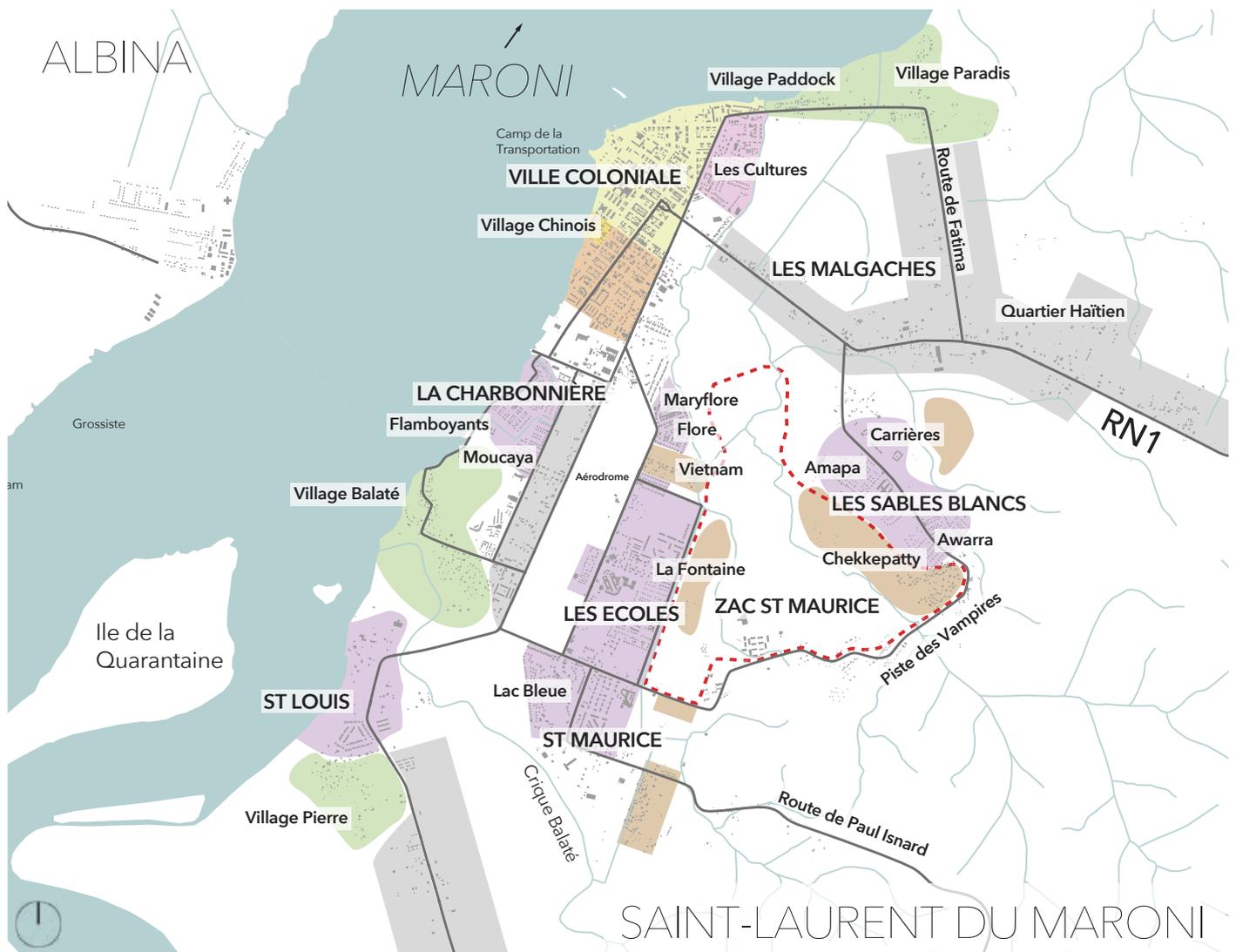
Il s'agit de deux lotissements construits dans le cadre d'opérations de Résorption d'Habitat Insalubre de quartiers de la Charbonnière. Le lotissement Flamboyant ont relogé les habitants de Bakaloto, un quartier sur pilotis à la Charbonnière. Les lotissements Moucaya I et Moucaya II ont relogé les habitants du quartier Awaa Ondo.

> **Les Orchidées**

Ensemble de logements en bord de fleuve, mitoyen au port de l'Ouest. Maroni Palace.

> **Les Cultures**

La voie ferrée qui servait de frontière entre la zone urbanisée et les jardins potagers (d'où le nom du quartier) devient une voie à part entière du centre ville. Le lotissement des Cultures est réalisé en trois tranches : première tranche en 1980, deuxième en 1987 et troisième réalisée en deux parties dans les années 1990. Les Cultures ayant été repoussées à l'extérieur de la ville, la limite de la ville est désormais marquée directement par la forêt. Le quartier des Marinas est construit au début des années 1990 au nord de la voie ferrée, le long des berges du quartier officiel.



Les quartiers de Saint-Laurent du Maroni, carte non exhaustive. Crédits : Ateliers de Cergy

- Centre historique
- Extension du centre
- Urbanisation diffuse le long des routes
- Habitat spontané
- RHI, lotissement, logement social



Vue de l'école Paul Castaing et des grues du chantier de l'hôpital, à partir de Chekkepatty. Crédits : Ateliers de Cergy

traversées piétonnes.

> **Les Malgaches**

Les quartier des Malgaches est situé dans la partie est de la ville entre la RN1 et la route de Fatima. Il y aujourd'hui de l'habitat informel et un projet d'aménagement de l'EPAG comportant du logement social et du logement en autoconstruction.

> **La route de Fatima**

La route de Fatima relie le village de Paddock au nord du centre à la RN1. Le long de cette voie des habitations se sont construits de façon opportuniste petit à petit. Entre la route de Fatima et la RN1 est présente une ZNIEFF, dans la partie inondable liée à la crique des Vampires.

> **Flore Maryflore**

Ce sont deux lotissements le long de la route Saint Maurice, longeant l'aérodrome. Jouxant la résidence « sécurisée » les Laurentides.

> **Vietnam**

Ce quartier informel mitoyen de la route de l'aérodrome, entre le quartier des Ecoles et le lotissement Flore Maryflore existe maintenant depuis plus de 20 ans. Il fut créée au moment de la fermeture du camp de réfugié situé sur la zone de l'aérodrome, d'où le nom Vietnam, en référence à la guerre civile au Suriname. C'est aujourd'hui un quartier dense, avec une borne fontaine, un bar, une épicerie et un accès à une crique.

> **Les Ecoles I, II, III, IV et V**

Le quartier des Ecoles porte ce nom en lien avec les nombreux établissements scolaires implantés dans le quartier. Le lotissement des Ecoles I a permis de reloger les habitants de la Roche Bleue et du Maroni Palace en 1996. Puis, les lotissements et les immeubles de logements sociaux des Ecoles II, III, IV sont sortis, constituant aujourd'hui les Ecoles.

> **Jean de la Fontaine**

De l'autre côté du canal longeant le rue Jean de la Fontaine se trouve le quartier informel Jean de La Fontaine (JLF), en débordement du quartier des Ecoles. C'est un quartier en développement, rattrapant bientôt les terrassements de la ZAC Saint-Maurice. Situé à point bas, au niveau d'une crique, les habitants ont aménagés des petits canaux et des

> **Lac Bleu**

C'est un quartier résidentiel se structurant autour d'un lac artificiel composé de nombreuses maisons sécurisés par des murs.

> **AMAPA I et II**

Les opérations de logements Amapa I et Amapa II.

> **Les Sables Blancs**

Le lotissement des Sables Blancs reloge les habitants du « village Toto ».

> **Chekepatty**

Quartier informel en continuité des lotissement des Sables Blancs.

> **Les Carrières**

Logements sociaux, sur la route des Vampires.

> **Djakata**

Quartier informel sur la route des Vampires

> **La ZAC Saint-Maurice**

La ZAC Saint-Maurice est construction depuis une dizaine d'années et devrait accueillir à terme environ 3 400 logements. Le futur quartier a vocation de relier le quartier des Ecoles et les lotissements des Sables Blancs par l'actuelle piste des Vampires. Cette opération d'aménagement d'envergure ne constitue cependant pas une réponse suffisante à la croissance démographique de Saint-Laurent et n'a pas permis de formuler un projet de ville globale pour la capitale du Maroni.



La Glaçière. Crédits : Ateliers de Cergy



La Charbonnière. Crédits : Ateliers de Cergy



Les Ecoles. Crédits : Ateliers de Cergy



La Carrière. Crédits : Ateliers de Cergy



Extension du quartier colonial.
Crédits : Ateliers de Cergy



Quartier informel La Fontaine.
Crédits : Ateliers de Cergy



Village Chinois. Crédits : Ateliers de Cergy



Maison coloniale. Crédits : Ateliers de Cergy

LES VILLAGES

Il existe quatre villages amérindiens et un village bushinengués sur les rives du fleuve à proximité du centre de Saint-Laurent. Les villages amérindiens sont Paddock (Paradis et Jérusalem), Pierre, Espérance et Terre-Rouge, le village bushinengue aujourd'hui rattrapé par la ville est le village Balaté. Les villages sont gérés par le chef coutumier ou le capitaine (homme ou femme), qui sont élus par les habitants. Depuis quelques décennies, les modes de vies des communautés amérindiennes et marronnes ont été bouleversés créant des tensions entre les différentes générations. Il y a la volonté de conserver certaines traditions et de transmettre les savoirs-faire, mais également la volonté de prendre part au monde contemporain.

Il existe aujourd'hui deux outils juridiques concernant l'occupation du foncier par les communautés Amérindiennes : la concession et la ZDUC.

> La Concession, pour l'habitat et l'agriculture

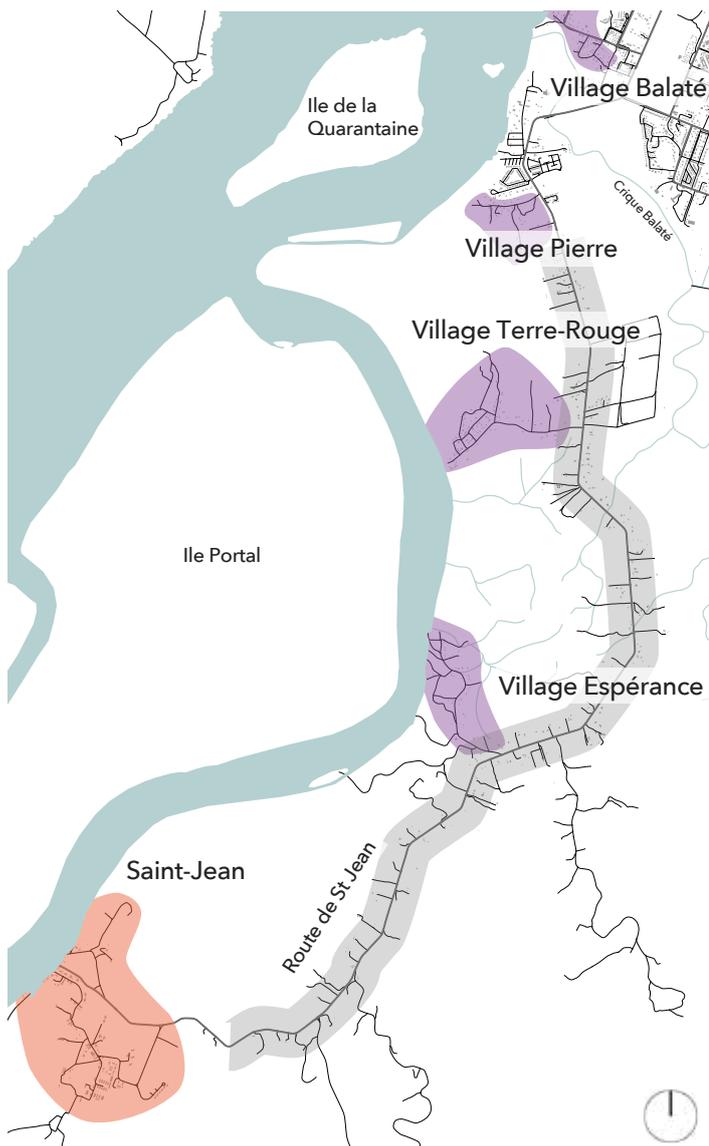
La concession est décidée avec la Commission d'Attribution Foncière (CAF) de l'Etat. La concession est de 10 ans, renouvelable et c'est une cessation gratuite. Elle donne le droit du foncier en termes de constructibilité à la communauté Amérindienne. Si la Mairie souhaite y construire un équipement par exemple, elle doit avoir l'autorisation du chef coutumier de la communauté. De même, cela empêche un particulier d'y construire du logement ou d'exploiter la terre à fins agricoles sans l'autorisation du chef coutumier. Le chef coutumier ou le capitaine, en accord avec son conseil du village, exerce un droit d'accueil ou de rejet des candidats à une nouvelle construction dans le village, ce droit se fondant sur les relations sociales antécédentes et les intentions de relations futures du nouvel arrivant. On ne retrouve pas d'habitat informel sur la concession du village Terre Rouge, car les habitants du village empêchent l'habitat spontané.

Le village Balaté n'a pas renouvelé sa concession avec l'Etat, le foncier fut cédé à une association en charge de redistribuer le foncier devenu ainsi privé, entre les membres de la communauté. Le président de l'association ne peut céder du foncier que si le capitaine est d'accord aussi, d'où les actuelles tensions.

La concession pour les villages d'Espérance, de Pierre et Terre-Rouge ne s'étend pas jusqu'à la route principale, la route de St Jean. En effet, 300 m de part et d'autre le long de cette route sont dans le domaine foncier de la Mairie, d'où des opérations de logement, des constructions de maisons particulières et de l'habitat informel.

> Zone de Droit d'Usages Coutumiers, ZDUC

C'est une zone délimitée entre l'Etat et les communautés pour les usages traditionnels de la forêt : abatis, cueillette, chasse, pêcheur... Les villages Terre-Rouge, Espérance et Pierre se partagent la même ZDUC, d'une superficie de 4 135 ha. Plusieurs problématiques se posent sur les ZDUC à Saint-Laurent, elles sont squattées, peu utilisées par les jeunes générations du village et sont précaires juridiquement. Et les ZDUC, situées à l'extérieur de l'espace urbain lors de leur création, ont été rattrapées par l'urbanisation de Saint-Laurent et se retrouvent aujourd'hui intégrées à la tâche urbaine, posant la question de la survie de ces espaces en cœur de ville, soumis à une pression foncière de plus en plus accrue.



Les villages au sud du centre Saint-Laurent.
Crédits : Ateliers de Cergy



Les périmètres des ZDUC sur Saint-Laurent.
Crédits : Ateliers de Cergy

- Village amérindien
- Saint-Jean
- Urbanisation le long de la route de St Jean



Vue de Paddock en ULM.

DU CÔTÉ D'ALBINA

Le Suriname indépendant depuis 1975 est administrativement décomposé en district, ressort et town. Albina est la capitale du *Distrikt Marowijne*, à l'est du pays. *Albina town* est la ville principale du *Ressort Albina*. *Albina town* couvre entre 300 et 400 hectares, la densité de population est de 10 habitants/ha. Il n'y a pas de limite légale à la ville depuis qu'une ville n'est plus une entité administrative mais les limites seraient le Maroni à l'est et les quartiers sur les collines 2 kilomètres à l'ouest. Au nord et au sud les limites sont celles des deux canaux drainant les eaux jusqu'au fleuve. En dehors de ces limites, ce sont les terres communales. Le centre d'Albina se compose de plusieurs rues avec de nombreux commerces pour les clients venant principalement de Saint-Laurent. Elles sont situées derrière les plages où arrivent les pirogues, perpendiculaire au quartier de la Charbonnière. Le centre est composé d'un marché couvert et des équipements de la ville, où l'on n'aperçoit plus de traces de la guerre civile.

Au nord d'Albina, on trouve un parc au bord du fleuve géré par la communauté amérindienne, un hôtel vient de se construire en bord de fleuve à proximité. L'extension de la route principale au nord d'Albina connecte quatre villages amérindiens et une implantation noir-marron : Marijkedorp (Arawak), Bilokondre (Djuka), Pierrekondre (Carib), Tapuku (Carib), and Erowarte (Carib). Entre Pierrekondre et Tapuku, il y a un territoire se nommant Bambusi, avec seulement quelques maisons. Pierrekondre est le long de l'aérodrome d'Albina.

Au sud d'Albina, une route mène au village Arawac Montecreek à 4km du centre d'Albina. Avant Montecreek il y a le village de Papatam sur 1km. Au-delà de la route, se trouvent de nombreux petits villages le long du Maroni, la fin du ressort est à 45 min en pirogue, marqué par une île avec le village Djuka, Lemkibon. Avant d'atteindre cette limite, il y a les villages de Bigiston et les villages Djuka Bambusi, Akoloikondre et Onikoikondre. Bigiston est

un village sur 3km Amérindien et Djuka. C'est au sud d'Albina que l'on trouve les magasins de ravitaillement pour les habitants et les orpailleurs venus du Haut-Maroni. Ces zones d'activités et de commerces sont situées sur le bord du fleuve permettant le chargement des marchandises directement dans les pirogues.

À l'ouest d'Albina, la route entre Albina et Moengo est ouverte au trafic en 1929. À ce moment Moengo devient un important lieu de production de bauxite et un centre régional. En 1964, la route entre Moengo et Paramaribo ouvre, permettant ainsi de rejoindre la capitale du Suriname facilement à partir de Saint-Laurent du Maroni. Cette route entraîna l'arrivée de touristes venant de Paramaribo à Albina dans les années 1970.

Les huit villages amérindiens dans le district du Marowijne ont des droits fonciers spéciaux régis par la CLIM, *Commissie Landrechten Inheemsen beneden Marowijne* (Committee for Land Rights of Indigenous People in Lower Marowijne).



Albina, zone de «beachage».
Crédits : Ateliers de Cergy



Berge d'Albina. Crédits : Ateliers de Cergy



Kapplerstraat, Albina. Crédits : Ateliers de Cergy



Rue commerçante, avec le marché à gauche, Albina. Crédits : Ateliers de Cergy



Vue d'Albina en ULM, 2016. Crédits : Antoine Daublain.

LE TERRITOIRE DU MARONI

> Le Bas-Maroni

Awala-Yalimapo est la plus petite commune de Guyane. Elle a été érigée en commune de plein exercice en décembre 1988 par détachement de la commune de Mana. La commune est constituée de trois grandes zones de vie : les bourgs de Kunawayalé, Awala et Yalimapo, le village de Ayawandé sur la crique Coswine et la zone de Charvein le long de la route départementale reliant Mana à Saint-Laurent du Maroni. La population est composée majoritairement d'amérindiens kalina. Le moyen d'accès reste la route départementale RD 22 d'une distance de 22 km. Awala-Yalimapo est situé au Nord-Ouest, face à l'Océan Atlantique, au confluent de deux fleuves : La Mana et le Maroni. La commune est connue pour la richesse de son patrimoine naturel notamment pour les milliers de tortues marines qui viennent pondre sur la plage de Yalimapo.

Mana, fondée par la Mère Anne-Marie JAVOUHEY au début du 19^{ème} siècle. La ville de Mana est bordée à l'Ouest par les communes de Saint-Laurent du Maroni et Awala-Yalimapo, à l'Est par Iracoubo et Saint-Elie et au Sud par la commune de Saül. La commune est constituée de deux pôles marchands : le bourg et le village de Javouhey. Le village de Charvein est également une zone de vie importante. La population est composée d'une diversité de communautés (créole, hmong, amérindien, bushi nengué, etc...). Le moyen d'accès reste les deux routes départementales (R8 et R9). Mana fait partie du Parc Naturel Régional de la Guyane.

Apatou est, depuis 1976, une commune de plein exercice. Auparavant, elle était rattachée à la commune de Papaïchton et Grand-Santi. La commune est constituée de trois bourgs: Patience, Maïman et Apatou. La population est essentiellement composée de Bushinengués. Le moyen d'accès reste le fleuve et depuis peu une route de 35 km permet de relier la commune à Saint-Laurent du Maroni. Apatou est la porte d'entrée sur le fleuve Maroni, proche du saut Hermina.

> Le Haut-Maroni

La commune de Grand-Santi est créée après la scission avec la commune de Papaïchton. La commune est majoritairement composée de Ndjuka et est constituée des nombreux petits villages : Gaa, Grand Citron, Ana kondé, Apagui, Monfina. On ne peut rejoindre la commune que par avion ou par le fleuve. Si la montagne Kotika (730 m) et les montagnes françaises restent des points culminants, la commune de Grand-Santi demeure discrète et isolée. Afin d'ouvrir progressivement le territoire, la CCOG mène actuellement un projet de désenclavement numérique.

Maripasoula est devenue une commune de plein exercice en 1969, lors de la suppression du territoire de l'Inini. Elle est la plus grande commune de France de par sa superficie. La commune est constituée du bourg principal et de nombreux villages en aval et en amont. La population de Maripasoula est composée de plusieurs communautés. Les amérindiens Wayana vivent principalement sur le Haut-Maroni dans les villages d'Elahé, Kayodé, Twenke, Taluhen, Antecum Pata et Pidima. La population Bushinengué vit plutôt dans le bourg et en aval (Nouveau Wacapou, Abdhala..). Le moyen d'accès reste le fleuve (2 jours) et le transport aérien par vol régulier au départ de Cayenne ou Saint-Laurent du Maroni.

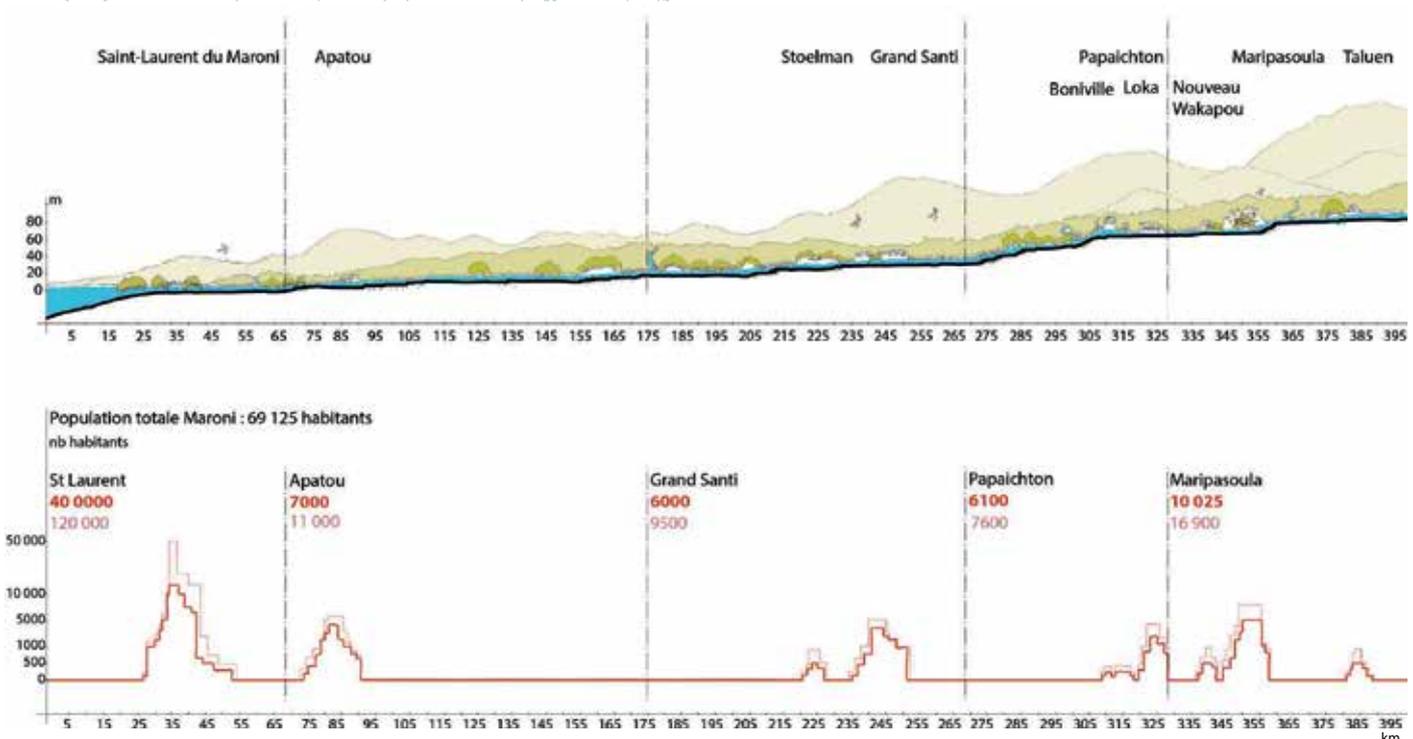
Papaïchton, détachée administrativement de Grand-Santi, est depuis décembre 1992 une commune de plein exercice. Elle est constituée des villages d'Assissi, Loca et Boniville. La population est composée de la communauté Bushinengué plus particulièrement Boni. Depuis quelques années de nouvelles communautés se sont installées sur le territoire communal. Le moyen d'accès reste le fleuve. La commune de Papaïchton fait aussi partie du Parc Amazonien de Guyane.



Apatou. Crédits : Guyalex



Grand Santi. Crédits : Camille et Tayfun



Coupe du Maroni et du nombre d'habitants. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA

CONCLUSION

En somme, la grande hétérogénéité du tissu urbain de Saint-Laurent du Maroni se présente comme une succession d'histoires urbaines, culturelles et sociales. La multiplication des occupations du sols, aussi diverses soient elles, illustrent deux tendances. Une première tendance est dans la grande attractivité de la commune de Saint-Laurent, où l'évolution de la tâche urbaine témoigne d'une croissance vigoureuse. L'autre tendance est dans l'adaptabilité du territoire selon les besoins de la population. Cette adaptabilité présente ses limites, en terme de capacité d'urbanisation. Mais elle démontre également les intelligences collectives qui sont à l'œuvre sur le territoire.

4. ACTEURS DU TERRITOIRE ET PÉRIMÈTRES D'ACTION

La collectivité territoriale de Guyane compte quatre établissements publics de coopération intercommunale : la communauté de communes de l'Est Guyanais (CCEG), la communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL), la communauté de communes des Savanes (CCDS) et la communauté de communes de l'Ouest Guyanais (CCOG). En plus de ces quatre EPCI, la Guyane est divisée en vingt-deux communes administratives. Un des principaux obstacles au développement équitable du territoire guyanais, est la faible plasticité ou adaptabilité du droit français face aux spécificités locales. Les opérateurs locaux doivent trouver un équilibre entre un modèle républicain centraliste et la préservation des particularités locales, qui font la richesse du territoire.

MAIRIE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

En 2016, la population est estimée à plus de 50 000 habitants (estimation basée sur les chiffres de l'INSEE de 2012), le recensement est une des difficultés au vu de la population en situation irrégulière, des quartiers d'habitat spontanés et des naissances non déclarées à la maternité. Le chiffre de la population « officielle » (issue du recensement) a des conséquences sur les dotations de l'Etat, de la Collectivité et de l'Europe, entraînant des manquements en termes d'équipements et d'infrastructures. Les limites administratives de la commune de Saint-Laurent sont constituées :

- _au nord-ouest par le fleuve Maroni, lequel marque la frontière avec le Surinam ;
- _au nord par la crique Vache ;
- _au sud par: la crique Sparouine, affluent du Maroni, qui constitue les limites intercommunales avec Apatou et la commune de Grand Santi (massif du Dékou-Dékou) ;
- _à l'est par la limite intercommunale avec Mana, constituée par la crique Acarouany, affluent de la Mana, sur près de 100 kilomètres.

Les communes limitrophes sont Mana, Grand Santi et Apatou. Saint-Laurent s'étend sur un vaste territoire de près de 483 000 hectares (4 830 km²). Léon Bertrand est maire depuis 1983 et exerce actuellement son dernier mandat. Il a

été député de la Guyane et ministre du tourisme. Dès le début, sa mandature a été marquée par la gestion « urgente » de la démographie suite à l'accueil massif de réfugiés surinamais.

Il y a un déficit de compétences et d'ingénierie au sein de la mairie pour pouvoir répondre aux besoins de l'accroissement urbain, dans une logique nouvelle : l'anticipation de nouveaux scénarios de développement. Également, le déficit de recettes fiscales lié à l'informalité de l'économie et les quartiers d'habitat informel, prive la Ville de nombreux revenus, réduisant ses capacités de portage financier. Enfin, les chiffres fournis par l'INSEE concernant le recensement général de la population, ne sont pas à jour et ne tiennent pas compte de l'évolution du tissu urbain.

L'ETAT

Le préfet, représentant local du Gouvernement, joue dans ce nouveau schéma de la réforme territoriale un rôle central de coordination interministérielle en veillant à l'application des politiques publiques. La préfecture est installée à Cayenne, et la sous-préfecture à Saint-Laurent-du-Maroni. Six directions principales émanent de la préfecture : la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), la Direction de la Mer (DM), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Direction à la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), enfin la Direction des Affaires Culturelles (DAC).

CTG

La nouvelle Collectivité Territoriale unique de Guyane existe depuis le 1er janvier 2016. Elle résulte de la fusion du conseil régional et du conseil général, afin de rendre les compétences régionales plus efficaces et limiter les conflits de périmètres et de compétences. Les compétences de la CTG sont : l'aménagement du territoire, la réalisation et l'entretien de voiries et d'aérodromes, le transport scolaire et interurbain, le désenclavement, le développement économique, la gestion des

fonds européens, la coopération régionale, le développement durable, le social, l'enfance, la santé et la prévention, la recherche et l'innovation, l'éducation (collèges et des lycées, formation professionnelle et l'apprentissage, l'enseignement supérieur), la culture, le sport et enfin le patrimoine.

CCOG

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais est une des quatre intercommunalités de la Guyane. Elle comporte huit communes et représente la moitié ouest du territoire guyanais, en termes de territoire intercommunal. Le siège de la CCOG est situé à Mana, à une quarantaine de kilomètres de Saint-Laurent.

La CCOG répond aux demandes des communes membres sur des besoins spécifiques. Elle a en interne une ingénierie permettant d'être maître d'ouvrage et de solliciter les subventions des différents programmes de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région.

Cette intercommunalité comprend les aires urbaines d'Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent du Maroni et Saül.

Ses compétences sont :

- Développement économique. Exemple : La construction d'un centre de fabrication industrielle.
- Électrification rurale. Exemple : le renforcement de la centrale thermique de Saül.
- Gestion des déchets. Exemple : pré-collecte, collecte, stockage et traitement des déchets.

- Port de l'Ouest composé du port de commerce, de la zone internationale d'accostage et le port piroguier. La gestion et l'exploitation du port de commerce est confiée à la Société d'Economie Mixte Local du Port de l'Ouest.

- Mise en place du programme européen LEADER 2014-2020, sur l'accompagnement des porteurs de projets des zones rurales.

DU CÔTÉ SURINAMAIS

Le Suriname est organisé en 10 Districts depuis les années 1980. Les commissaires des districts sont nommés par le gouvernement. Les Districts sont divisés en 62 Ressort puis certaines villes ont un statut de municipalité. Albina se situe dans le district du Marowijne et dans le Ressort d'Albina. Les autres Ressorts du district sont : Moengo, Wanhatti, Galibi, Moengo Tapoe et Patamacca.

LA COOPERATION TRANFRONTALIERE

La Guyane n'étant pas un Etat souverain, cela empêche donc de mettre en place des accords de coopération transfrontalière. Néanmoins la CCOG a mis en place une mission transfrontalière, soutenue par la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière) afin de déterminer sur quels objets doit porter la coopération. La MOT intervient sur le territoire transfrontalier du Maroni à la demande de la CCOG et de la mairie, en qualité de conseil et d'appui à la mise en place d'outils de gouvernance et de collaboration transfrontalière.

Le Conseil du Fleuve est un autre outil de coopération transfrontalière. Il est créé à l'occasion de la première commission mixte France-Suriname en 2009. Le Conseil du Fleuve est un espace de discussion entre les acteurs locaux des deux rives du Maroni.

5. HABITAT

DIVERSITÉ DES MODES D'HABITER

Entre l'habitat formel et l'habitat spontané, entre l'habitat bushinengue et amérindien, entre l'habitat patrimonial du centre-ville et celui des lotissements, Saint-Laurent offre une grande diversité des situations urbaines et autant de situations d'habiter celles-ci.

Le « mode d'habiter » ne renvoie pas seulement à une dimension résidentielle. Cette notion prend en compte les rapports entre les individus et le territoire. Les modes d'habiter interrogent les liens entre les individus, leurs résidences et les rapports à l'espace exprimés par ce mode résidentiel. Parmi la grande variété des modes d'habiter, l'habitat spontané est une de ses composantes. L'habitat spontané n'est pas que réservé aux populations précaires, il concerne également des ménages avec des revenus, formels ou informels, n'arrivant pas à accéder ni au marché locatif social ni au marché de l'accession à la propriété. Ces différentes populations diversifient les paysages et les formes des quartiers spontanés. De la cabane à la villa, l'habitat spontané rompt en de nombreux points avec les représentations traditionnelles du bidonville.

> Habitat spontané ? Informel ? Illégal ?

Le terme d'habitat spontané est associé, souvent avec confusion, à l'informalité, l'illégalité, l'insalubrité.

De façon objective, l'habitat spontané est défini comme la construction sans titres ni droits de terrain physiquement disponibles. Il s'agit d'un mode informel de production de logement, basé sur l'autoconstruction. L'informalité interroge la production de logement dans la ville planifiée et régie par un cadre légal (propriété, permis de construire, etc.). L'existence de quartiers spontanés et leur organisation relèvent d'initiatives individuelles ou collectives et reposent sur des savoirs-faire vernaculaires. Ces savoirs-faire vernaculaires questionnent l'expertise de l'aménagement.

Informel désigne un acte ou une réalité spatiale qui s'affranchi des contraintes officielles.

L'Illicite et l'illégal indique ce qui est interdit par la loi. Si l'illicite ou l'illégal renvoie à l'informalité, toutes les informalités ne sont pas illégales et ne sont pas répréhensibles par la loi. Enfin, dans les actions d'aménagement autour de la problématique de l'habitat spontané, la régularisation foncière et l'équipement en services urbains vont de pair.

Aujourd'hui, Il s'agit pour les services de l'État de répondre à quatre problématiques majeures:

- insuffisance de la construction de logements,
- inadéquation de l'offre et la demande,
- importance du nombre de logements insalubres,
- le développement toujours plus important de l'habitat illicite ou spontané.

POPULATION & HABITAT EN GUYANE

Parmi les caractéristiques du parc de logement en Guyane, comparées à la métropole, on note une part moins élevée des propriétaires occupants, une part similaire des locataires et une proportion d'occupants à titre gratuit trois fois plus importante. 60% des logements sociaux sont construits après 1990.

L'offre en logements sociaux est répartie entre les trois bailleurs : la SIGUY, la SIMKO et la SEMSAMAR. L'habitat collectif représente deux tiers du parc de logement. Si les T3/T4 représentent 65% des logements produits, les familles nombreuses rencontrent des difficultés pour accéder au parc social, dans la mesure où les loyers sont trop élevés et les modes de vie peu adaptés. La demande en logement social est continuellement à la hausse. La SIGUY Ouest Guyane, note que 90% des demandeurs relèvent du Logement à Loyer Très Social.

Le marché privé du logement n'est accessible qu'aux classes supérieures, surtout à Cayenne et Kourou, où la faible demande maintient les prix à la hausse.

Le budget moyen des candidats à l'accession est situé entre 150.000 € et 200.000 €. Bien qu'il soit inférieur au prix du marché immobilier, celui-ci reste réservé à une petite minorité aisée.



Résidence Saint Maurice I et II de la SIGUY, vue de l'avenue Paul Castaing. Crédits : Ateliers de Cergy



Maison dans le quartier informel de Chekkepatty sud. Crédits : Ateliers de Cergy



Résidence et maisons le long de l'avenue de la Marne. Crédits : Ateliers de Cergy

Il faut également ajouter le coût onéreux des parcelles constructibles. Enfin, la forte demande sur le logement individuel est maintenue alors que l'offre est centrée sur du collectif ou de l'individuel groupé.

Le jeune public se tourne désormais vers de l'habitat collectif, même en accession. Est-ce un changement de mentalité ou cela illustre-t-il la difficulté d'accession à un logement au prix souhaité ?

Le marché de l'accession à la propriété individuelle se divise entre:

- un marché classique pour les revenus stables et élevés,
- un marché informel avec des capacités limitées de financement (100 000€ au maximum).

A Saint-Laurent, 80% du marché locatif est majoritairement à destination des fonctionnaires. La construction neuve est en constant rattrapage. Les besoins pour la période 2005-2011 étaient évalués à 3 000 logements par an.¹⁰

> Les logements financés par l'Etat.

Les bailleurs sociaux font état d'une capacité théorique de production d'environ 2.000 logements par an s'il n'y avait pas pénurie de foncier aménagé. Dans ce volume, on observe une faible production de Logement Locatif Très Social malgré la hausse du nombre de ménages éligibles.

La production de Logement à Loyer Social est importante en volume et stable dans son nombre. Mais une légère baisse s'opère au profit de logement en prêt locatif social. La production de logement en PLS permet d'équilibrer les bilans d'opération des bailleurs.

Quant à la question du logement évolutif social, bien qu'il soit en baisse, il peut mieux répondre à la demande locale. Enfin notons un faible usage du prêt à taux zéro dans la primo-accession. Cela s'explique par la faiblesse des offres en accession et les difficultés d'accès au prêt bancaire.

> L'habitat informel comme réponse au manque de logements.

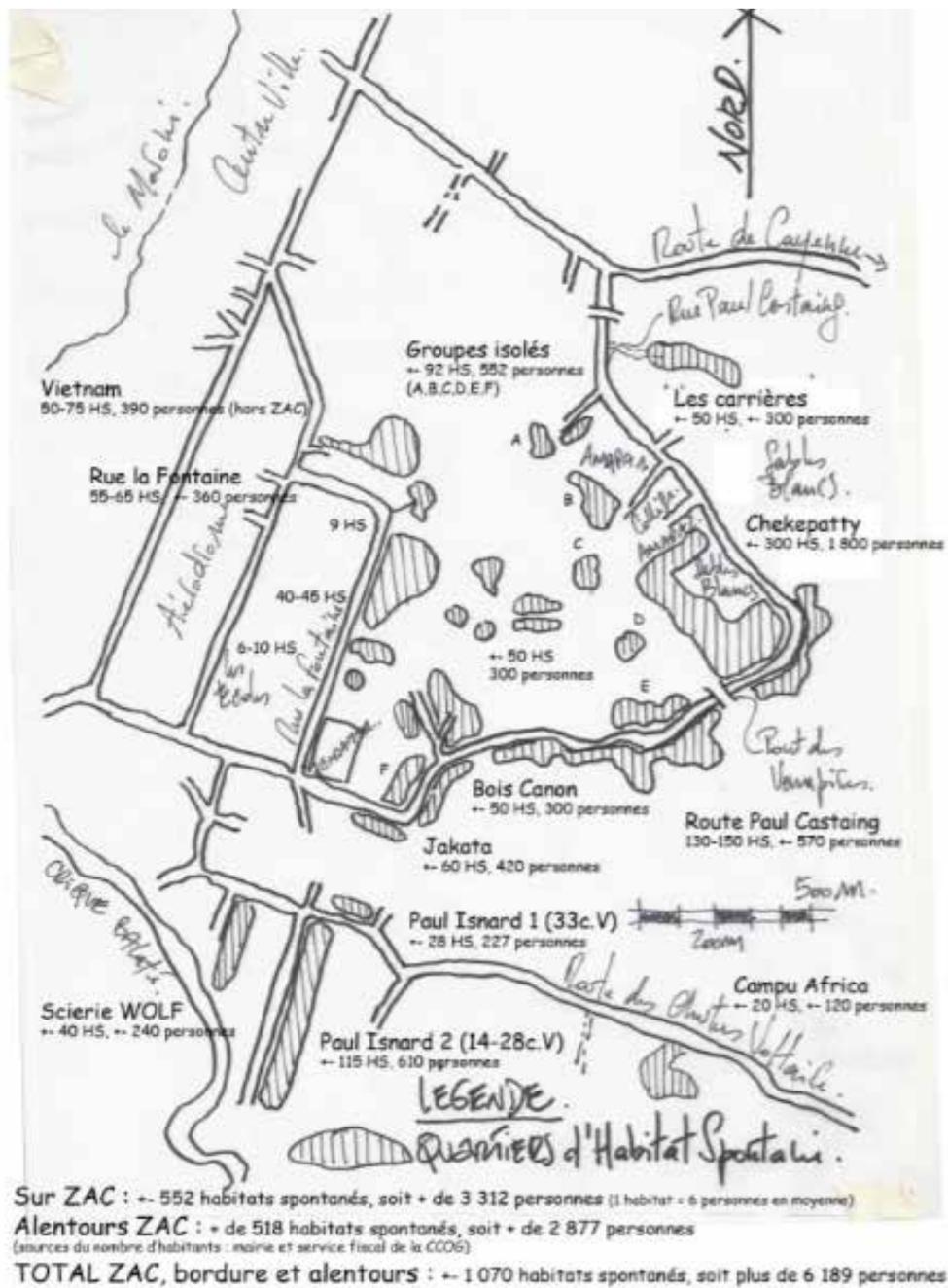
L'habitat informel concerne aussi bien les terrains occupés sans titre que les locations illégales dans le logement social. Les logements auto-construits sont de grande taille et bien plus en adéquation avec la taille des ménages. 60% des logements auto-construits sont des T4, voire plus. La réponse de l'Etat s'est exprimée au travers des programmes de résorption de l'habitat insalubres (RHI) et de régularisation, surtout sur des grands secteurs d'habitat informel. Le rapport Lechimy en 2011 insiste sur l'habitat insalubre et les moyens de sa résorption.

Les objectifs visent à viabiliser les terrains en apportant des réseaux et en structurant la voirie, de permettre aux familles de demeurer sur place et maintenir le tissu social existant. Le Plan Local d'Urbanisme vise à identifier les secteurs trop insalubres afin de monter des opérations de relogement. Or les aspects techniques de ce rapport n'ont pas assez pris en compte les aspects économiques et sociaux de ces opérations RHI.

A l'échelle de la Guyane, en 2010, 10 686 habitations sur 69 sites identifiés sont ou vont faire l'objet d'une RHI ; 32 956 personnes sont concernées. Les sites en cours de traitement, principalement situés à Matoury (73,5%), représentent 4 650 logements. Au regard du recensement et des opérations programmées, les prochaines RHI auront principalement lieu dans la CCCL (notamment à Cayenne) et dans la CCOG. La régularisation et résorption de l'habitat insalubre étant des vraies nécessités, ces démarches doivent être accompagnées de mesures pour développer et soutenir une offre qui correspond aux moyens et aux besoins des populations, afin de mieux juguler le parc immobilier informel.

A Saint-Laurent du Maroni, en plus des opérations RHI et de régularisation, la Mairie souhaite expérimenter de nouvelles filières de production pour répondre aux besoins accrus. Par exemple, la ZAC St Maurice doit livrer 2500 logements d'ici 2017. Neuf autres opérations sont également en cours et concernent 600 logements. Enfin la construction en diffus va permettre la création de 1600 logements.

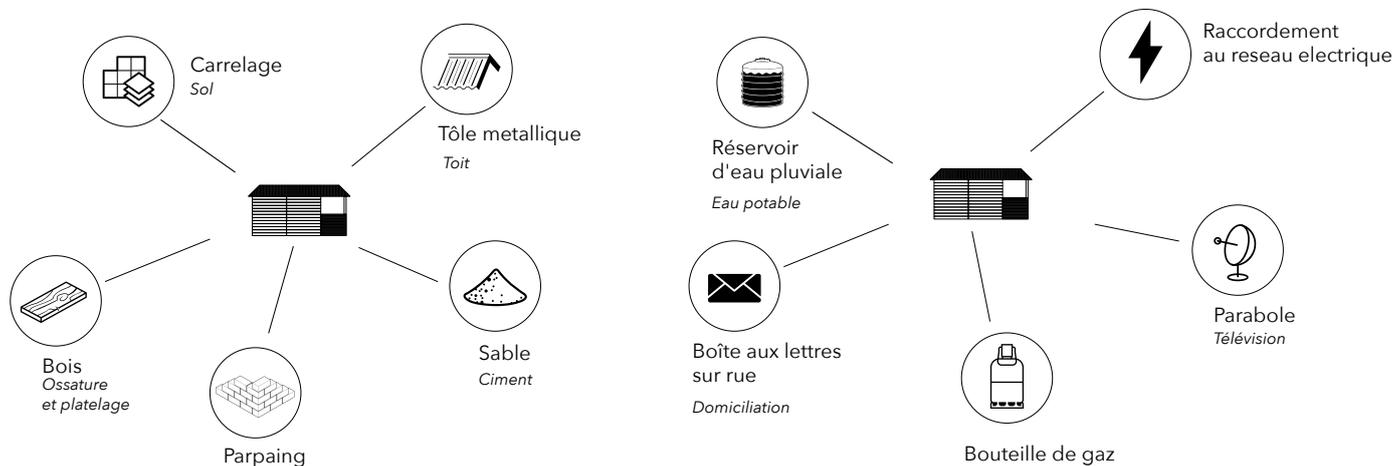
10. DEAL Guyane, Quelle production de logements pour la Guyane ? Objectifs qualitatifs et quantitatifs, 2011-2017, par Urbanis



Repérage habitat spontané. Crédits : GRET, 2011

construction : environ 5000€ en 1 mois

équipements & services urbains



Matériaux et équipements d'une maison dans un quartier informel. Crédits : Ateliers de Cergy

C'est entre 3500 et 4500 logements qui seront produits au regard des projets identifiés. Une analyse qualitative de la demande et des besoins éclaire également l'impasse actuelle.

> Situations sociales des ménages et leurs besoins

Selon l'INSEE, en 2008, 35,7% des chefs de famille sont ouvriers et 25,1% sont sans activité. Cette faiblesse des revenus limitent l'accession à la propriété, mais également l'éligibilité au logement social.

Le niveau de revenu de l'ensemble des foyers fiscaux guyanais est l'un des plus bas de France (14.944 € par an). 72,4% des foyers fiscaux sont non imposés.⁸

Les revenus de transfert contingentent la trajectoire sociale du logement. D'après l'enquête budget des familles de 2006, plus de 60% des ménages guyanais (trois premiers quintiles) vivent grâce aux prestations sociales représentant 40% à 90% de leurs revenus. Lorsque l'on analyse le détail des prestations de la CAF, on remarque que les aides à la personne sont très largement majoritaires par rapport aux aides au logement. Explication : beaucoup de ménages vivent dans des logements illicites. Pour deux tiers des allocataires, les prestations représentent plus de la moitié des revenus.

Mais le logement social ne joue que partiellement son rôle auprès des ménages modestes. La proportion de propriétaires est plus importante parmi les ménages sous le seuil de pauvreté (42% contre 36%). A contrario, la proportion de ménages logés dans le parc social est plus élevée chez les ménages au-dessus du seuil de pauvreté.

Cette répartition est spécifique à la Guyane et ne se retrouve pas aux Antilles. Le manque de logements locatifs très sociaux (LLTS) et l'attribution par le biais de réservations (contingent préfectoral, bénéficiaires du 1% logement, ...) des logements sociaux (LLS) vers des publics qui n'y ont pas accès habituellement (personnes de la fonction publique, militaires, ...) explique une partie de ce phénomène. Il est particulièrement prégnant dans les deux villes frontalières.

Ainsi, seulement 36% des ménages au-dessus du seuil de pauvreté sont propriétaires en Guyane, alors qu'ils sont près de 60% aux

Antilles. A l'inverse, 30% d'entre eux habitent dans le parc locatif social (autour de 20% aux Antilles).

Des enquêtes habitantes réalisées sur des quartiers d'habitats informels apportent quelques conclusions. D'abord, les modes de vie traditionnels sont à prendre en compte dans les projets pour les populations amérindiennes et bushinengués. Mais il faut aussi tenir compte de leurs évolutions rapides. Certains habitants des sites informels disposent d'un savoir-faire dans la construction. Les sites d'habitat informel accueillent de l'activité économique. La tension sur le marché de l'habitat induit des cohabitations plus subies que choisies que ce soit dans l'habitat informel ou dans le parc social. Une partie des habitants du parc social aspire à l'accession à la propriété et dispose parfois de certains moyens.

> Une synthèse du marché de l'habitat en Guyane.

L'insuffisance de la production légale génère des tensions sur le marché. La nature de l'offre détermine la qualification des différents marchés de l'habitat :

_le parc illicite est une alternative pour ceux n'accédant pas à l'offre légale. L'origine, le niveau et la régularité du revenu qualifient ce segment. Il y a également l'importance de la situation géographique et des pratiques culturelles. Aussi certaines occupations illégales ont un certain standing. La plus grande production de Logement Évolutif Social (LES) semble être une alternative accessible au parc illicite.

- le parc locatif social est destiné aux ménages ayant une situation stable et un salaire fixe. Malheureusement la production de logements sociaux est insuffisante. La conséquence est la faible rotation des logements existants. Les occupants dont les critères sociaux sont au-dessus du seuil autorisé préfèrent rester dans le parc social.

- le parc locatif privé. Il est destiné à ceux ayant une situation économique plus aisée, dont le salaire est supérieur au salaire moyen. Il s'agit en fait de ménages éligibles au prêt à taux zéro, bien que celui ne soit que peu sollicité. On observe un faible taux d'accession à la propriété car l'offre n'est pas suffisante d'où la présence de ces ménages dans le locatif privé.

8. Source Filocom 2006-2009

- le logement de propriétaires occupants est plus un objectif pour de nombreux ménages et un enjeu foncier pour la commune.

REPertoire DE L'HABITE

On distingue différentes typologies d'habitat à Saint-Laurent.

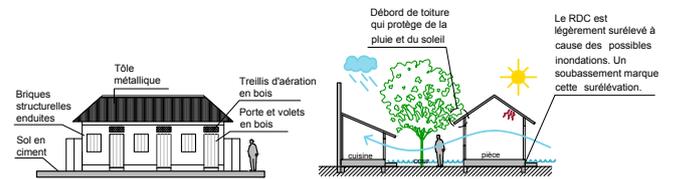
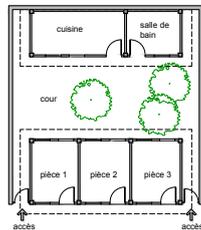
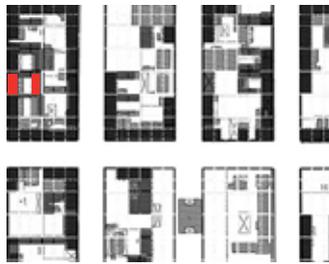
Centre-ville :

- La concession
- La maison de bourg
- La maison à galerie
- Le bâti moderne
- La maison jumelée à RDC
- La maison jumelée à étage
- Le bâtiment de l'administration de l'architecture coloniale

Ville :

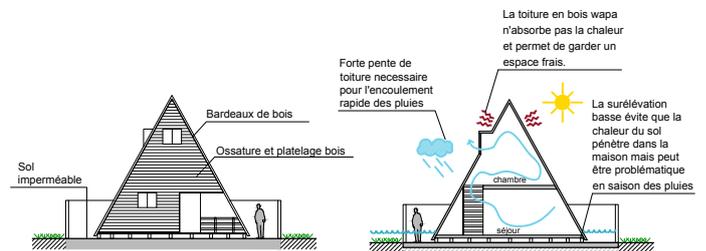
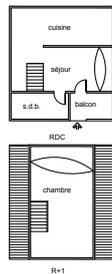
- Résidence sécurisée
- Maison sécurisée
- Habitat spontané :
 - L'habitat spontané périurbain dense
 - L'habitat spontané périurbain peu dense en poche
 - L'habitat spontané urbain dense
 - L'habitat spontané rural diffus
 - L'Habitat spontané urbain en fond de cour
- Logement social:
 - Immeuble de 2 à 4 niveaux
 - Maison en accession ou autofinition

Case de concessionnaire (Saint-Laurent)



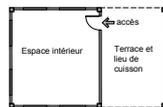
Case de concessionnaire, Saint-Laurent. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA

Habitat de la Charbonnière (Saint-Laurent)



Maison à la Charbonnière, Saint-Laurent. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA

Habitat informel (Le long de la RN1)

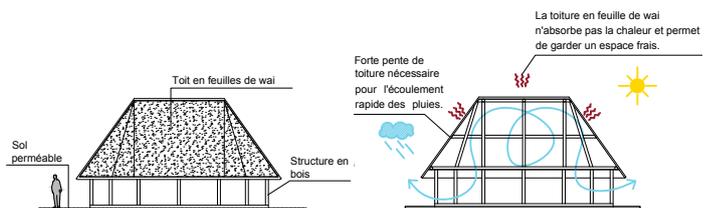
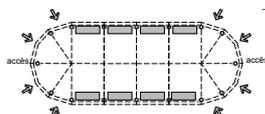


Habitat informel le long de la RN1. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA

Carbet (Saint-Laurent)



Carbet



Carbet, Saint-Laurent. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA

6. ESPACES OUVERTS ET RAPPORT AU FLEUVE

« La ville est par nature un lieu de maximisation des interactions mais c'est aussi un lieu de séparation. Une ville attractive, qui se développe, et où l'on se sent bien, est un territoire organisé où les individus se rencontrent et échangent. La question de l'intensité urbaine et de la rencontre est essentielle. »¹² Luc Gwiazdzinski.

QUELS ESPACES ET QUELLES AMÉNITES AUJOURD'HUI ?

À Saint-Laurent, les principaux espaces ouverts urbains sont situés sur les bords du Maroni, lieux d'échanges, de mobilités mais aussi de divers usages selon l'endroit et la temporalité. Les seules véritables places publiques sont situées dans la ville coloniale avec la place du marché et les différents jardins et squares peu qualifiés. Dans les nouveaux quartiers, les aménités sont principalement liées aux équipements scolaires, sportifs et aux épiceries de quartier selon les différents moments de la journée. Dans les quartiers d'habitat informel, on retrouve également des lieux de centralité avec par exemple le terrain de foot et l'église dans le quartier Haïtien aux Malgaches. Dans le cas des villages amérindiens, il n'y a pas de clôture entre les différentes habitations, l'organisation spatiale y est différente, les espaces y sont ouverts laissant place à des usages multiples et au développement de la sociabilité entre les habitants. Du côté d'Albina, on retrouve les mêmes usages en bord de fleuve liés aux espaces d'échanges et de commerces. Le développement urbain se fait sur la forêt, il faut quotidiennement se battre pour la contenir mais également la rendre agréable et viable. Sa maîtrise illustre une tension permanente des aménagements à concevoir : profiter du cadre naturel tout en le rationalisant. De plus, les espaces extérieurs sont soumis aux aléas climatiques de la saison des pluies et aux fortes chaleurs pendant la saison sèche. Dans les usages, cela se traduit par une inoccupation des espaces extérieurs entre environ 13h et 15h, quand le soleil est au zénith. *A contrario*, quand le soleil se couche vers 18h les espaces ouverts s'animent.

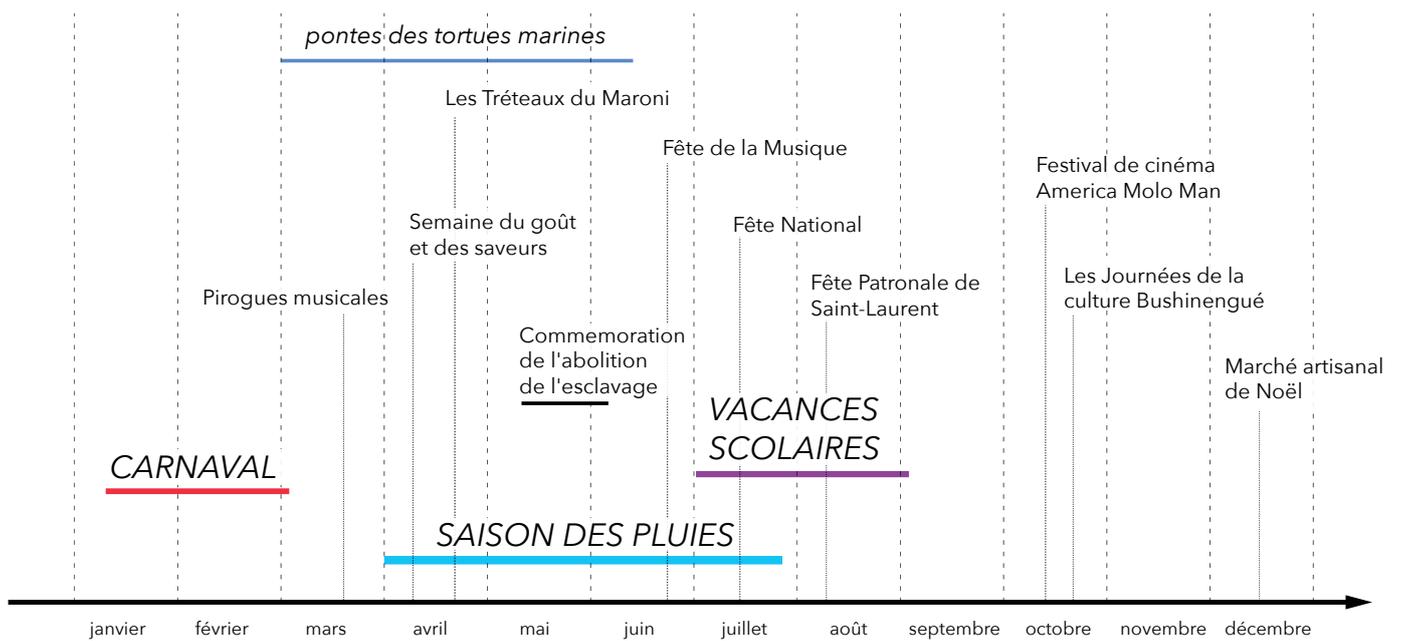
> Les centralités

La place de la Mutualité, avec la halle du marché en son centre peut être considérée comme le centre de la ville. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, le marché se tient autour de la halle. L'intérieur est un espace de restauration et également un espace public traversant. La situation entre l'avenue Felix Eboué et dans l'axe de la RN1 positionne cette place au centre du réseau viaire. C'est également le principal lieu de rencontre, où toutes les communautés se côtoient, avec de nombreux usages, comme les camions de restauration (*food truck*) tous les soirs de la semaine. De plus, le parking n'est que peu utilisé pour le stationnement. Il constitue une place animée par les automobiles, faisant aussi bien office de *drive in* que de petits salons urbains. L'avenue Félix Eboué, axe historique, est une artère où de nombreux commerces sont implantés de l'église jusqu'à la limite de l'extension de la ville centre : le port. Ainsi, l'activité des commerces en fait un espace attractif de rencontre et de promenade pour les habitants. Le nombre important de piétons, la faible circulation automobile et la grande plasticité de la voirie rendent cette séquence urbaine agréable et favorable à la multi-modalité dans les déplacements. Le bord du fleuve à la Charbonnière, à la Glacière et au village Chinois sont des centralités de quartiers où la relation avec le fleuve est forte. La Charbonnière est la centralité nocturne, de la fête avec de nombreux bars et boîtes de nuits.

> Les berges du fleuve Maroni

La ville de Saint-Laurent est intimement liée au Maroni, les différents espaces le long du fleuve entretiennent des rapports différents avec celui-ci selon l'histoire. Les bords du Maroni sont très appréciés pour différents usages selon l'emplacement et la temporalité. La rive, peu

12. Document sujet Europan 12, «La ville adaptable, insérer les rythmes urbains», 2013.



Événements à Saint-Laurent du Maroni durant l'année. Crédits : Ateliers de Cergy



Square du Général de Gaulle. Crédits : Ateliers de Cergy



Espace ouvert au nord de l'aérodrome. Crédits : Ateliers de Cergy

aménagée, permet des pratiques libres avec des espaces appropriables par tous. Le paysage du fleuve laisse place au sublime dans le quotidien des habitants avec les traversées des pirogues et les couleurs changeantes au cours de la journée. Le fleuve de par sa largeur et les marées est un grand paysage, avec l'horizon lointain du Suriname. Le Maroni est aussi un paysage culturel historique rappelant la mémoire des marrons par exemple.

Les ambiances paysagères et urbaines varient le long des berges à Saint-Laurent, en commençant par le nord de la commune, on trouve :

- le village Paddock ;
- la plage urbaine du quartier des Marinas ;
- l'ancienne gare, vestige de l'ancienne voie ferrée, qui n'est plus qu'une structure métallique ;
- la maison du sous-préfet, anciennement la demeure du Directeur de la Penitenciaire ;
- la place de la République avec les vestiges de l'apponement du Camp de la Transportation ;
- la piscine municipale et le club de voile ;
- le parc devant l'office de tourisme, avec la vue sur l'épave Edith ;
- la Roche bleue, à l'arrière des murs du Camp de la Transportation qui fut occupé par des populations marrons, c'est l'ancien village Toto. Aujourd'hui, c'est un espace ouvert végétalisé, calme, isolé où des festivals de musiques ont lieu ;
- le chemin longeant l'enceinte du CHOG ;
- les berges du village chinois avec un dégrad et le marché aux poissons ;
- l'ancien emplacement du Maroni Palace ;
- dégrad de la Glaçière, un des principaux points d'accostage des pirogues ;
- le port de l'Ouest, le port officiel créant une coupure le long des berges ;
- la Charbonnière, avec une zone de "beachage" pour les pirogues ;
- le village Balaté ;
- le quartier Saint-Louis ;
- les villages amérindiens : Pierre, Terre Rouge et Espérance ;
- le village Saint Jean.

> Les places et les parcs du quartier colonial

Les concepteurs de la ville de Saint-Laurent ont dessiné des places et des jardins pour le quartier colonial :

- la place de la République en bord de fleuve

était autrefois un lieu de promenade avec un jardin à la française, accueillant le ponton. Aujourd'hui c'est un terrain vide accueillant chaque année la fête patronale qui est la fête communale de la ville avec de nombreuses festivités rassemblant toute la population de Saint-Laurent. Durant l'année deux camions s'y installent le midi pour de la restauration. La place est entourée de bâtiments administratifs ayant un intérêt patrimonial.

- La place de Prével apparaît sur les plans de 1896. Cet espace paysager accentue la séparation entre le «Village» caractérisé par un front bâti dense, où se côtoient libérés et commerçants, et le quartier officiel, plus aéré, domaine de l'AP. Cette distance prise entre les deux quartiers se retranscrit ainsi spatialement.
- Le square Robert Vignon est un espace vert qui repose sur un soubassement d'un mètre de hauteur.

Aujourd'hui, le Camp de la Transportation est devenu un espace ouvert accueillant de nombreux équipements culturels. C'est ainsi un espace calme grâce aux murs d'enceintes, qui pourrait être considéré comme un parc urbain.

> Rapports à la nature

Certains habitants vont se détendre en bord de criques le weekend ou sur leurs abattis, profitant ainsi de la forêt. *A contrario*, nombreux sont les organismes de défense de la nature ou de promotion de moments exceptionnels dans des conditions de forêt dite encore vierge. Ce potentiel touristique et économique, gigantesque par sa taille et par ses développements probables, cache cependant une réalité au quotidien qui fait l'une des spécificités les plus complexes de la commune de Saint Laurent du Maroni. Le rapport nature – urbanité se négocie jour après jour à tous les niveaux de la société, que ce soit celui des habitants, nouveaux arrivants ou installés depuis longtemps, ou celui des autorités chargées de préserver un équilibre entre les espaces naturels et les espaces bâtis, pour le bien être de la commune et de ses habitants. Ici, la nature est considérée à la fois comme une ressource, mais également une contrainte avec laquelle il faut composer au quotidien. Le rapport récréatif à la nature est encore émergent dans les usages. La nature est également un lieu de dépôt de détritiques dont les filières de traitement sont en cours de

structuration.

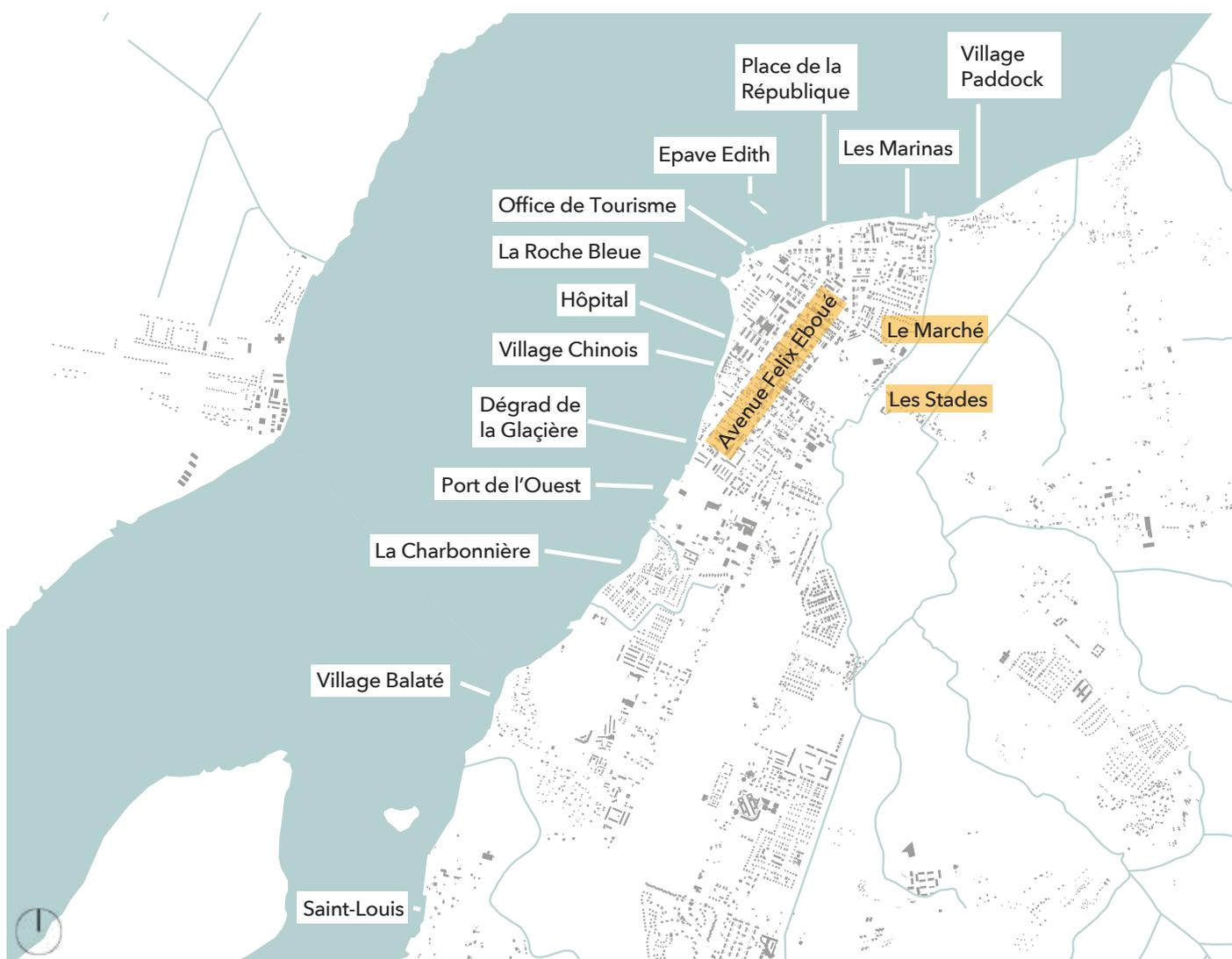
Face à l'extension urbaine, peut-on encore aborder l'aspect invasif de la nature ? Bien que celle-ci couvre la quasi-totalité du territoire saint-laurentais, elle doit également accueillir une urbanisation diffuse et rapide aux conséquences parfois dommageables comme la pollution des cours d'eau.

Divers items constituent ce rapport à la nature, parmi lesquels :

- espaces naturels *versus* espaces cultivés *versus* espaces urbanisés,
- gestion de l'eau et des ressources,
- corridors biologiques et nature en ville,
- topographie, géologie, hydrographie, climat
- cycles courts de l'agriculture urbaine
- pollutions et nuisances

ENJEUX DES ESPACES OUVERTS

Les principaux espaces ouverts publics sont soit situés dans le quartier colonial, soit le long du Maroni. Le potentiel de transformation et d'appropriation des espaces au bord du fleuve est important pour relier les différents quartiers de la ville et pour augmenter la qualité du cadre de vie des Saint-Laurentais. De plus, il y a un manque d'espace de qualité dans les nouveaux quartiers et il n'existe pas de réel parc urbain ni de réelle connexion avec la forêt pour développer un rapport avec la nature. D'où des interrogations sur l'élaboration des espaces ouverts à aménager : Quelles continuités des espaces publics entre les différents quartiers peuvent être envisagées ? Comment développer plus de liens avec la forêt environnante ? Quelle programmation et conception pour les espaces ouverts ? Comment associer les politiques de développement urbain à la gestion des espaces publics ?



Espaces, lieux, sur la berge du Maroni, à Saint-Laurent. Crédits : Ateliers de Cergy

7. MOBILITÉS

L'accroissement des déplacements sur le territoire du Maroni augmente en lien avec la démographie, l'expansion de la ville et le changement des modes de vie. De plus, la situation de Saint-Laurent, ville frontalière, ville fleuve au carrefour de territoires, constitue un espace d'intermodalité à structurer.

Historiquement, c'est le fleuve qui joue le rôle d'infrastructure de transports tant pour les humains que pour les marchandises à différentes échelles : à l'international, du plateau des Guyanes, du bassin du Maroni et entre Saint-Laurent et Albina. Le développement du réseau routier urbain et interurbain a bouleversé la mobilité des habitants, même si l'usage de la pirogue et du bac restent les seuls moyens pour traverser le Maroni.

> Vers la Guyane

Les déplacements au sein de la Guyane s'effectuent principalement en voiture sur le littoral. Pour se rendre dans les terres, les villages ne sont accessibles que par voies aériennes et fluviales. Il existe quelques lignes de transports en car entre Saint-Laurent et Cayenne qui sont peu utilisées à cause de la faible fréquence. La gare routière au centre est sous-utilisée aujourd'hui. Le covoiturage se développe de plus en plus avec le site internet de petites annonces guyanais Blada (www.blada.com) permettant de couvrir des grandes distances régionales.

> Vers les terres

Des projets de routes sont en cours pour rendre accessibles certains villages dans les terres. Une route vient d'être réalisée entre Saint-Laurent et Apatou, modifiant considérablement les liens entre ces deux villes et développant la ville d'Apatou. Il est prévu de prolonger cette route jusqu'au Saut Hermina puis potentiellement jusqu'à la ville de Maripasoula.

Les mobilités intra-urbaines à Saint-Laurent
Le faible taux de motorisation à Saint-Laurent s'explique par le faible revenu des ménages et le prix élevé des voitures, dû aux coûts de l'importation. Aujourd'hui, il

il y a environ 10 000 voitures assurées sur la commune (Assureurs, 2015) d'où un besoin d'anticiper l'accroissement de la motorisation et les nouveaux usages de la voiture afin d'accompagner sa présence dans l'espace urbain et dans les modes de vies.

Il existait un réseau de transport public à Saint-Laurent, mais qui a pris fin en 2010. Le seul réseau existant est celui des transports scolaires, comptant 25 lignes dans la commune. Une proposition d'un réseau de transport en commun est présente dans le Plan global de transports et de déplacements de la Guyane¹³ en avril 2013. Pour pallier ces manques, de nombreux déplacements s'effectuent en vélo et à pied malgré le manque d'infrastructures cyclables et le manque d'espaces qualifiés pour les piétons. La pratique du vélo n'est pas quantifiée mais la part modale ne semble pas négligeable. Une des autres solutions est l'utilisation des taxis informels, à faible prix, sur la commune de Saint-Laurent, pouvant être formalisés dans une offre de transport alternative.

> Le fleuve transfrontalier

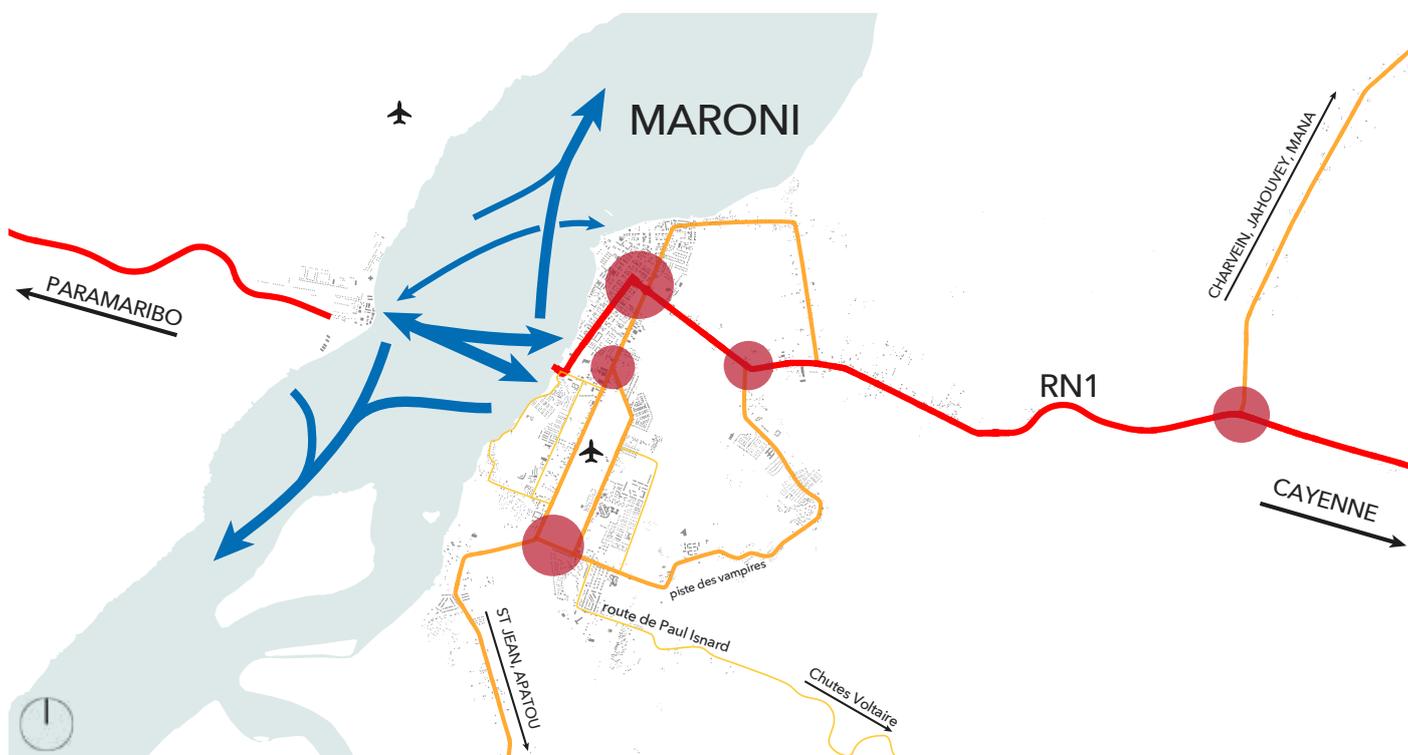
Les principaux déplacements fluviaux sont soit pour la traversée entre Saint-Laurent et Albina, soit pour la remontée du fleuve vers le Haut-Maroni. Il y a actuellement environ 400 000 traversées annuelles informelles entre Saint-Laurent et Albina en pirogue, contre 30 000 traversées officielles par le bac international. *La Gabrielle* est très peu utilisée du fait du passage obligatoire par les douanes et la nécessité d'avoir un visa, du prix élevé de la traversée et de la très faible fréquence des traversées.

13. CGEDD, Rapport définitif, 2013



SAINT-LAURENT

La plage de la Charbonnière, la zone de "beachage" où arrivent les pirogues. Crédits : Ateliers de Cergy



Les principaux axes de mobilités ainsi que les carrefours à enjeux. Crédits : Ateliers de Cergy



La plage d'Albina, la zone de "beachage" où de nombreux mini bus attendent. Crédits : Ateliers de Cergy

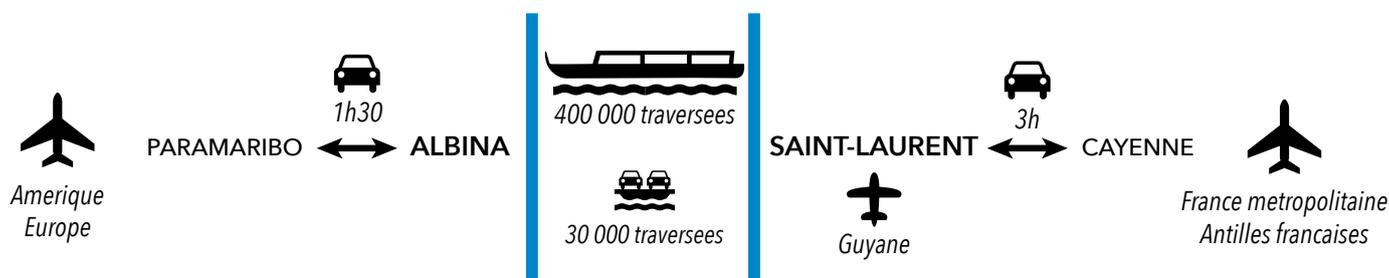
Des études ont été effectuées pour la construction d'un pont entre Saint-Laurent et Albina, il ya plusieurs hypothèses pour localiser le pont : Paddock, l'île aux Lépreux, la pointe Balaté, l'île Portale ou encore la commune d'Apatou. Un contournement de la ville serait aménagé avec la construction de ce pont. Cette infrastructure majeure n'est qu'au stade des études mais au regard du nombre de traversées et à l'intensification future des échanges entre les deux villes et les deux pays, le pont semble nécessaire. De plus, le projet de pont fait partie la continuité routière du plateau des Guyanes : l'arc nord. Néanmoins, quelles peuvent-être les conséquences sur l'activité économique des botoman, les piroguiers du Maroni ?

> Albina

Albina sert de point de départ pour se rendre à Paramaribo en 1h30 par la route en arrivant de Saint-Laurent ou du fleuve. Il y a environ plus de 300 taxis, 58 mini bus et un service de car officiel faisant la liaison entre Paramaribo et Albina en passant par Moengo de jour comme de nuit. Ainsi Albina est une des villes les mieux connectées du Suriname.

> Ordres de grandeur

- 1000 personnes traversent le Maroni chaque jour de façon informelle selon l'estimation des acteurs locaux
- Une pirogue coûte entre 5 000 et 10 000 euros environ.
- Environ 2 jours de pirogue pour remonter le Maroni et rejoindre Maripasoula à partir de Saint-Laurent ; selon la saison.
- 2,5 km, la largeur du Maroni entre Saint-Laurent et Albina.
- 1h45 pour rejoindre Paramaribo (avec la traversée du fleuve) contre 3h pour rejoindre Cayenne à partir de Saint-Laurent en voiture.
- Entre 5 et 15 euros pour rejoindre Paramaribo depuis Albina en taxi-collectif et entre 20 et 40 euros pour rejoindre Cayenne à partir de Saint-Laurent en taxi, bus collectif, car ou covoiturage.



Les mobilités à l'échelle régionale. Crédits : Ateliers de Cergy



Pirogue pour transporter les élèves.



Gare routière. Crédits : Ateliers de Cergy



Bac La Gabrielle. Crédits : Ateliers de Cergy

8. ÉQUIPEMENTS

Le niveau actuel des équipements à Saint-Laurent ne correspond pas à la taille de la commune. Afin de suivre le rythme démographique, les priorités se sont portées sur les équipements scolaires. Malheureusement, la mise au second plan des équipements sportifs, ludiques et culturels posent problème dans les nouveaux quartiers périphériques. Les différents services et équipements publics sont majoritairement situés dans le centre-ville, confrontant les populations déjà éloignées physiquement à des situations d'inégalités d'accès aux services de la Ville du fait de l'absence de transports publics.

SERVICES ADMINISTRATIFS & PUBLICS

Le centre hospitalier de l'Ouest guyanais est l'équipement le plus attractif, aussi bien depuis Albina que du haut-Maroni. Situé dans la ville coloniale, des bâtiments du CHOG sont en cours de rénovation et de restructuration. De plus, un nouveau centre hospitalier est également en construction, dans le quartier des Sables Blancs à côté du périmètre de la ZAC Saint-Maurice afin de décentrer ce service et de moderniser l'hôpital. On peut interroger les potentielles recompositions du site du CHOG, afin de l'ouvrir vers d'autres activités et de mieux valoriser son patrimoine architectural. D'autres équipements complètent l'offre sanitaire et sociale mais sont à renforcer notamment au travers d'équipements privés comme des cabinets médicaux, des centres de soins. Ces équipements de santé sont également prisés par les Surinamais, dans la qualité des soins et le suivi médical des personnes.

Le déficit en services publics est également à considérer face à la sur-fréquentation de lieux comme la Poste ou la Caisse d'Allocations Familiales.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Durant la dernière décennie, de nombreux efforts ont été réalisés pour construire des équipements de scolarisation, nécessaires au suivi démographique. Néanmoins les capacités de scolarisation sont insuffisantes et ne permettent pas d'offrir de meilleures conditions d'études. De plus, les difficultés de gestion foncière accentuent le retard que prennent des chantiers pour des équipements scolaires. Actuellement, Saint-Laurent compte sur sa commune : 8 écoles maternelles, 19 écoles élémentaires, 5 collèges et 3 lycées polyvalents. Il y a en projet : 5 maternelles, 5 primaires, 3 collèges et 1 lycée.

A la rentrée 2015, le rectorat de Guyane fait quelques constats sur les effectifs scolaires régionaux et de Saint-Laurent du Maroni. L'Académie compte 41 327 élèves inscrits dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et 34 249 élèves inscrits dans le secondaire (collèges, lycées polyvalents et post-baccalauréat), concernant les établissements publics.

La commune de Saint-Laurent comptait 8 413 élèves inscrits dans le premier degré, répartis en 356 classes dans 25 écoles. Dans le secondaire, la commune compte 6 870 élèves répartis dans 5 collèges (4102 élèves) et 3 lycées polyvalents (2768 élèves). Néanmoins, ce public scolaire rencontre de grandes difficultés dans le parcours scolaire. Ces difficultés sont d'ordre sociologiques et économiques, 73,2% des scolaires de Saint-Laurent sont considérés comme « défavorisés »¹⁴. De plus, il y a une hausse des effectifs scolarisables que la commune n'arrive pas à absorber malgré la construction d'un établissement scolaire chaque année. Les difficultés portent également sur l'éloignement géographique de certains enfants, notamment ceux habitant en bord de fleuve, plus haut sur le Maroni. La dépendance des transports scolaires (bus et pirogues) limitent également l'accès aux services scolaires. Enfin, ces difficultés sont

14. GRET, AFD, Rapport de synthèse sur les dynamiques démographiques et urbaines à Saint-Laurent, 2014



Camp de la Transportation. Crédits : Ateliers de Cergy



Le stade. Crédits : Ateliers de Cergy



Terrain de foot informel. Crédits : Ateliers de Cergy

souvent à l'origine du décrochage scolaire de nombreux élèves. On estime en Guyane que 40 % de la population scolaire sort sans diplôme, soit environ 9 000 personnes¹⁵ chaque année.

A Saint-Laurent, il existe une formation alternative permettant de qualifier professionnellement des jeunes sans diplôme : le Régiment du Service Militaire Adapté de Guyane (RSMA). Créé en 1961, ce détachement militaire, situé dans l'ancien camp de la rélégalion à Saint-Jean, avait vocation de former des jeunes, afin de développer la région en construisant des ouvrages d'art. A partir des années 1990, suite à l'ouverture aux entreprises privées, le RSMA s'oriente désormais vers la formation professionnelle des jeunes sans diplômes, entre 18 et 25 ans. En offrant 21 filières et 10 corps de métier, 700 jeunes sont formés chaque année. Ils ressortent avec une qualification professionnelle niveau CAP (Certificat d'Aptitudes Professionnelles) et 75% d'entre eux sont insérés professionnellement. Au travers des cours d'alphabétisation, des pratiques d'apprentissage et d'accompagnement professionnelles, le RSMA permet à des jeunes éloignés de la formation professionnelle et de l'emploi d'être mieux intégrés dans le tissu économique saint-laurentais. Enfin, ce régiment, sous tutelle du Ministère en charge aux territoires ultramarins, jouit d'une bonne réputation auprès des jeunes de la commune. Cette formation alternative ne vise pas à concurrencer les formations classiques, mais au contraire, offrir des compétences pour entrer dans l'activité professionnelle.

EQUIPEMENTS SPORTIFS & LUDIQUES

Le niveau de l'offre est insuffisant et peu adapté aux plus jeunes. Si le centre-ville est pourvu d'une piscine, d'un terrain de football, d'un skatepark, et d'un gymnase, les quartiers périphériques manquent de ce genre d'équipement. Dans certains quartiers informels, des espaces sont sommairement qualifiés pour la pratique du foot notamment. Par ailleurs, il y a de nombreuses rencontres sportives entre Saint-Laurent et Albina, de façon régulière.

EQUIPEMENTS CULTURELS

En terme d'équipements culturels, le lieu du Camp de la Transportation propose de nombreuses activités culturelles, soutenues par les acteurs en présence tels que le CIAP, le théâtre Kokolampoe et la bibliothèque municipale. La ville est aussi équipée d'une école de musique, d'une nouvelle tente accueillant des spectacles, d'un cirque temporaire, de salles de quartiers, du cinéma municipal Le Toucan, etc. Pour enrichir cette offre en équipements culturels, la programmation de la ZAC Saint-Maurice doit également proposer une médiathèque et des lieux culturels. De plus, certaines rencontres que l'on peut qualifier de culturelles ont lieu au sein des communautés de manière informelles.

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

La commune de Saint-Laurent compte en 2011 deux zones d'activités. Une dans le quartier à proximité de la Charbonnière dans la continuité de la zone portuaire et une dans le quartier « les hameaux ». La création d'une zone d'activité par la CCOG entre l'avenue Castaing et la route Paul Isnard, d'une surface importante (17 ha) ne dispose pas d'une accessibilité correcte pour le flux de salariés et de marchandises qu'elle pourrait drainer. Il est urgent, dans la perspective d'implantations d'entreprises, de prendre en compte cette problématique, au risque d'engorger par du trafic parasite et très accidentogène (poids lourds), les axes alentours à la zone.

En matière de distribution alimentaire, Saint-Laurent est équipé de nombreuses épiceries tenues principalement par la communauté asiatique. Deux grandes surfaces sont en projets, pour pallier le besoin croissant auquel l'unique supermarché actuel (Super U) ne peut répondre. Ces deux grandes surfaces seraient des centres commerciaux, un au sud, sur la route Paul Isnard et l'autre le long de la RN1 en entrée de ville. Ce dernier serait composé d'un cinéma de 6 salles, d'une galerie commerçante de 20 magasins et d'une surface alimentaire de 3000 m². Ces projets de grandes surfaces vont bouleverser les habitudes des Saint-Laurentais dans leurs consommations et dans leurs déplacements. Ces nouvelles centralités commerciales vont aussi modifier le développement urbain des quartiers à proximité.

15. INSEE, 2014

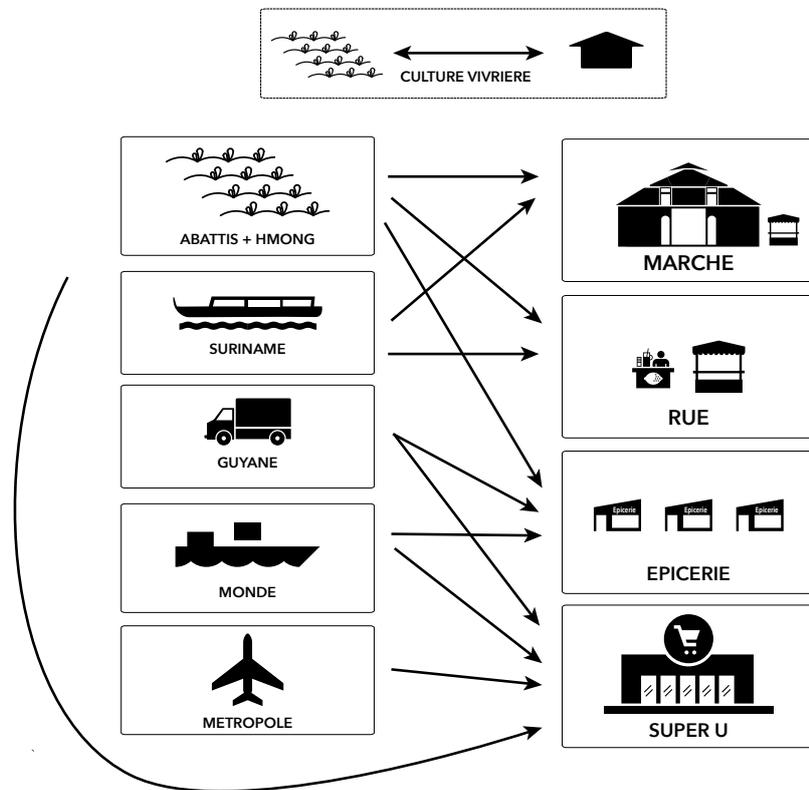


Schéma de distribution alimentaire, non exhaustive. Crédits : Ateliers de Cergy



Le marché le mercredi et le samedi. Crédits : Ateliers de Cergy



Bâtiment de l'hôpital abandonné. Crédits : Ateliers de Cergy

9. SERVICES URBAINS

La viabilisation et l'extension des réseaux urbains sont essentiels pour la salubrité publique, le développement urbain et l'intégration des quartiers d'habitats informels à la ville. Les réseaux et services sont en cours de structuration avec par exemple la construction d'une nouvelle déchetterie ou d'une usine de retraitement des eaux usées. Mais les besoins en lien avec la croissance démographique sont colossaux d'où la nécessité de penser à de nouvelles formes de traitements des déchets, à la diversification des ressources énergétiques et à la soutenabilité des modèles mis en œuvre.

Une des réponses à ces enjeux est peut-être la coopération avec le voisin Surinamais, aujourd'hui bloquée par les normes européennes en matière d'énergies. Une autre réponse est peut-être la mise en place de micro-réseaux, de la production d'énergie sur parcelle ou du traitement des déchets et de l'eau au niveau du quartier. Comment intégrer ces services urbains aux nouveaux tissus urbains ? Comment profiter de ces services urbains pour développer une économie locale ? Comment développer des filières et des savoir-faire ?

ASSAINISSEMENT ET EAU

Aujourd'hui pour permettre aux habitants des quartiers informels d'avoir accès à l'eau potable, quelques bornes fontaines sont mises en place, avec un système de carte pour le paiement. Les habitants dans ces quartiers s'équipent de récupérateur d'eau de pluie pour la consommation et mettent en place des fosses sceptiques pour l'assainissement. A l'échelle de la ville, une usine de traitement des eaux est en cours de construction sur la route de Paul Isnard. Elle permettra de traiter les eaux de 40 000 équivalent/habitants, contre une capacité actuelle de 15 000 équivalent/habitants. Elle complétera la station d'épuration de la « lagune nord » située entre les secteurs Paddock et Fatima.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le manque de structuration de la collecte et du traitement des déchets entraînent la création de décharges informelles. Une décharge est en

cours de construction à Saint-Laurent sur la route Paul Isnard. Le traitement de ces déchets est aujourd'hui interdit au Suriname dû aux normes européennes plus drastiques sur les procédés de traitement. Le traitement des déchets mobilise 80% du budget de la CCOG, dont certains déchets sont amenés à être exporté en métropole.

ÉLECTRICITÉ ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

La situation actuelle de la production d'énergie électrique en Guyane est dans une impasse. Le barrage de Petit Saut produit plus de 50% de l'électricité, mais présente ses limites pour répondre aux besoins futurs en énergie électrique. Le territoire de Saint-Laurent, en bout de réseau, vit de temps en temps des coupures d'électricités. Les villes en amont du Maroni, non connectées au réseau électrique sont dépendantes des centrales thermiques qu'il faut alimenter en hydrocarbure par pirogues. Cette situation freine le développement d'activités économiques consommatrices d'énergie sur le territoire de Saint-Laurent et pose la question de l'alimentation des futurs équipements comme les établissements scolaires ou l'hôpital.

> Énergie hydraulique

L'idée d'un nouveau barrage est émise. Il ne pourra pas répondre aux besoins immédiats du territoire de Saint-Laurent du Maroni, mais il peut être envisagé au vu des consommations futures d'électricité. Dans le court terme, des turbines fluviales pourraient être mises en œuvre au vu du débit moyen annuel d'environ 2 000m³/s du Maroni et de la force des courants de la marée.

> Biomasse

Un projet de biomasse est en cours, il se situerait au sud de Saint-Laurent et utiliserait les matières végétales des friches agricoles et les matières végétales du défrichage liées à une potentielle mine.

> Énergie solaire

Situé au 5° degré nord de l'Équateur, Saint-

Laurent a un très fort taux d'ensoleillement : 1 800kWh/m2/an en moyenne. Le développement de panneaux photovoltaïques hors-sol est en projet et une centrale photovoltaïque vient d'être installée dans le Haut-Maroni dans le village de Taluen. Le chauffe eau solaire est mis en œuvre dans les opérations de logements sociaux et encouragé par EDF.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

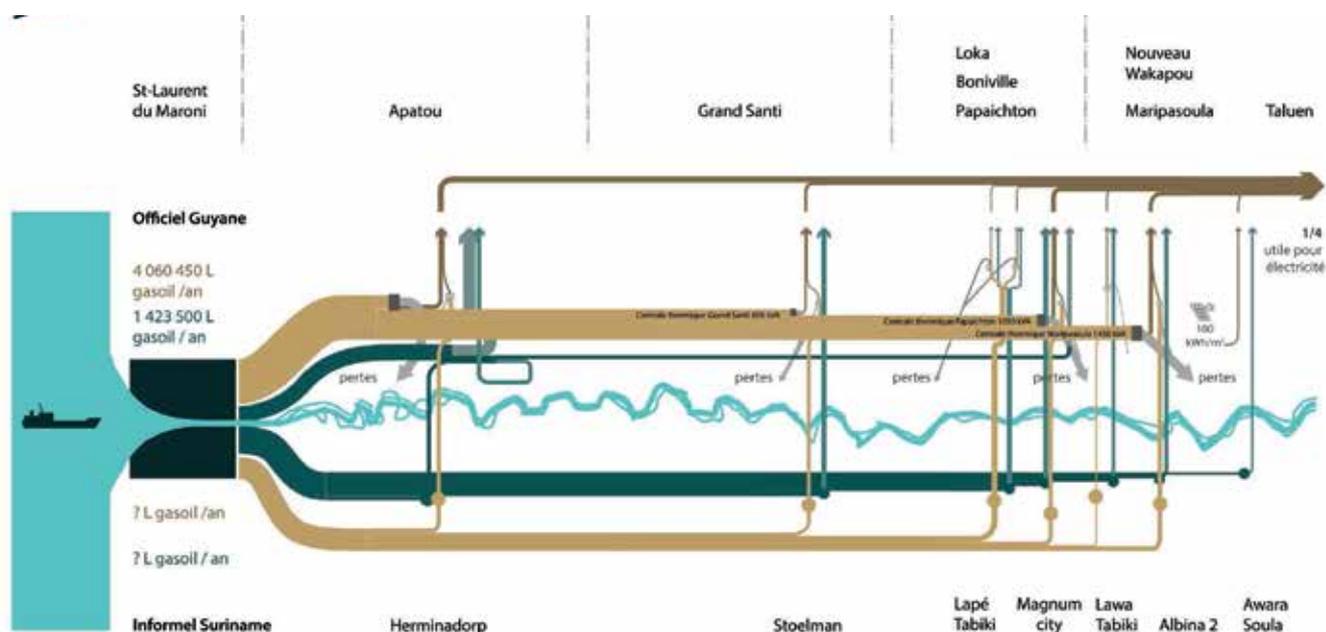
La question de la connexion au réseau internet est essentielle pour l'accueil d'activités de services et pour l'attractivité de la ville. La ville de Saint-Laurent prévoit la mise en œuvre d'un réseau FTTH (fibre jusqu'à la maison) devant être déployé sur la période 2014/2020 dans le cadre du SDANT (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire). Aujourd'hui la couverture en 3G et 4G sur le territoire Saint-Laurentais a besoin d'être renforcée et il n'y a pas actuellement de spot gratuit en wifi dans la ville.



Zone de dépôt de déchet dans le quartier informel derrière La Carrière. Crédits : Ateliers de Cergy



Parabole dans Chekkepatty. Crédits : Ateliers de Cergy



La distribution de gasoil sur le Maroni. Crédits : 2016, ENSA Marne-la-Vallée, DSA et DPEA.

10. AGRICULTURES ET RESSOURCES NATURELLES

L'abattis est la forme traditionnelle d'agriculture en Guyane, il consiste à développer des cultures sur brûlis pour fertiliser la terre avec les cendres. Cette agriculture itinérante répond à la mise en place de cycle de défrichage, de mise en terre et de récolte, de manioc par exemple. On peut voir cette forme d'agriculture pratiquée autour de Saint-Laurent. L'abattis illustre également l'importance des traditions agricoles dans les modes de vie des différentes communautés. Une autre caractéristique du territoire est l'arrivée des Hmongs à Javouhey dans les années 1970, à une trentaine de kilomètres au nord de Saint-Laurent, que l'Etat français a installé dans le cadre du Plan Vert pour développer l'agriculture en Guyane. Aujourd'hui, les Hmongs de Javouhey jouent un rôle essentiel dans la production agricole locale et ils ont apporté de nouveaux types de culture, comme par exemple le mangoustan ou le ramboutan.

DESCRIPTION

L'agriculture représente à peine 1% du territoire guyanais. Cette faiblesse s'explique par la pauvreté minérale des sols et la faiblesse des systèmes productifs. Malgré un certain dynamisme, l'agriculture guyanaise ne parvient pas à répondre à tous les besoins alimentaires. C'est néanmoins le seul territoire français où la Surface Agricole Utile (SAU) et le nombre d'exploitations augmentent. Entre 2000 et 2010, d'après le Recensement Agricole (2010), la SAU a augmenté de 9% du territoire et le nombre d'exploitation a augmenté de 13%. L'agriculture est également un secteur créateur d'emploi avec 20 500 personnes actives dont 8 500 en exploitation familiale, 12 100 en salariat et 11 900 en saisonnier.

Géographiquement, les principales surfaces agricoles sont le long des fleuves Oyapock et Maroni. Les exploitations sont de petites taille et destinées à l'autosubsistance. Des excédents peuvent être vendus au marché, comme complément informel de revenus. Les productions commercialisées sont le fait de 300 exploitations professionnelles. Malgré la croissance des productions agricoles depuis

quelques décennies, le taux de couverture de la demande locale par la production locale reste globalement faible.

Bien que des données manquent sur le taux de couverture, l'importation de produits alimentaires grève la production locale. L'agriculture guyanaise en cours de structuration, n'arrive pas à répondre aux besoins d'autosuffisance alimentaire, et n'est pas encore assez compétitive pour se positionner face à un marché des importations. Les freins à une hausse de la production sont :

- le manque de disponibilité foncière pour l'activité agricole. Le foncier guyanais est exclusivement détenu par l'Etat. Il manque de moyens pour une meilleure mise à disposition pour les candidats à l'activité agricole. Malgré la mise à disposition, la transformation et la valorisation sont encore trop coûteuses et physiquement harassantes. De plus, la forte pression liée à l'urbanisation interroge la prédation sur ces espaces agricoles, où l'urbanisation informelle s'établit et empêche la transformation agricole de ces espaces dédiés.

- l'insuffisance des appuis pour développer les exploitations en nombre et en taille. Des petites exploitations n'ont pas accès aux ressources permettant de mieux structurer leur exploitation, aussi bien administrativement que techniquement.

- une autre prise en compte de la taille du marché guyanais. Il y a une nécessité de spécifier les instruments utilisés, pour qu'ils remplissent mieux leurs missions de performance et de compétitivité. Les modalités d'occupation du territoire n'étant pas les mêmes, les outils de développement économique doivent être plus adaptés aux tissus locaux.

- le faible soutien du secteur bancaire auprès des exploitants agricoles. Bien que des outils publics de préfinancement existent, il faut encourager le secteur bancaire à octroyer des prêts et pallier le défaut d'autofinancement du territoire guyanais.



Agriculteur Hmong. Crédits : Une saison en Guyane.



Abatti traditionnel. Crédits : Une saison en Guyane.



Pêche à la volante sur le Marwini. Crédits : Emmanuel Martin

- le déficit dans la capacité de transformation locale des produits agricoles. Cela s'explique par la petite taille du secteur productif, la difficulté de contractualiser des relations commerciales et l'étroitesse du marché où le risque est pris par le transformateur.

- la faible formation en techniques agricoles ainsi que la nécessaire mise en place de filières recherche & développement. En plus des formations professionnalisantes autour des métiers agricoles, les domaines de l'expérimentation et du développement ainsi que la structuration des réseaux d'innovations et de transferts agricoles sont à privilégier dans un premier temps. Ces domaines pourraient enrichir l'offre en formation agricole, selon les différents publics intéressés par cette activité. Ce volet R&D se doit donc d'être concret et opérationnel pour accompagner le développement de l'agriculture, dans sa dimension soutenable et avec des délais raisonnables. Ce volet s'envisage par ailleurs au travers d'une coopération régionale, dans la mesure où les pays voisins à la Guyane rencontrent les mêmes problématiques liées aux systèmes agricoles.

- la concurrence de produit surinamais, produits à bas coûts. Il y a un besoin de complémentarité entre la production guyanaise et surinamaïse, afin de créer des dynamiques vertueuses pour les deux, selon leurs avantages respectifs.

La forte croissance de la population rend donc le défi alimentaire et agricole plus ambitieux, d'autant que les débouchés se multiplieront pour les producteurs. La Collectivité Territoriale de Guyane se dote désormais d'études stratégiques afin de relever ces défis à l'horizon 2030. Cet horizon est privilégié pour élaborer des filières innovantes et porteuses afin de répondre différemment à la hausse des besoins. C'est également la question de l'autosuffisance alimentaire qu'il convient de prendre en compte, en soutenant et développant des filières de productions locales indépendantes et compétitives, et capables de rémunérer correctement le travail.

POLITIQUES AGRICOLES

Les orientations politiques pour établir des stratégies sont amenées par le Plan de Développement Rural, établissant la nouvelle politique de développement rural dont le but est « d'accompagner et de compléter les paiements directs et les mesures de soutien au marché relevant de la PAC (Politique Agricole Commune) et contribuer à la réalisation des objectifs de celle-ci ».

Parmi les mesures destinées aux zones rurales, notons :

- le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture ;
- la viabilité des exploitations agricoles ;
- la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et la promotion des technologies agricoles innovantes ;
- l'organisation de la chaîne alimentaire, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
- le bien-être des animaux ;
- la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes liés à l'activité agricole ;
- la promotion d'une utilisation efficace des ressources et à la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans les secteurs agricoles ;
- la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales.

Le nouveau PDR est validé pour la période 2014-2020, mais avec des retards dans sa mise en œuvre. Les budgets alloués à la Guyane proviennent notamment du FEADER. Pour la période 2014-2020, ce budget sera à hauteur de 112M€, bien que ces crédits concernent la pratique de l'agriculture stricto sensu.

UN OUEST EN TRANSITION URBAINE MAIS ENCORE TRES RURAL

Le marché de Saint-Laurent, le mercredi et le samedi, est le deuxième marché de Guyane, après Cayenne. L'ouest guyanais se caractérise par sa ruralité. En effet, 58% des surfaces agricoles utiles et 78% des exploitations en Guyane sont sur le territoire de la CCOG. La ville de Saint-Laurent enregistre une

dizaine de nouvelles exploitations agricoles par an (inscriptions à la MSA). Des petites et moyennes exploitations agricoles au statut individuel, aux grandes exploitations aux formes sociétaires, Saint-Laurent voit une diversité des exploitations et des productions. Néanmoins, 9/10 des exploitations sont de petite taille, représentant environ 54% de la SAU de la commune. Cette forte concentration des petites exploitations témoigne d'un marché d'agriculture vivrière et traditionnelle en parallèle d'un marché moderne et professionnel. Les exploitations moyennes (7,5%) mettent en valeur un cinquième du territoire communal. Enfin les grandes exploitations de plus de vingt hectares sont tournées vers l'élevage.

Concernant l'emploi dans le secteur agricole à Saint-Laurent-du-Maroni, selon le RA 2010, 2088 personnes travaillent régulièrement au fonctionnement nécessaire des exploitations. Leur travail représente 699 emplois annuels équivalent temps plein (UTA). La main d'œuvre familiale comprend 1119 personnes pour 634 UTA. Les exploitations font aussi fortement appel à l'emploi saisonnier, 964 personnes pour 60 UTA. En somme, moins de 10% des exploitants ont une activité agricole à temps plein. Peut-être évoquer l'effet d'aubaine du foncier agricole, ayant probablement des incidences sur le calcul des chiffres des exploitations et leur analyse qualitative. En effet, beaucoup d'exploitations agricoles constituent aussi une opportunité de se constituer un patrimoine par l'obtention du terrain et la construction en parallèle.

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 47 ans : 45 ans pour les femmes et 49 ans pour les hommes. La proportion des moins de 40 ans est faible par rapport au département : 16,3% à Saint-Laurent contre 37% en Guyane. A l'inverse, les plus de 60 ans sont stables en proportion : 16,7% à Saint-Laurent et 15% en Guyane. Il faut également noter que plus de la moitié des chefs d'exploitation sont des femmes et elles occupent 38% des emplois à temps plein.

Face à l'évolution démographique, de plus en plus de terrains sont en mitage avec des activités relevant de l'habitat, du loisir ou de l'agriculture péri-urbaine de proximité. Les

zones rurales péri-urbaines se transforment donc en zones péri-urbaines avec les caractéristiques suivantes :

- la spéculation sur le foncier ;
- la demande d'un foncier de loisir ;
- la demande de foncier pour une double activité;
- la volonté politique de développer une agriculture péri-urbaine.

Ces espaces à vocation agricole tiennent également compte des spécificités de l'ouest guyanais, avec le maintien de la culture traditionnelle de l'abattis vivrier dont les surplus sont vendus au marché. Les faibles revenus, l'alimentation familiale et ses besoins croissants, ainsi qu'une main d'œuvre non-déclarée, sont des facteurs expliquant l'importance de ce type d'exploitation. Il a également une vocation identitaire et culturelle pour les populations bushinengués et amérindiennes. Néanmoins ce modèle présente ses limites, notamment dans le coût de déplacement et d'acheminement de leurs productions vers le marché de Saint-Laurent. Beaucoup expriment le souhait de continuer à vivre sur leurs abattis, sur les grandes parcelles périphériques de la ville. Beaucoup ne sont pas détenteurs de titre de propriété foncière et les permis de construire se font de plus en plus rares.

A l'ouest, ce sont les traditions culturelles et l'essor démographique qui contingentent les pratiques agricoles. A cela s'ajoute une urbanisation diffuse qui entre en concurrence avec le développement de secteurs agricoles générant alors des conflits d'usage. En plus du logement, la démographie dynamique contraint la commune à renforcer sa capacité d'autosuffisance alimentaire. Pour ce faire, plus de moyens sont nécessaires pour accompagner la formation et la transition professionnelle des exploitants, et également permettre l'installation de plus grandes exploitations.

C'est dans la mise aux normes des exploitations que l'on comprend la difficulté des exploitants pour développer une agriculture aux normes. La situation sur le continent sud-américain et la proximité avec le Suriname permettent de se fournir en engrais et désherbants plus accessibles en termes de coût et de disponibilité,

mais ne respectant pas les réglementations européennes en vigueur. On note tout de même un recours moins systématique aux engrais chimiques chez les Bushinengués qui pratiquent une agriculture plutôt organique. Une autre difficulté dans la mise aux normes est la gestion des déchets agricoles, aussi bien chimiques que matériels.

Le renforcement des capacités de formation professionnelle et d'accompagnement financier et administratif des exploitants agricoles est autant à privilégier que les moyens de production.

Le PLU a identifié des secteurs de développement agricole : le long de la route Paul Isnard, le long de la RN1 et une dernière autour de Sparouine.

- Le secteur CD9. Ce secteur de 2 381 hectares se développe le long d'anciennes pistes forestières et dans la continuité des occupations déjà existantes. L'artificialisation du fait d'un habitat diffus ne concurrence pas les usages agricoles de ce secteur.

- La piste de Paul Isnard. Après la réserve forestière, le début de la piste se caractérise par son aspect résidentiel. Il y a une tendance à l'extension des surfaces occupées pour des jardins d'agrément ou des résidences primaires et secondaires. L'activité agricole se confirme à partir du PK6 et couvre 900 hectares.

- Le long de la RN1, à l'est, entre la crique Balaté, la route de St-Jean vers Apatou et le long de la route du Plateau des Mines. Il s'agit d'un des secteurs actuels les plus dynamiques concernant les installations agricoles. Il y a une hausse de la demande en concessions agricoles. 37 parcelles sont en cours d'attribution et 49 nouvelles demandes ont été faites (en 2011). C'est également un secteur où la taille moyenne des parcelles demandées est de 5,3 hectares contre 2,7 et 2,9 hectares pour les deux secteurs précédents.

EXPLOITATIONS DES RESSOURCES NATURELLES

> Les ressources forestières

La superficie du domaine forestier permanent sur la commune de Saint-Laurent est de 283 612 hectares soit 6% du territoire communal. Le régime forestier se définit comme un ensemble

de règles de bonne gestion se traduisant par :

- une protection juridique accrue de la forêt ;
- une gestion assurée par un établissement public, l'Office National des Forêts ;
- une mise en œuvre planifiée et rationnelle des ressources forestières. L'aménagement organise, dans le temps et l'espace, les activités en milieu forestier.

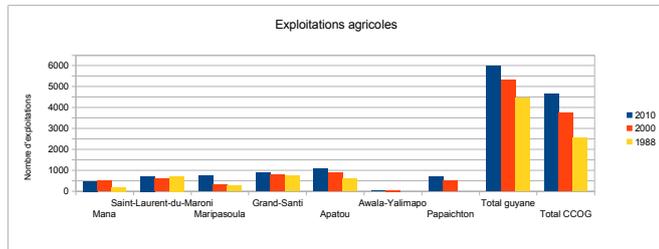
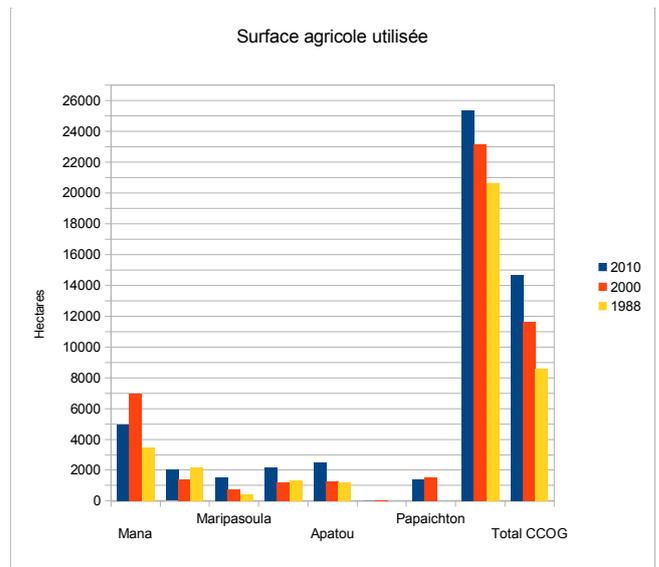
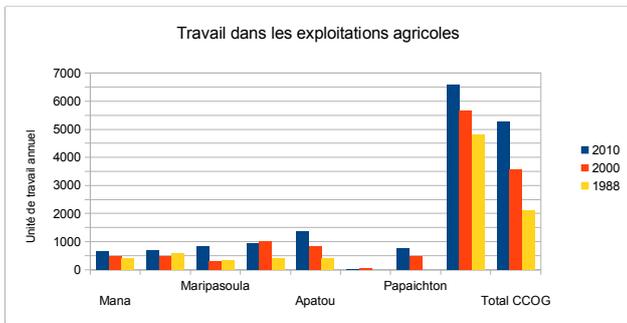
> Les ressources minières

Les ressources principalement exploitées sur la commune sont la latérite, le sable et les roches dures. Ces matériaux sont indispensables au secteur de la construction. Comment assurer les capacités d'extractions des mines en présence pour répondre aux besoins croissants en matériau de construction ?

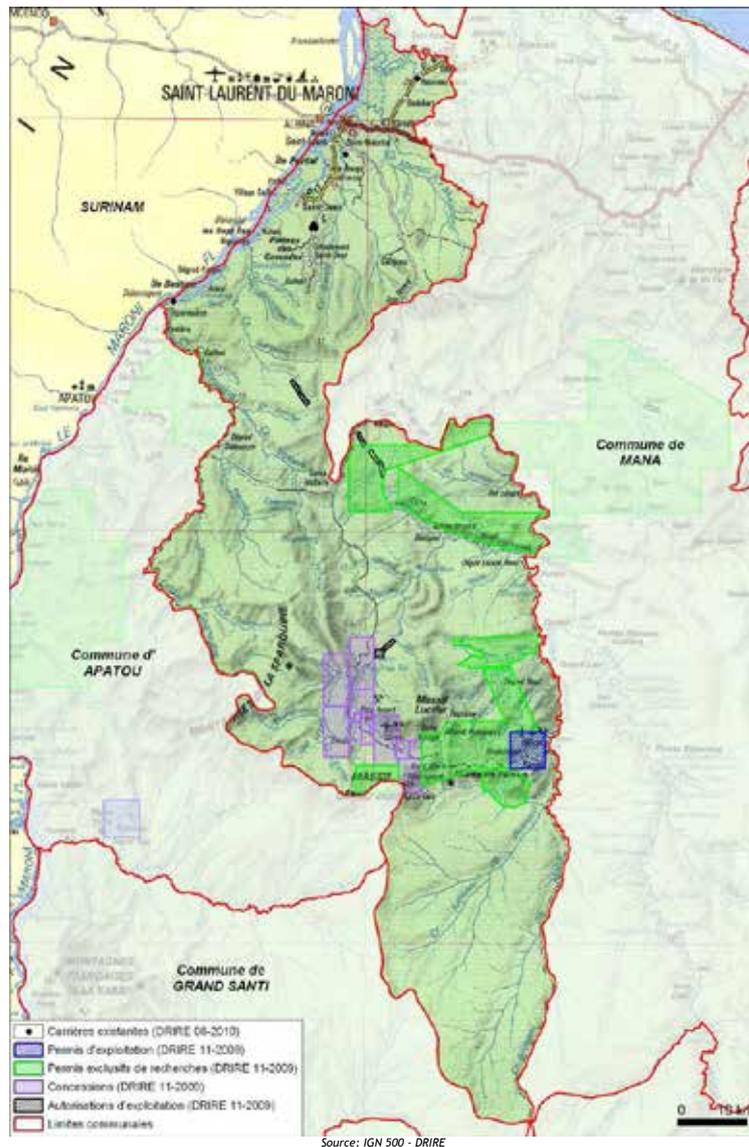
> Les ressources aurifères

Il y a aujourd'hui le projet de la compagnie canadienne de prospection minière, Columbus Gold. Elle a mis au jour un potentiel de 155 tonnes d'or, soit au cours actuel de l'or serait estimé à 12 milliards de dollars de recettes. Ce gisement, nommé "la Montagne d'or", pose de nombreuses questions en termes de respect environnemental des procédés d'extraction, d'aménagement forestier ou d'alimentation électrique du complexe minier. La consommation du projet de la mine serait de 20 mégawatts, c'est à dire autant que la consommation de Cayenne. Columbus Gold pense que son projet peut créer 3 000 emplois directs et indirects dans le département. Jessica Oder explique ainsi que les enjeux d'« *une politique viable repose sur la définition et l'évaluation économique de tous les effets externes négatifs (sans lesquelles l'internalisation de ces effets dans les coûts de production ne peut se faire) et sur l'évaluation économique des services environnementaux rendus par la nature. Quel est le coût d'opportunité de la destruction de la forêt primaire (notamment d'un point de vue touristique, de puits carbone, etc.) ? Quelle est l'intensité de l'effet d'entraînement de la filière sur l'économie de la Guyane ? Quelles perspectives de création d'emplois locaux, quels plans de formation ? Quelles sont les retombées fiscales et comment sont-elles réinvesties ? Et enfin, quel est l'échelon le plus adéquat pour la gestion de la filière ?* »¹⁶

16. Jessica Oder, « Vers la structuration d'une filière aurifère durable » ? Etude du cas de la Guyane française », 2011



Source : Recensement agricole



Carrières sur la commune de Saint-Laurent
Source : PLU

11. POTENTIELS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La compréhension du paysage économique à Saint-Laurent et sur le Maroni passe par deux niveaux : le cadre des échanges avec la métropole et le cadre des échanges régionaux à l'échelle du bassin du Maroni.

HISTOIRE DES ECHANGES SUR LE MARONI.

Dès le début, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni se caractérise très vite par la variété de ses échanges économiques. La présence du camp de la Transportation et de son administration ainsi que la découverte de filons d'or, ont favorisé une proximité des échanges entre Saint-Laurent et Albina. Ces échanges étaient animés par les populations amérindiennes, bushinengués, européennes et sud-américaines. L'informalité et la formalité des échanges se sont toujours imbriqués, loin des autorités centrales et diffusés sur le bassin versant du fleuve.

L'hydrographie dense et diffuse favorise la diffusion des échanges et la variété des produits. Les villes de Saint-Laurent et Albina étaient des lieux d'échanges et des points de ravitaillement. La rive française était désertée par les populations amérindiennes et bushinengués, par crainte des bagnards. Certains s'installèrent sur la rive surinamaïse ou plus haut sur la rive française du Maroni. Néanmoins, le baigne et les besoins pénitentiaires et administratifs permettaient de vendre des produits et de se ravitailler en matériel. La complémentarité entre ces deux villes faisait du bas-Maroni un bourg commercial. A la fin du XIXe, se développe spontanément l'actuel Village Chinois à Saint-Laurent, lié au commerce de l'or, aux relations avec le Suriname, et avec les Amérindiens et Marrons. Le Village Chinois, anciennement nommé Village annamite en raison de la présence de d'anciens forçats d'Indochine, a toujours été un marché aux poissons et des produits de pêche. Les annamites pratiquaient la pêche, et la vente était souvent faite par des créoles. C'est au début du XXe siècle que les commerçants chinois s'installent dans ce quartier. Leur intégration commerciale et au fleuve s'est réalisée par l'usage du sranan-tongo, la langue véhiculaire sur le Maroni. L'orpillage et le marché de l'or contribuent

également à l'animation commerciale de cet espace. Le village Chinois est un lieu d'échange économique et de contact culturel entre les différentes populations du Maroni.

De nouveau, la géographie partagée du Suriname et de la Guyane, les lient dans des échanges économiques fondés sur la complémentarité des produits et des métiers et par l'intégration à une culture partagée, celle du Maroni.

Cette complémentarité économique entre Saint-Laurent et Albina permet à ces deux villes de répondre aux problématiques du fait de leurs éloignements et de la faible accessibilité vers leurs capitales respectives, Cayenne et Paramaribo. Ce n'est que dans les années 1950 que sont construites les routes (précaires) désenclavant Albina vers Moengo puis Paramaribo et Saint-Laurent-du-Maroni vers Cayenne.

La guerre au Suriname va durablement bouleverser les échanges sur le Maroni. Le bombardement d'Albina, la destruction de ses lieux d'échanges et le déplacement des populations surinamaises vers la rive guyanaïse, laisse Saint-Laurent diminuée mais devant fournir plus d'efforts économiques et intégrer les échanges dans son tissu urbain.

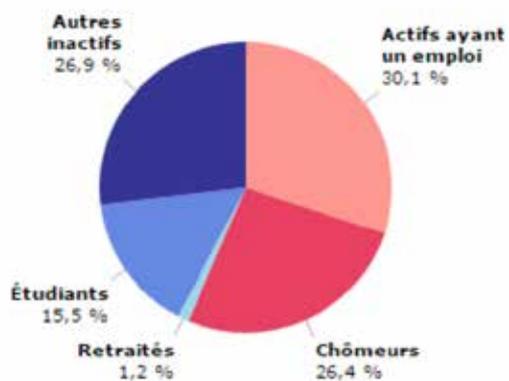
AUJOURD'HUI

Les échanges économiques peuvent être analysés par la dualité formel/informel. Pour ce qui est de l'économie formelle, il s'agit de tout échange qui entre dans la comptabilité nationale officielle. Si cette entrée permet d'expliquer partiellement les difficultés du tissu économique et les limites des outils pour la mesurer, elle occulte la compréhension des nouvelles logiques d'échanges. L'économie informelle, dans ce document ne prend pas en compte les transactions liées à des trafics illégaux, mais les échanges économiques de proximité.

- Le secteur public est le principal secteur économique générateur d'emplois et d'échanges. Néanmoins, ces emplois



Carte postale du dégrad des Mineurs.



Population de 15 à 64 ans par type d'activité, 2011.
Source : INSEE



Vue du port de l'Ouest.



Transport d'essence sur le Maroni.

sont surtout occupés par les populations métropolitaines et créoles, qui ne se fixent pas assez durablement dans le tissu économique.

- La présence du marché à Saint-Laurent, deuxième marché de Guyane, l'agriculture est un secteur économique très important, marquant le territoire, mais pas encore calibré pour tendre vers l'autosuffisance voire l'exportation.

- Les importants taux de chômage de la population active, surtout concernant les jeunes, les défauts de qualification et les faibles perspectives économiques orientent certaines populations vers l'économie des jobs, des petits emplois de courte durée non-déclarés, ainsi que les prestations sociales (surtout à la personne) comme revenu de moyen terme.

Bien que des solutions structurelles sont à apporter concernant les grands équilibres économiques à l'échelle de la Guyane, à Saint-Laurent, ce sont des stratégies d'accompagnement des activités économiques qu'il faut développer.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET COLLABORATIVE, UNE ÉCONOMIE À L'ÉCHELLE ?

Saint-Laurent-du-Maroni offre un cadre de vie atypique, avec une forte croissance de la population, à envisager comme de nouvelles opportunités économiques. Il faut comprendre cette ville par le prisme de l'économie présente (*in-place economy*). Si la géographie économique se partage en deux approches dont l'une centrée sur la localisation des firmes sur le territoire (économie productive), l'autre est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire (économie résidentielle). L'économie résidentielle est basée sur l'idée que la population qui réside sur un territoire génère une activité économique en même temps que des besoins de service. La mobilité accentuée transforme la population, notamment où ceux qui sont riverains amènent leurs logiques économiques. Cette présence est variable et est caractérisée par une simultanéité de la consommation et la production, sans distinction dans le temps et l'espace.

Cette économie présente peut s'appuyer sur les relations sociales existantes pour créer un tissu d'échange de proximité. Si l'informalité caractérise fortement cette économie

présentielle, il faut réfléchir aux moyens de formaliser ces échanges. Bien que le manque de formation soit un obstacle à long terme, dans un premier temps l'économie sociale, collaborative et de proximité peuvent apporter un élément de réponse.

C'est donc de l'aide à l'accompagnement et au développement économique pour favoriser la création et la pérennisation d'entreprises, qui semble alors nécessaire. Ces aides concernent un public déjà fragilisé par la crise économique pour lesquels les prestations sociales sont des revenus importants. Les capacités d'autofinancement sont limitées voire inexistantes. Néanmoins, Saint-Laurent voit de nombreux petits porteurs de projet soutenus à travers le dispositif de l'ADIE ou bien le volet entrepreneurial de la politique de la ville.

L'ÉCONOMIE DES ÉCHANGES ET DE LA LOGISTIQUE

L'économie guyanaise est surtout une économie d'importation de produits manufacturés et transformés. L'éloignement physique de Saint-Laurent, avec le fleuve et la route comme seul axe d'acheminement interroge sur le maintien de la qualité et de la sécurité des produits au cours de cette longue chaîne de transport.

L'exemple du carburant est significatif. Son acheminement quotidien est réalisé par deux camions citernes qui empruntent la RN1, puis le carburant est stocké chez deux transporteurs fluviaux, à la Charbonnière et à Balaté pour alimenter les centrales électriques sur le haut-Maroni, les moteurs des pirogues et les voitures. Son acheminement est réalisé par pirogue, à raison de 2 millions de litres par an, c'est-à-dire 40 futs à faire remonter par pirogue quotidiennement.

DES MOTEURS D'ACTIVITES POUR DES PROCESSUS ENDOGENES, INNOVANTS ET RAYONNANTS

> Recherche sur la biodiversité

La géographie de Saint-Laurent offre l'accès à de nombreux sites naturels et paysagers abritant une faune et flore diverse. Les activités humaines et économiques impactent fortement les écosystèmes. Saint-Laurent peut devenir un observatoire intéressant pour mesurer l'impact de l'anthropisation sur les systèmes naturels. Ici la nature a une valeur active, comme cadre de vie et réservoir intellectuel sur la biodiversité. Une meilleure compréhension des écosystèmes et des activités humaines peut contribuer à une autre lecture du territoire, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

La biodiversité est aussi un réservoir à innovation dans les domaines de la pharmaceutique, des cosmétiques, de la construction, des produits manufacturés, etc. La marque « Nature Amazonie », développe des cosmétiques produits en Guyane, à partir de végétaux. Il reste également des secteurs non-explorés, comme les champignons dont leur connaissance n'est que limitée.

> Les nouvelles technologies

La diffusion des téléphones portables et des nouvelles technologies est développée à Saint-Laurent et sur le Maroni, avec un réseau téléphonique surinamais couvrant des zones peu denses sur le fleuve. Il y a un potentiel en termes de « smart-services » sur le territoire qui permettrait de développer des nouveaux services comme par exemple les transports. Une des limites est le coût important et le manque d'offre en équipements technologiques (téléphonie, ordinateur) ainsi que le faible niveau de service en terme de connexion internet.

Si le centre spatial de Kourou devait générer une économie fondée sur la recherche technologique, les externalités positives ne se sont pas fait ressentir sur le territoire guyanais. Bien au contraire, c'est une bulle hyper-spécialisée qui s'est formée autour de Kourou, et ne montrant que peu de porosité avec le reste du territoire aussi bien scientifiquement que technologiquement. Ici les nouvelles technologies ne doivent pas seulement produire

des objets de consommation, mais susciter des nouvelles compétences afin de générer des nouvelles formes d'économie.

L'éloignement géographique de Saint-Laurent augmente les coûts des produits technologiques et mécaniques, du fait de leur long acheminement depuis la métropole. Cette question peut être abordée par des pépinières d'entreprises liées aux nouvelles technologies. La petite taille de ces entreprises, qui sont souvent le fait d'un auto-preneur et/ou d'un groupement collaboratif, renforce les logiques d'échanges, de complémentarité. La proximité intellectuelle et professionnelle qu'offrent les pépinières d'entreprises entre entrepreneurs est propice à des projets innovants et répondants à des besoins précis. Par exemple, le fablab¹⁷ de l'association Manifact, inauguré en 2016, dans le Camp de la Transportation peut permettre l'émergence de nouvelles applications technologiques et mécaniques appliquées au territoire.

De plus, la proximité avec les pôles technologiques des universités de Kourou, Cayenne et Paramaribo peut susciter des logiques d'investissement en recherche & développement de nouvelles technologies. L'échange des savoirs et techniques entre les communautés fait également partie de l'histoire du Maroni. La survie et l'appréhension de ce milieu s'est faite par des savoirs échangés, comme la navigation enseignée aux Bushinengués par les Amérindiens, ayant permis aux Bushinengués de s'intégrer et se spécialiser dans un marché économique : le transport fluvial.

> La secteur de la construction

Le bâtiment et les travaux publics (BTP) est un des moteurs économique en Guyane, en lien avec les projets d'aménagement et les besoins croissants en logements. Les matériaux de construction sont partiellement issus de filières locales, comme le sable pour le béton et la latérite pour les routes. Malgré la ressource forestière, il ne reste plus qu'une seule scierie sur Saint-Laurent, à cause de la concurrence Surinamaïse et au manque de filière structurée.

17. Contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication », est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

En parallèle, la croissance démographique a favorisé les dynamiques d'autoconstruction des logements de la part de nombreux nouveaux habitants. L'autoconstruction répond au manque de logement produit, aux difficultés d'accès à la propriété et également pour pallier les défauts d'adaptabilité du logement moderne. Les matériaux nécessaires à l'autoconstruction sont principalement achetés au Suriname, du fait de leur faible coût.

Le secteur de la construction peut répondre à différentes échelles économiques, Saint-Laurent a les capacités en termes de ressources, la demande nécessaire et la taille acceptable pour s'essayer à des filières alternatives de construction. Elle peut être incluse dans une économie plus large, à l'échelle de la Guyane. Elle peut également être alternative, fondée sur les savoirs participatifs et accompagnés par des experts de la construction, et se viabiliser à l'échelle de Saint-Laurent. Par exemple lors de la construction des maisons de la Charbonnière, « *les besoins importants en bardeaux de Wapa, bois fendif traditionnellement utilisé à cet usage, ne pouvaient être satisfaits par le système artisanal de production à la main. La commande de 120 000 bardeaux pour les 16 premières maisons a ainsi permis à une entreprise de la région de monter une unité de production de bardeaux sciés qui concurrencent à présent, pour la construction de luxe aux Antilles, le bardeau de Red Cedar importé jusqu'alors du Canada et des Etats-Unis. L'augmentation importante de la demande locale relance également la création des structures artisanales de production de bardeaux.* »¹⁸

> L'agriculture péri-urbaine de proximité

À Saint-Laurent, on trouve surtout de l'agriculture vivrière sur des petites et moyennes parcelles. C'est notamment la transformation des récoltes qui peut être un secteur porteur. La Chambre d'agriculture porte des projets d'accompagnements économiques liés à la transformation de produits agricoles pour la vente. Elle a pour objectifs de valoriser les activités de transformations des produits locaux. Douze membres actifs aux différentes origines culturelles échangent leurs savoirs et compétences, afin de mieux transformer, valoriser mais aussi communiquer avec les

consommateurs et les informer sur les enjeux agricoles. L'aspect local des productions proposées peut constituer un branding propre à Saint-Laurent et l'Ouest guyanais.

Économiquement, les modes de production peuvent mieux être valorisés. Les produits agricoles disponibles sur le marché et vendus par les Bushinengués, sont réalisées sans engrais chimiques. L'agriculture organique caractérise les exploitations, mais n'assure pas de rendements plus importants pour les ménages. Il y a une occasion d'accompagner la hausse des rendements tout en valorisant l'aspect organique des engrais. Mais l'éloignement administratif de certaines populations ne permet pas d'accéder aux dispositifs existants.

> La culture et le tourisme

La ville de Saint-Laurent a des indéniables atouts dans les domaines de la culture, du patrimoine et de l'environnement, potentiels porteurs de développement touristique. Le frein est le manque d'offre hôtelière, de valorisation de son patrimoine matériel et immatériel, de mise en valeur du fleuve, etc. Le potentiel pour attirer des touristes plusieurs jours est présent sur le territoire entre le camp de la transportation, le fleuve, la forêt, les villages amérindiens, la gastronomie, les festivals, etc. Ainsi, comment mieux valoriser le label Ville d'Arts et d'Histoire ? Comment s'appuyer sur la sphère des associations culturelles et de la société civile ? Quels dispositifs d'accompagnement des associations ?

> Les nouveaux services

L'économie informelle locale est surtout fondée sur une économie de service, où le développement officiel a montré ses limites. Les moyens limités des institutions publiques, l'éloignement géographique de certains sites, la faible qualification de la population mais l'importante nécessité de compléter les revenus, sont autant d'éléments favorisant une économie de la débrouille : le job. Les jobbers proposent autant de services que les besoins sont nécessaires. Ils permettent de créer un tissu économique où les activités formelles et informelles s'imbriquent, notamment dans les quartiers d'habitat informel mais également dans les nouveaux quartiers, où le tissu

18. DDE, Guyane Française, Politique de résorption des bidonvilles, 1986

économique est en cours de structuration. Ces services sont également présents dans l'espace public formel, comme le marché. La gare routière propose également des taxis informels pour des déplacements autour de Saint-Laurent. Il s'agit également de services à la personne, comme le ménage, la garde d'enfants, la coiffure ou de la restauration événementielle. Beaucoup de compétences se font « sur le tas » et permettent de développer une activité économique sans diplôme ou qualification préalable... mais avec les limites que cela comporte.

Il faut donc penser à des dispositifs de transferts économiques permettant d'intégrer ces compétences de terrain, ces échanges et services informels dans une économie nouvelle et locale.



Les Chutes Voltaires.

PARTIE III

SAINT-LAURENT DU MARONI

DEMAIN



1. AMÉNAGER SAINT-LAURENT DU MARONI DEMAIN

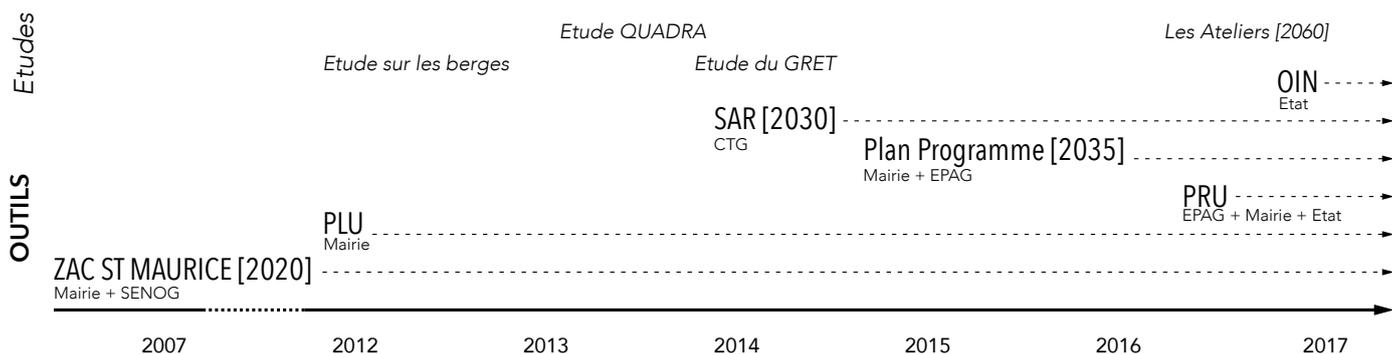
Un des principaux obstacles au développement équitable du territoire guyanais est la faible plasticité ou adaptabilité du droit français face aux spécificités locales. Les opérateurs locaux doivent trouver un équilibre entre un modèle républicain centraliste et la valorisation des particularités locales, qui font la richesse du territoire. Saint-Laurent est une commune en métamorphose urbaine depuis une vingtaine d'année au regard des chiffres de sa démographie. Pour autant, elle n'a pas les moyens d'accompagner le développement urbain actuel en terme de stratégies de développement, d'organisation urbaine, de services urbains, etc. Saint-Laurent fonctionne encore comme un village du point de vue des habitants avec : un fonctionnement communautaire, le maintien de certains habitus ruraux et la faible densité appréciée. L'autosubsistance, l'économie rurale et informelle, l'organisation communautaire prennent souvent le relais des aides sociales et de la prise en charge par l'Etat et rendent possible un équilibre social à Saint-Laurent. Aujourd'hui, cette transition urbaine est à organiser sur le long terme à travers une vision partagée des acteurs locaux afin d'absorber la très forte demande tant en équipements qu'en logements et en emplois.

DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES AUX PROJETS D'URBANISME

Les différents outils d'aménagements portent tant sur les périmètres d'intervention, que

sur l'ingénierie mobilisée et les stratégies déployées. Si parfois ces périmètres peuvent entrer en conflit, l'étendue du bassin de vie de Saint-Laurent nécessite une meilleure coordination de ces ingénieries afin de rendre les stratégies cohérentes et complémentaires. Des années 1970 aux années 1990, les opérations d'aménagements sont réalisées par opportunisme foncier. Le long des voiries existantes ou en extension, on trouve les secteurs d'opérations de logement sociaux et des politiques urbaines de résorption de l'habitat insalubre (RHI), mais sans élaborer une réelle stratégie de développement urbain. Depuis les années 2000 la mairie de Saint-Laurent, au vu des besoins en logement croissants, a mis en œuvre la ZAC Saint-Maurice, un outil de projet urbain pour la création d'un nouveau quartier. De plus, la mairie a élaboré son Plan Local d'Urbanisme, un outil réglementaire à l'échelle communale. Mais l'ampleur des besoins s'est avérée plus importante, d'où l'élaboration du Plan Programme en partenariat avec l'EPAG, qui permettra de sortir des logiques de rattrapage et de permettre d'anticiper le développement, à l'horizon 2035. Aujourd'hui, plusieurs dynamiques sont en cours :

- la conception d'un master plan à l'horizon 2060 avec la démarche des Ateliers de Cergy, avec comme objectif de créer une vision commune partagée du territoire sur le long terme.
- le Projet de Renouvellement Urbain, PRU, pour requalifier différents secteurs de la ville.
- une Opération d'Intérêt National, OIN, un outil dirigé par l'Etat.



Les différents outils d'aménagements sur le territoire de Saint-Laurent. Crédits : Ateliers de Cergy

LA ZAC SAINT-MAURICE

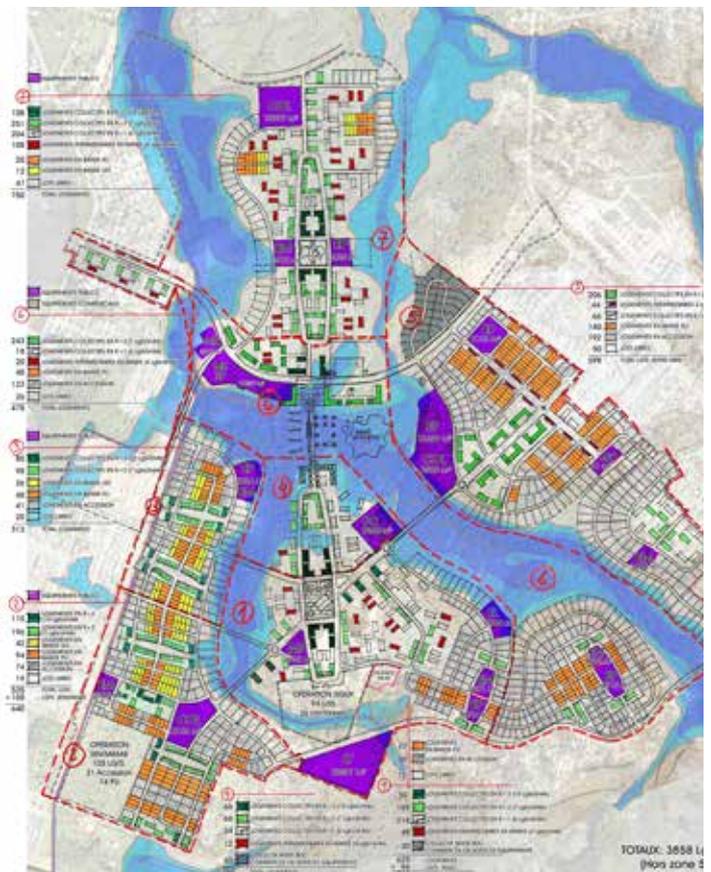
La première opération de planification et d'aménagement à l'échelle d'un quartier est la ZAC Saint-Maurice. La Zone d'Aménagement Concertée est une opération publique d'aménagement urbain, où une collectivité territoriale délègue à une société d'économie mixte ou à un établissement public d'aménagement, la viabilisation, l'équipement et l'allotissement d'un périmètre. Les lots sont par la suite cédés ou concédés à des promoteurs publics et privés pour la construction de logements.

Initiée en 2007 et actée en 2009, la ZAC Saint-Maurice est une des plus grandes opérations publiques d'aménagement en France. La Ville de Saint-Laurent a confié à la Société d'Economie mixte du Nord Ouest Guyanais (SENOG) la viabilisation et l'allotissement d'une surface de 262ha. Il y est programmé la construction de 3858 logements à l'horizon 2020. Les opérations de logements sont confiées à la Société Immobilière de Guyane (SIGUY) et à la Société d'Économie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR).

La ZAC Saint-Maurice a comme objectif de relier le quartier des Ecoles aux Sables Blancs. Ces derniers se développent le long des voiries existantes, sans réelle stratégie urbaine d'où des manques en équipements et leur faible accessibilité. Ainsi, de nombreux élèves se rendent dans les équipements scolaires par des pistes entre ces deux quartiers. Ainsi le projet de la ZAC Saint-Maurice propose l'aménagement de voiries transversales permettant des connexions directes. De plus, le projet se veut être dans une démarche réflexive accompagnée d'une stratégie urbaine.

Dans ces formes urbaines, le plan de ce futur quartier prend en compte les contraintes liées aux inondations des criques, créant de nouveaux tracés et quittant l'orthogonalité du quartier des Ecoles. Le projet comporte deux polarités, une au sud avec une place de marché et l'autre au nord avec une église. Ce nouveau quartier vise également à accueillir des nombreux équipements scolaires, éducatifs, sportifs et ludiques.

Néanmoins, de nombreuses poches d'urbanisation informelle sont présentes sur la ZAC et à sa périphérie. Les quartiers de Chekkepatty, Jean de la Fontaine sont dans le périmètre de la ZAC et sont mitoyens des terrassements en cours. L'urbanisation informelle en débordement interroge la légalité foncière de ces installations et l'extension des réseaux et services urbains. Ces poches d'urbanisation bouleversent la temporalité des aménagements, dans lesquels les délais de livraison s'allongent et perturbent les pratiques des acteurs. Afin de permettre la poursuite de la réalisation de la ZAC, mais également de comprendre les logiques urbaines informelles en cours, le GRET associé à l'AFD a réalisé une étude démographique. À travers la description des dynamiques en cours, des besoins en équipements et des orientations sociales, cette étude a éclairé le fonctionnement urbain de différents quartiers, comme le secteur Jean de la Fontaine. Différents scénarii ont émergé afin de nourrir d'autres pratiques d'acteurs en matière d'aménagement et de planification.



Plan de la ZAC Saint-Maurice.
Source : Brassié Architectes et SENOG

PLAN LOCAL D'URBANISME

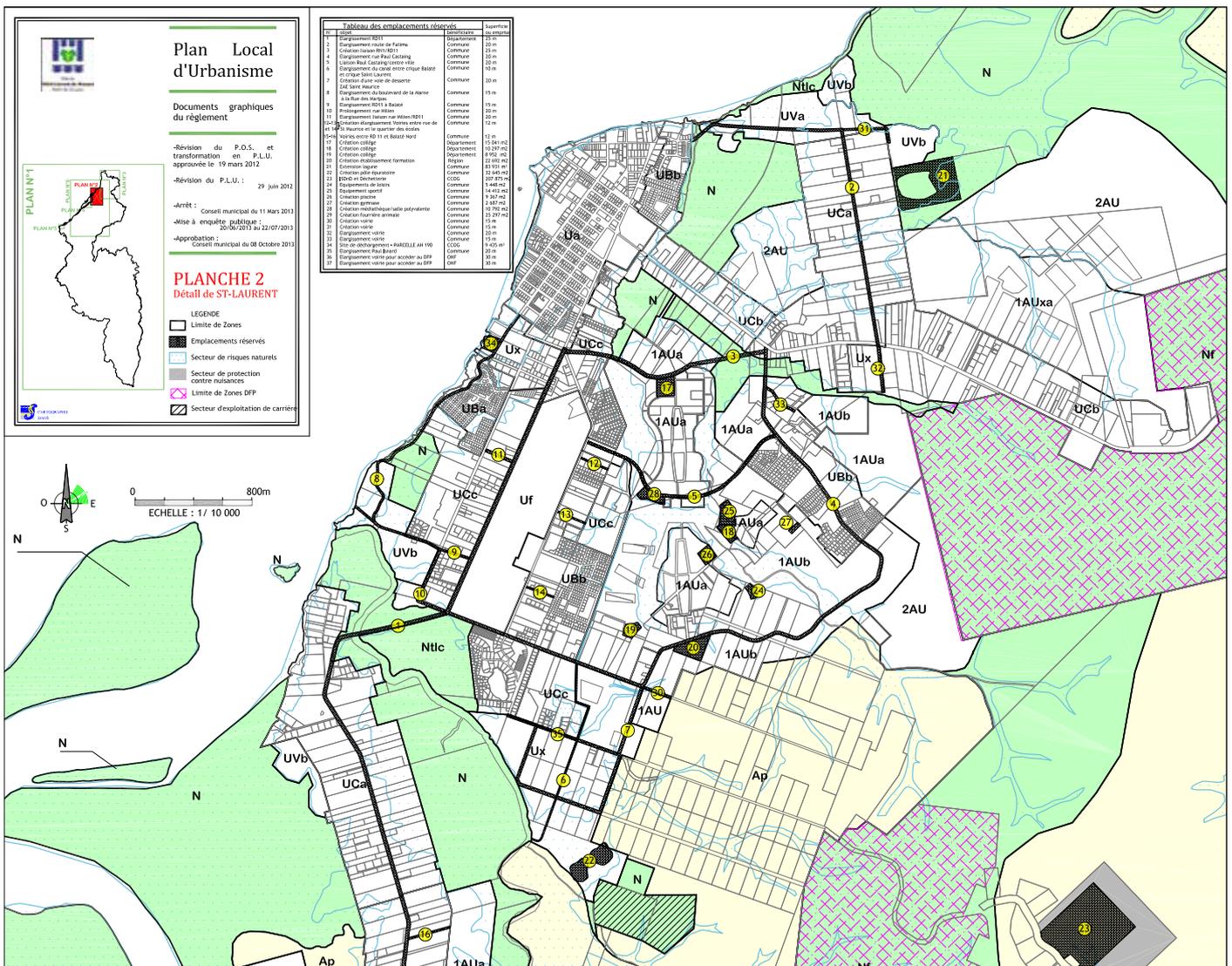
Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document d'urbanisme à l'échelle communale. Il indique les orientations à donner quant aux usages des sols. Le PLU de Saint-Laurent, approuvé en 2013, comporte un volet sur l'état initial de l'environnement ; un diagnostic urbain fondé sur la démographie, les équipements et les infrastructures; les choix relatifs à la mise en place du PADD.

Le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, est le volet « projet » de ce document réglementaire. Il comporte quatre orientations : garantir un développement maîtrisé et cohérent du territoire ; renforcer l'attractivité de la commune et développer l'économie ; promouvoir un cadre de vie de qualité et un environnement préservé ; favoriser la mobilité et les déplacements.

Néanmoins, le nouveau PLU ne dispose pas encore d'un Plan des Déplacements Urbains.

Ce document de planification qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière (VP) : les transports publics (TP), les deux roues, la marche... Chaque plan de déplacements urbains doit maintenant aussi comporter un volet d'évaluation environnementale. Il est un levier pour les démarches visant à économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre (Facteur 4), et peut contribuer à limiter les impacts des déplacements sur la trame verte et bleue.

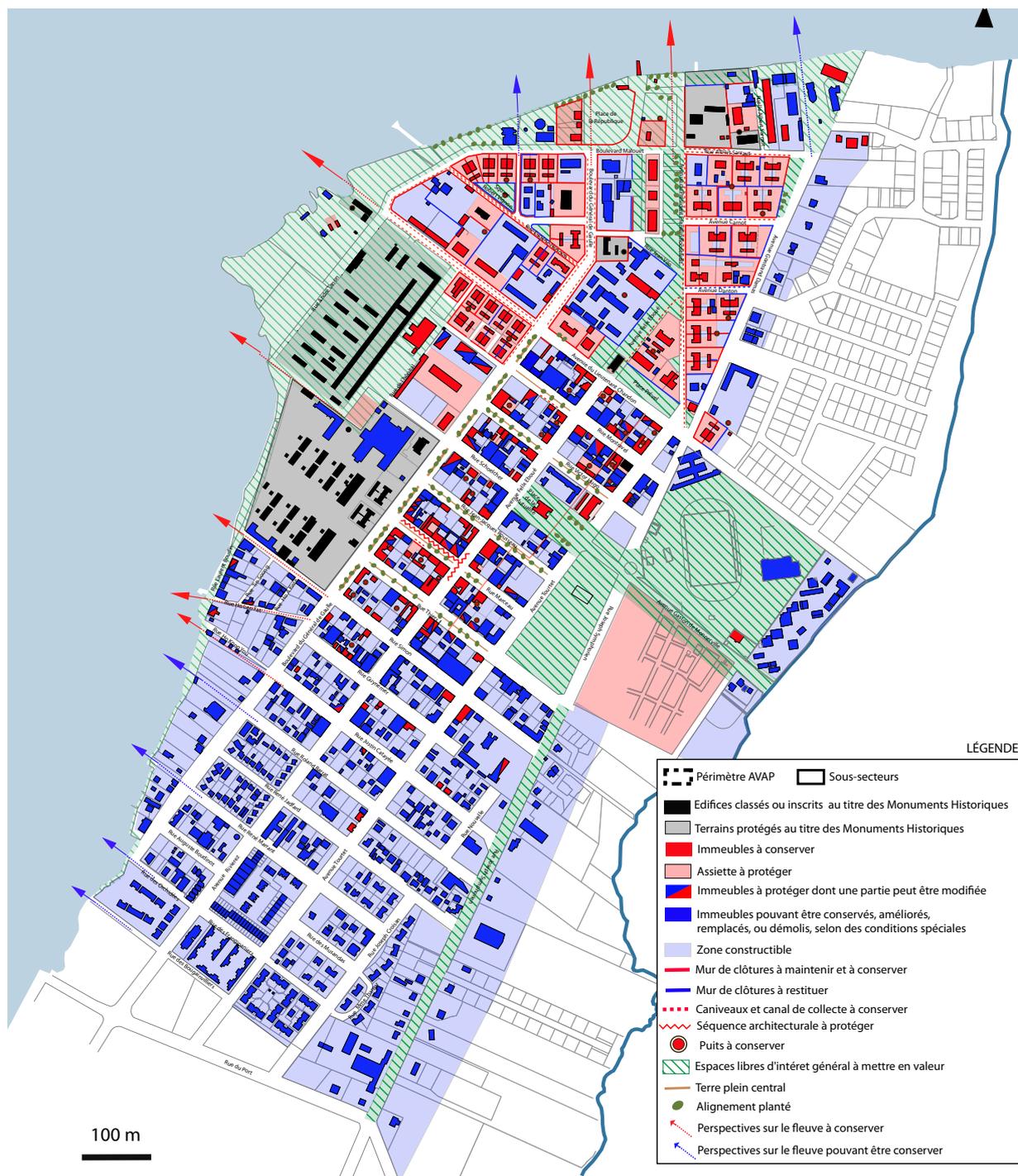


Extrait du Plan Local d'Urbanisme, 2012. Source : Mairie de Saint-Laurent du Maroni

AVAP

Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, visent à donner aux communes les compétences quant à la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Les AVAP visent également à accompagner l'évolution des quartiers patrimoniaux. Il s'agit d'un document prescriptif, au service d'un projet de protection et de développement durable.

A Saint-Laurent, la ville-ancienne est mobilisée dans sa valeur patrimoniale mais également comme un levier de projets. Un projet d'AVAP est en cours sur le périmètre du centre-ville colonial. Pour autant, sa validation et sa mise en place est encore en négociation. Le consensus est difficile à trouver entre la préservation du patrimoine et une nécessaire souplesse d'action afin de faciliter l'entrepreneuriat.



Plan AVAP de Saint-Laurent du Maroni, 2013. Source : DAC et Mairie de Saint-Laurent

PLAN PROGRAMME 2035

Le Plan Programme piloté par la Commune en partenariat avec l'EPAG, vise à caractériser et spatialiser les besoins et les enjeux de développement de la commune à horizon 2035. Des études sont en cours pour compléter les données afin de mieux identifier et caractériser les contraintes d'aménagement qui s'appliquent au territoire, notamment sur le plan topographique, ortho-photographique et hydraulique. L'objectif est de doter la commune d'un outil opérationnel de pilotage urbain.

L'outil « Plan-Programme » a vocation à :

- Réaliser un diagnostic précis du territoire : ses composantes géographiques, démographiques, ses orientations politiques (projection du rôle de Saint-Laurent du Maroni dans les différentes échelles territoriales) et ses projets actuels (au stade de l'étude ou en cours de réalisation, privés et publics).
 - Structurer et faire valider un projet de développement à l'horizon 2035 à l'échelle 1/40 000ème.
 - Spatialiser à l'échelle 1/ 5 000ème les grandes composantes de l'aménagement (déplacements ; espaces publics ; terrains cessibles pour logements et activités, équipements publics structurants...), en prenant en compte les dimensions techniques (structuration du réseau hydrographique ; topographie ; géotechnique ; occupation réelle du territoire).
 - Mettre en place les conditions d'actualisation de ce même plan pour prendre en compte les évolutions dans les composantes du territoire (données ; orientations politiques ; projets)
- La ville de Saint-Laurent du Maroni a souhaité former un partenariat avec l'EPAG pour réaliser cet outil. Partenariat prend la forme d'un groupement de commande conclu en 2012. Le diagnostic a été réalisé par le bureau d'étude Quadra en 2014.

Différentes contraintes se juxtaposent et réduisent fortement les surfaces réellement exploitables :

- Hydrauliques (présences de cours d'eau, atteinte au champ d'expansion des crues...)
- Géotechniques (sols argileux)
- Topographiques (forte déclivité)
- Environnementales (présence d'un biotope

particulier)

- Sociales (présence d'occupants sans-titre)
- Servitudes diverses (traitement de l'assainissement, décharges)

Au cours de cette analyse, les besoins surfaciques suivants ont été identifiés pour le développement de Saint-Laurent en 2035:

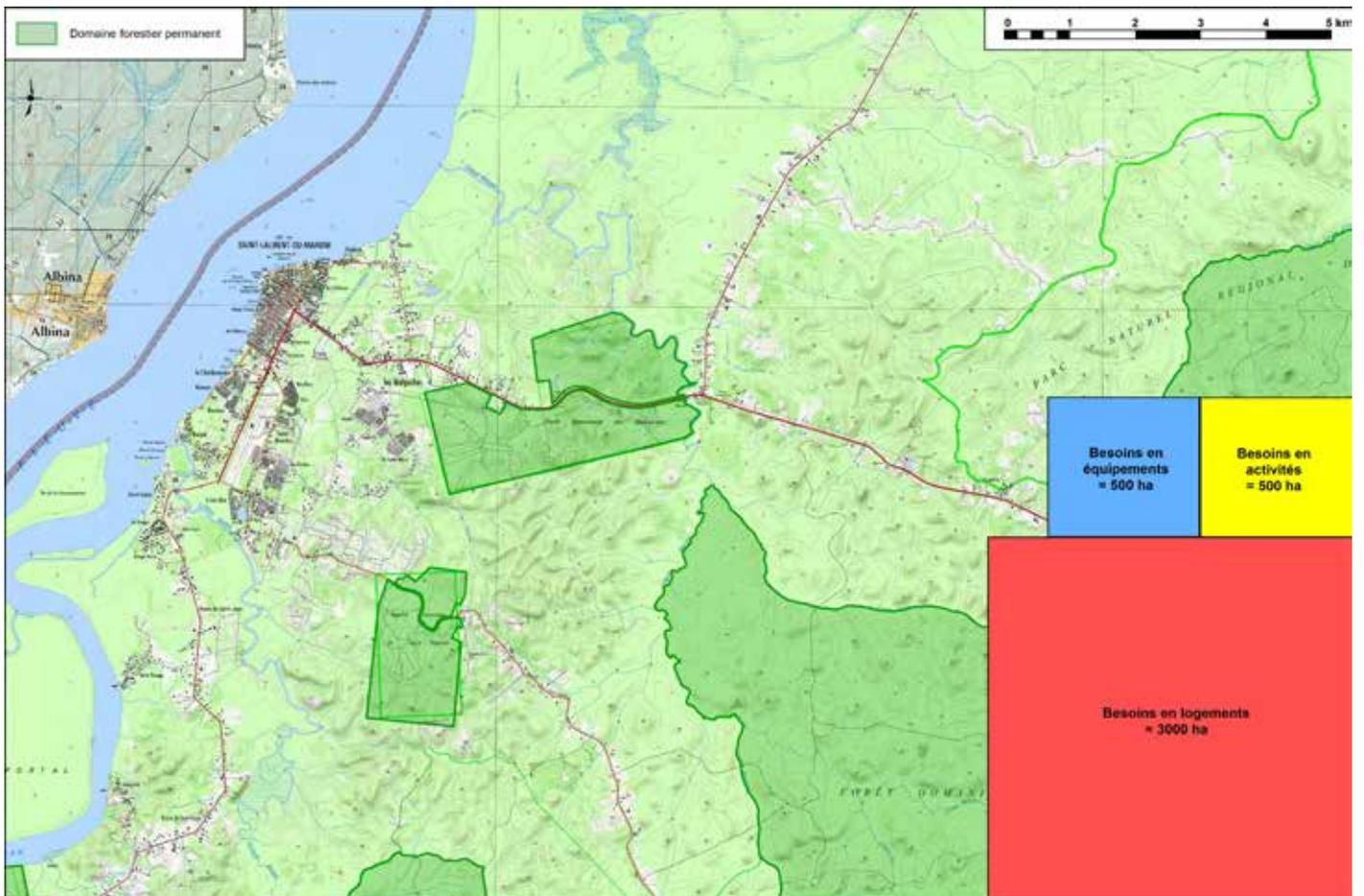
- Logement (y compris équipements de proximité) : environ 3 000 ha bruts (environ 30 000 logements)
- Économie : 1000 ha bruts
- Équipements structurants : environ 500 ha bruts
- Agriculture : plusieurs milliers d'hectares

Ainsi la commune a besoin de mobiliser plus de 5.000 ha afin d'assurer un développement urbain cohérent. Trois scénarii ont été proposés à la mairie. C'est celui de la ville-compacte qui a retenu l'attention de l'équipe municipale.

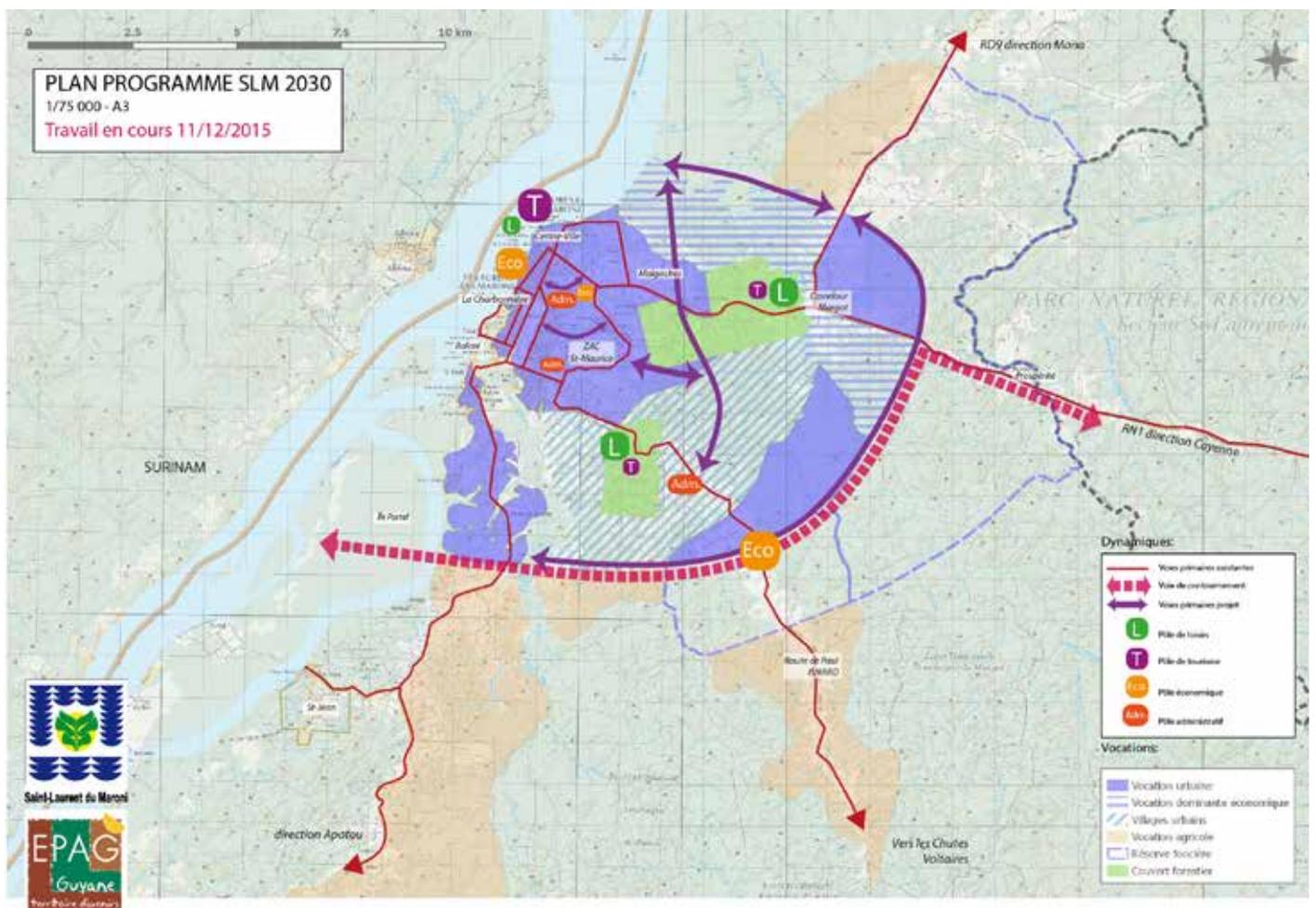
PPRI

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. Actuellement, un PPRI est en cours d'élaboration et de validation, entre les services de l'ETAT (DEAL) et la commune.

C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence, et c'est en ce sens que ces documents sont souvent remis en question, notamment prospectivement en raison du contexte de dérèglement climatique. De nombreux quartiers ont été construits à proximité immédiate du fleuve. La prise en compte de cet aléa climatique dans les futurs aménagements va avoir des conséquences sur l'implantation des demeures ainsi que leur architecture. Dans quelles mesures, le risque d'inondation peut créer un projet urbain résilient, où habitations et espaces publics peuvent répondre différemment au risque ?



Estimation des surfaces à urbaniser dans le cadre du Plan Programme.
 Source : EPAG et Mairie de Saint-Laurent



Plan Programme, travail en cours. Source : EPAG et Mairie de Saint-Laurent

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Un projet de renouvellement urbain va permettre de mener une requalification sur différents secteurs de la ville. La note de cadrage ANRU définit le contexte sociologique, économique, démographique et urbain du territoire. Elle propose également une esquisse de gouvernance, un budget d'études, des objectifs et des intentions urbaines. Ces orientations sont établies sur la base d'une ville connectée et se proposent comme catalyseur pour les autres opérations issues du projet de ville. Un protocole est en cours de négociation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les secteurs de la ville identifiés sont :

- Du cimetière au lycée Raymond Tarcy .

L'aménagement de ce secteur est nécessaire afin de connecter les projets en cours du futur CHOG et du lycée IV. Améliorer et réparer les liaisons interquartiers passe par la restructuration de la voie routière principale.

- Du lycée Raymond Tarcy au carrefour Margot.

Ce secteur fera l'objectif d'interventions légères sur l'espace public afin de permettre l'émergence d'un pôle touristique de loisirs.

- Le carrefour Margot. Les interventions modérées sur ce secteur visent à favoriser les conditions de développement économique, au travers une vitrine territoriale attractive.

Ce projet de renouvellement urbain comporte des enjeux concernant l'aménagement, le développement économique et le cadre de vie.

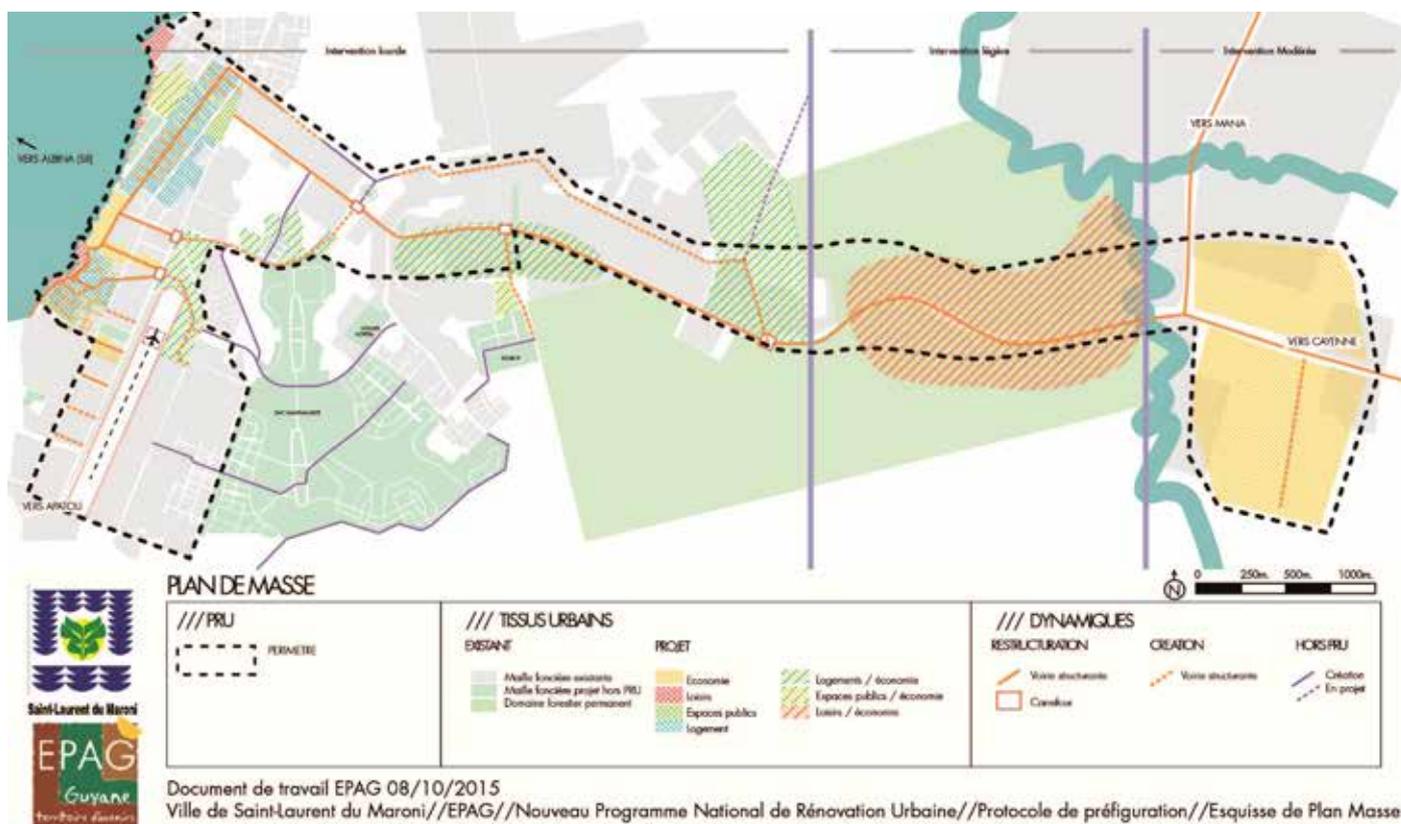
- Aménagement : Réparer la ville et les quartiers existants. Favoriser le désenclavement urbain dans les quartiers prioritaires et y créer les conditions pour une mixité fonctionnelle.

Prendre en compte les besoins et usages des habitants pour les aménagements urbains.

- Le développement économique : Renforcer l'attractivité économique du territoire.

Engendrer une dynamique d'innovation et d'excellence en s'appuyant sur des dynamiques endogènes et les spécificités locales.

- Le cadre de vie : Favoriser l'accès aux services publics et de proximité. Favoriser la circulation des habitants et de l'information. Adapter les interventions selon la diversité des situations.



Esquisse du Plan Masse du PRU, 2015, travail en cours. Source : EPAG, Mairie de Saint-Laurent et NPNRU

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Il s'agit d'un schéma visant à organiser la cohérence du territoire guyanais. A partir d'études dynamiques et prospectives, Le Schéma d'Aménagement Régional tend à orienter les ingénieries sur les différents périmètres régionaux, selon les problématiques territoriales. L'AUDeG, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane, en élaborant ce schéma joue tant un rôle d'observatoire des territoires que d'expert-conseil en ingénierie et stratégie territoriale.

Elaboré à l'horizon 2030, le SAR appelle ainsi à conforter Saint-Laurent dans son rôle de « plaque tournante de l'Ouest », pôle attractif en résonance avec Cayenne et ouvert à une coopération renforcée avec le Suriname.

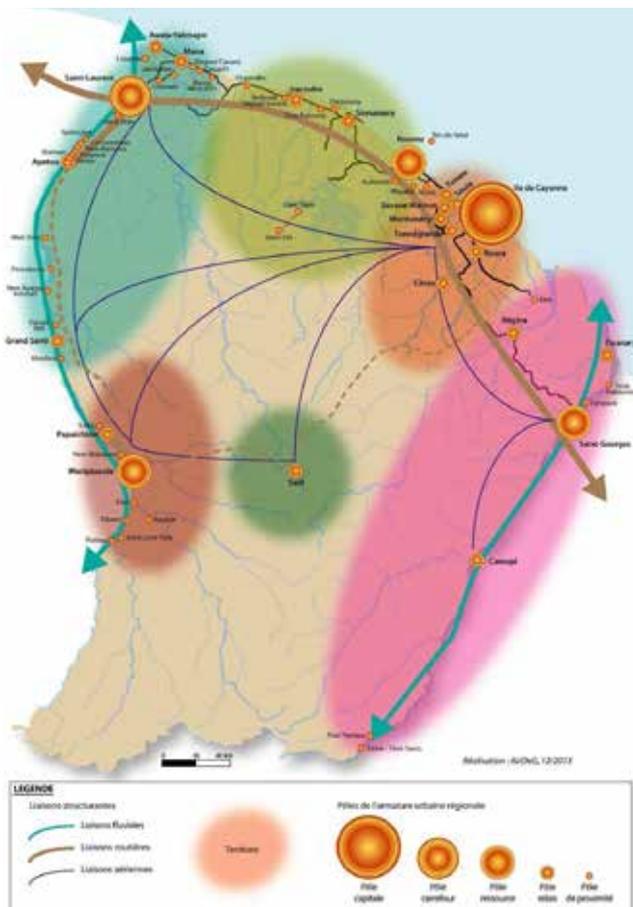


Schéma d'Aménagement Régional, 2014
Source : CTG, AUDeG

EN CONCLUSION

Si cette énumération peut sembler exhaustive, elle témoigne des nombreux outils réglementaires, techniques et stratégiques en matière d'aménagement urbain mises en place par les différents acteurs locaux. Accompagner la transition urbaine de Saint-Laurent passe par un dialogue constant et créatif entre ces outils d'aménagement. Les pratiques d'acteurs et les projets permettent alors de se projeter au-delà de la réponse, de l'urgence et de la nécessité.

OPÉRATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Une Opération d'Intérêt National (OIN) est, en France, une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme.

Le 1er avril 2016, les ministères en charge de l'urbanisme et des territoires d'Outre-mer ont annoncé les mesures suivantes, afin d'agir rapidement et de créer dès maintenant les conditions de la réussite du lancement d'une OIN:

- Les études d'aménagement préalables aux projets seront financées par une augmentation du budget consacré par l'Etat à la politique du logement en Guyane soit 2M€ dès 2016, et de l'ordre de 4M€ pour l'année 2017.
- Le Gouvernement procédera d'autre part à la cession à titre gratuit, du foncier d'Etat inclus dans le périmètre concerné, soit environ 1 700 hectares, au bénéfice de l'EPAG qui portera la future OIN.

A la demande des ministres, le préfet de Guyane présentera les préconisations du rapport aux élus concernés par les périmètres opérationnels proposés avant la finalisation du décret de création de l'OIN et sa publication prévue pour l'été 2016

2. L'EXERCICE DE PROSPECTIVE

« Nous avons besoin d'un phare pour nous guider. »
M. Léon Bertrand, Maire de Saint-Laurent du Maroni.

Pourquoi la prospective ?

Dans 44 ans nous serons en 2060, il y a 44 ans nous étions en 1972. L'avenir, au vu du passé n'est pas prédéterminé par avance, il est ouvert à de nombreux possibles. A l'horizon 2060, d'innombrables scénarii sont envisageables : la Guyane souveraine, la chute de la natalité, la fin du pétrole, la construction d'une ligne de train sur le plateau des Guyanes, le changement de paradigme économique, une université Bushinengue, etc.

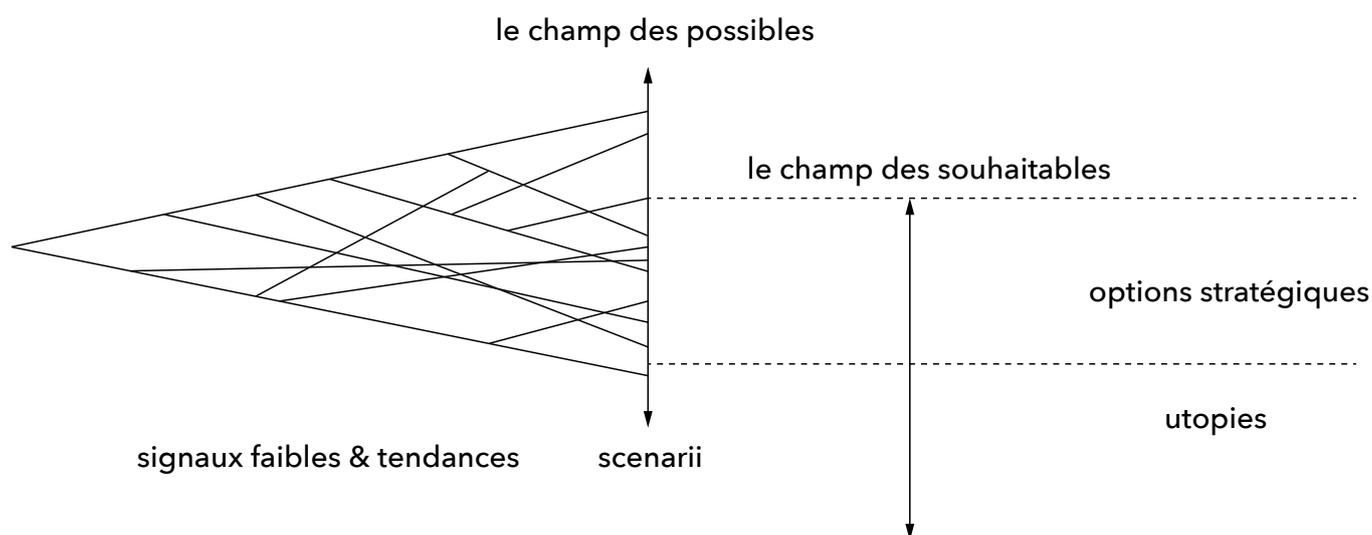
Il y a la nécessité de se réappropriier l'avenir pour ne pas subir l'urgence quotidienne sur le territoire de Saint-Laurent. La prospective à l'horizon 2060, a comme objectif de construire des visions à long terme pour ouvrir les champs des possibles et souhaitables. Ce travail de prospective doit venir éclairer les décisions des acteurs locaux et bâtir des orientations partagées par tous, dont les voisins Surinamais.

Rêver, fantasmer, faire rêver.

La réflexion pour un avenir si lointain permet d'imaginer des visions du futur par le "rêve". Il est essentiel de créer ce futur fantasmé qui par la suite sera vecteur de stratégies. Cet imaginaire doit impérativement tirer son essence du territoire actuel, des tendances locales révélées par les signaux faibles. L'imaginaire doit se traduire par un travail de représentation, apportant de nouveaux regards sur le territoire. Les multiples illustrations, cartes, photographies, schémas...donnent de nouvelles clés de compréhensions individuelles et permettent aussi de partager collectivement la même vision.

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. »
Fernand Braudel

« Ni prophétie ni prévision, la prospective n'a pas pour objet de prédire l'avenir — de nous le dévoiler comme s'il s'agissait d'une chose déjà faite — mais de nous aider à le construire. Elle nous invite donc à le considérer comme à faire, à bâtir, plutôt que comme quelque chose qui serait déjà décidé et dont il conviendrait seulement de percer le mystère. »¹ Hugues de Jouvenel

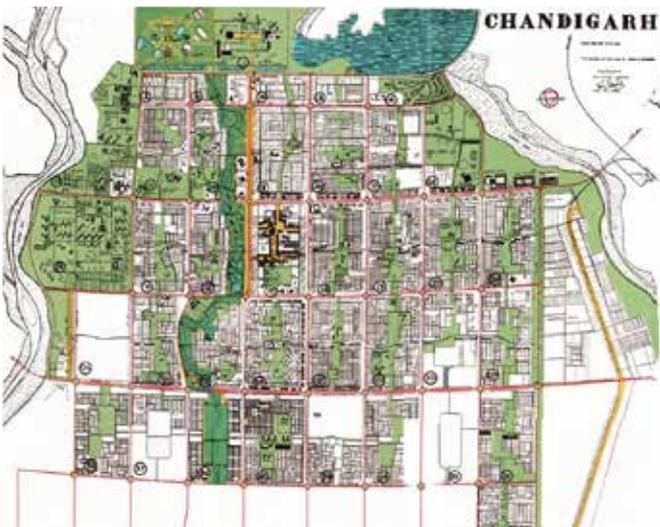


La démarche de la prospective, selon Hugues de Jouvenel.

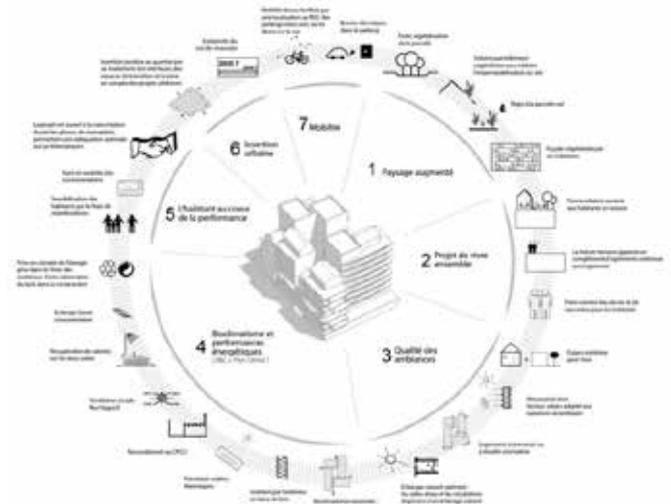
1. JOUVENEL (de), Hugues, Invitation à la prospective in Futuribles, 2004



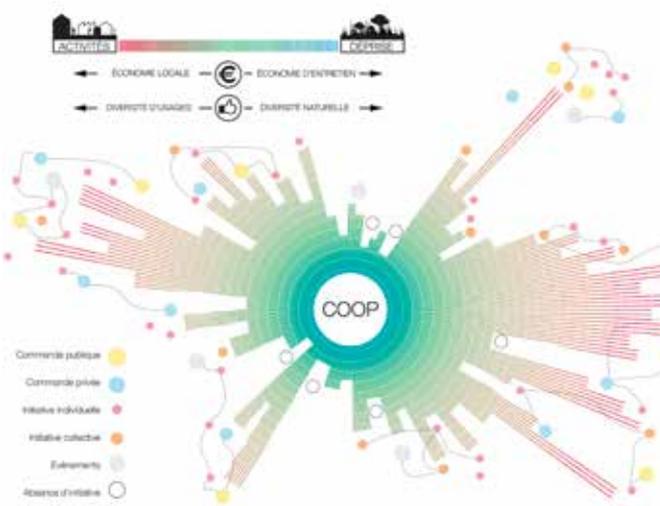
Paris vu par Albert Robida, 1883.



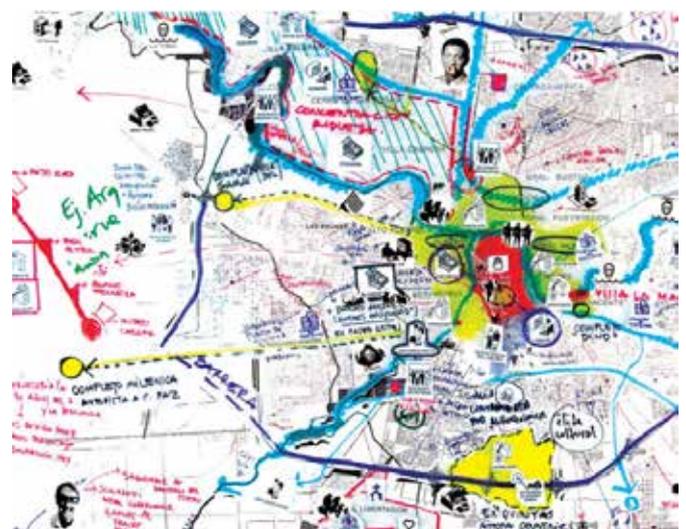
CHANDIGARH, Master Plan, Le Corbusier, 1951



Approche systémique. Source : Franck Boutté

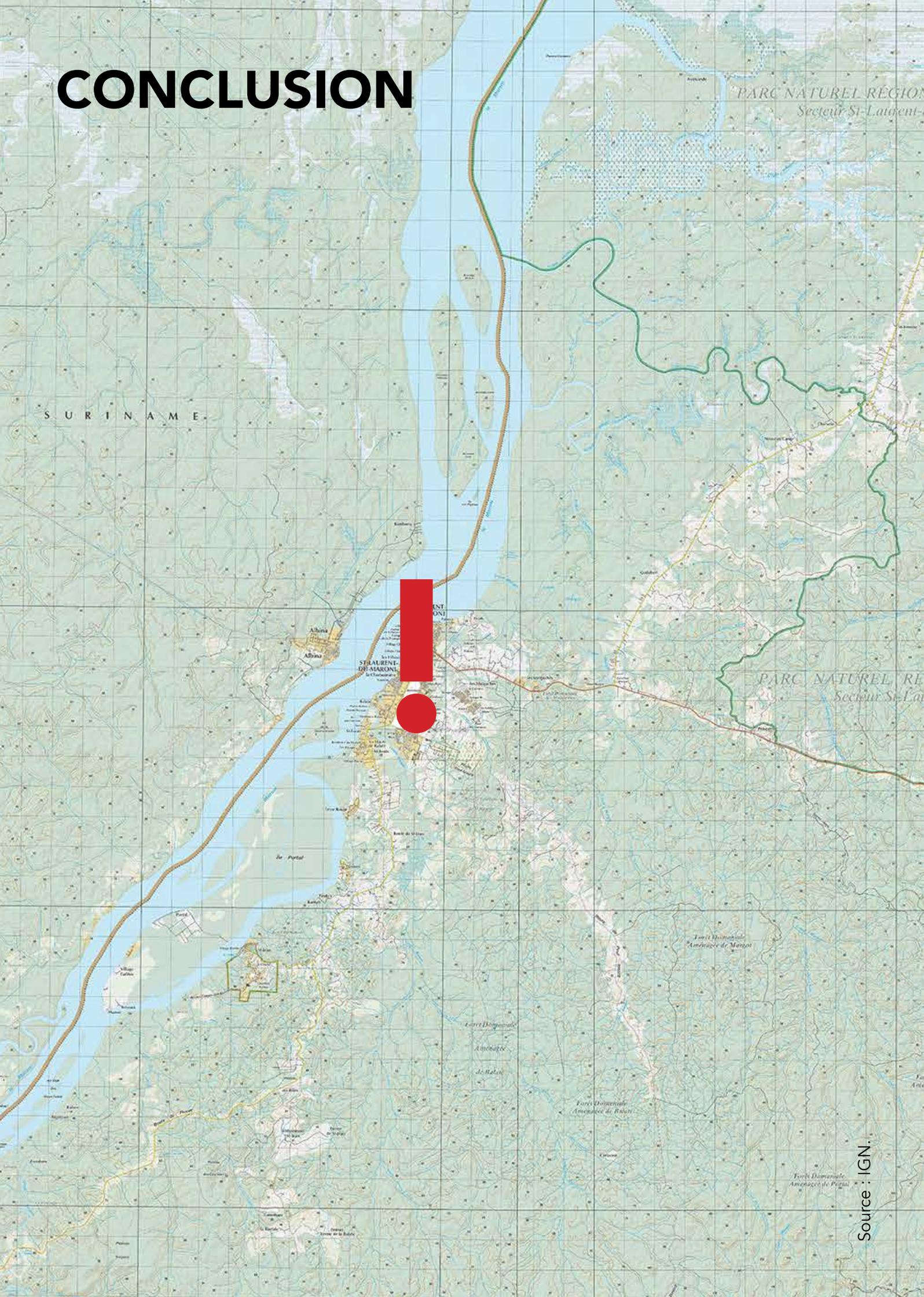


Europarc 13, projet Déprise, Marne-la-Vallée.
Source : Europarc 13



Cartographie de Cordoba.
Source : Iconoclastas

CONCLUSION



Saint-Laurent-du-Maroni compose un nouvel horizon urbain, où la résilience est la règle. La résilience face à un passé complexe, la résilience face à une nature omniprésente, la résilience face à des réglementations rigides, la résilience face aux situations de crise.

La forte croissance démographique en cours à Saint-Laurent-du-Maroni est l'opportunité pour amorcer une transition urbaine, alternative et endogène. Face au discours ambiant du rattrapage, selon des critères nationaux, Saint-Laurent a orienté ses efforts sur des situations d'urgence : l'intégration des réfugiés de la guerre Surinamaïse, la résorption de l'habitat insalubre, la construction de logements et d'équipements scolaires... Autant de situations qui ont nécessité des réponses par à coups, mais ne s'inscrivant dans aucune vision, sauf celle de l'instant présent. Désormais ce n'est pas dans l'urgence qu'il faut situer les actions territoriales mais dans une perspective, celle de 2060.

La prospective permet de dépassionner les débats politiques pour mettre de côté les obstacles du court terme, afin de faire émerger d'autres perspectives. Entre l'émergence de signaux faibles et la transformation des structures sociales, la prospective donne à voir d'autres façons de concevoir, de collaborer, d'aménager et d'animer le territoire.

Saint-Laurent-du-Maroni doit faire face à de nombreuses difficultés : une difficile maîtrise des espaces fonciers, peu de recettes municipales avec des dépenses en hausse, un faible niveau de qualification de la population, l'absence de moteurs économiques, une population dont les besoins sont croissants... Tout ces éléments semblent s'assimiler à la panne, à la grève d'un système qui n'a jamais réellement pris. Il faut regarder ces éléments différemment, et comprendre quels sont les mécanismes bloqués ou les rouages à changer, afin d'élaborer un cap partagé par tous les acteurs locaux.

Cette vision territoriale à créer doit être établie au regard des spécificités Saint-Laurentaises : une population extrêmement jeune, une ville frontalière et fluviale, un patrimoine historique, une grande couverture forestière comme réservoir de ressources variées, une ville construite et aménagée par ses habitants, des savoirs culturels et populaires échangés entre les communautés... Autant d'éléments pouvant amorcer une transition urbaine sur le long terme.

ENTRETIENS RÉALISÉS

Par ordre chronologique :

- > M. Antoine DAUBLAIN, Chargé d'opérations et de développement urbain, EPAG.
Entretien réalisé le 25 février 2016.
- > Mme Marie-France NAÏSSO, Responsable de l'antenne Saint-Laurent du Maroni, EPAG.
Entretien réalisé le 26 février 2016.
- > M. Cyril CHEVALIER, Chargé d'opérations et de développement urbain, EPAG.
Entretien réalisé le 26 février 2016.
- > Mme Myriam SOUPRAYEN, Directrice de l'Urbanisme, Mairie de Saint-Laurent du Maroni.
Entretien réalisé le 3 mars 2016.
- > M. Jonathan BOUDRY, Chargé de mission Etudes transfonalières et expertise juridique, MOT.
Entretien réalisé le 3 mars 2016.
- > Mme Émile TRAUB, Cheffe de projet Politique de la ville, Mairie de Saint-Laurent du Maroni.
Entretien réalisé le 4 mars 2016.
- > M. Myrtho DUZANNE, Service de l'instruction des sols, Mairie de Saint-Laurent du Maroni.
Entretien réalisé le 9 mars 2016.
- > M. David JURIE, Directeur des affaires culturelles, du patrimoine (CIAP) et de l'amination.
Entretien réalisé le 14 mars 2016.
- > Mme Juliette GUIRADO, Directrice de l'AUDEG.
Entretien réalisé le 18 mars 2016.
- > Mme Bénédicte FJEKE, Adjointe au Maire chargé des questions foncières et relations avec les autorités coutumières ainsi que Cheffe coutumière du village Terre Rouge.
Entretien réalisé le 22 mars 2016.
- > Mme Anne-Laure DOBROS, professeur d'histoire-géographie et membre du conseil scientifique du CIAP
Entretien réalisé le 23 mars 2016
- > M. Gilles VIGNES, Directeur de l'agence ouest de la SIGUY
Entretien réalisé le 30 mars 2016
- > M. Lucien DURAND, Responsable du Port de l'Ouest, CCOG.
Entretien réalisé le 30 mars 2016.
- > M. Christophe DACHARY, Responsable du service construction, CCOG.
Entretien réalisé le 30 mars 2016.
- > Mme Vanina LANFRANCHI et M. Didier URBAIN, Association Atelier Vidéo et Multimédia, AVM.
Entretien réalisé le 31 mars 2016.
- > M. Léon BERTRAND, Maire de Saint-Laurent du Maroni.
Entretien réalisé le 5 avril 2016.
- > Mme Lise GAMBET, Chef du service veille et planification territoriale, CTG.
Entretien réalisé le 6 avril 2016.
- > M. Patrick ERRE, Responsable de l'agence ouest de la Chambre d'Agriculture de Guyane
Entretien réalisé le 06 avril 2016
- > M. Alain FOURMONT, Directeur commercial, SIMKO.
Entretien réalisé le 7 avril 2016.
- > M. Xavier MEMIN, Professeur d'histoire géographie au Lycée Lumina Sophie.
Entretien réalisé le 11 avril 2016.
- > L'équipe des médiateurs de la ville : Alain, Antoine, Carmen, Etienne, Irène et Roberte. Mairie de Saint-Laurent du Maroni.
Visite de quartiers réalisé le 12 et 13 avril 2016.
- > M. Marc ESPOSITO, Chargé d'opérations et de rénovation urbaine, EPAG.
Entretien réalisé le 14 avril 2016.
- > Les lycéens de la 1ère L du Lycée Lumina Sophie, dans le cadre d'une intervention de 2h en cours d'histoire géographie.
Intervention réalisée le 15 avril 2016.
- > M. Gérard SAEZ, Directeur, SENOG.
Entretien réalisé le 28 avril 2016.

SOURCES

LITTERATURE

BELBENOIT, René, *Dry Guillotine, Fifteen Years Among The Living Dead* (1938)
DIEUDONNE, Eugène, *La vie des forçats* (1930), Editions Libertalia, 2014,
LONDRES, Albert, *Au Bagne* (1924), Diffusion Seuil, 2014
MAFFRE, Laurent, *L'Homme qui s'évada*, Actes Sud BD, 2006
MAUFRAIS, Raymond, *Aventures au Brésil et en Guyane (1949-1950)*, textes réunis par Geoffroi CRUNELLE, Editions Scripta, 2006
NIEL, Colin, *Obia*, Editions du Rouergue, 2015

ATLAS & OUVRAGES GENERAUX

BARRET, Jacques (dir.), *Atlas illustré de la Guyane*, IRD, 2001
DAVID, Catherine, *La Guyane en 200 questions-réponses*, Editions Orphie, 2013
MICHEL Michel, THERY, Hervé, APARECIDA DE MELLO, Neli, , *Atlas du Brésil*, Ed. Collections du Territoire, 2004.

MONOGRAPHIES

LEOBAL, Clémence, *Saint-Laurent du Maroni, une porte sur le Fleuve*, Ibis Rouge, 2013

ARTICLES SCIENTIFIQUES

AUVERON, Philippe, LE MOAL, Patrick, *Société, conflits et relations de travail en Guyane. De quelques discours sur les faits et les causes*, Les Débats de l'INTEFP, 2003

BRACKELAIRE, Vincent. *Dynamiques amazoniennes autour de la Guyane*. In: *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 40^e année, bulletin n°1-2,1998. *Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ?* pp. 635-646; doi : 10.3406/jatba.1998.3695
http://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1998_num_40_1_3695

CAUBET, Christian G. , *Le traité de coopération amazonienne — Régionalisation et développement de l'Amazonie* in *Annuaire français de droit international*, volume 30, 1984. pp. 803-818.

COLLOMB, Gérard. « Identité et territoire chez les Kali'na. À propos d'un récit du retour des morts » in *Journal de la Société des Américanistes*. Tome 86, 2000. pp. 149-168.

FRANCOIS, Sophie, « Les pirogues du Maroni », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 19 avril 2012, consulté le 28 mars 2016. URL : <http://insitu.revues.org/1275> ; DOI : 10.4000/insitu.1275

GIAFFERI, Natacha, « Jean Moomou, Le Monde des Marrons du Maroni en Guyane (1772-1860). La naissance d'un peuple : les Boni », *L'Homme* [En ligne], 183 | juillet-septembre 2007, mis en ligne le 28 juin 2007, consulté le 29 février 2016.

GRENAND, Françoise, GREINAND, Pierre. *Les amérindiens de Guyane française aujourd'hui : éléments de compréhension*. In: *Journal de la Société des Américanistes*. Tome 66, 1979. pp. 361-382.

JACOBS, Franck, *The Loneliness of the Guyanas*, référence
http://opinionator.blogs.nytimes.com/2012/01/16/the-loneliness-of-the-guyanas/?_r=0

JOLIVET, Marie-José, « Du « sauvage » à l'« étranger » ou les difficultés de l'identification guyanaise », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Débats, mis en ligne le 12 juin 2013, consulté le 27 mars 2016. URL : <http://nuevomundo.revues.org/65361> ; DOI : 10.4000/nuevomundo.65361

JOUVENEL (de), Hugues, *Invitation à la prospective in Futuribles*, 2004, numero ? Pages ?

GRANGER, Stéphane, *La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique*. Géographie. Université Paris III-Sorbonne nouvelle, 2012.

MOOMOU, Jean, "Les Boni et les Pamaka restent les parents pauvres des études historiques." entretien par Hélène Farrarini , 2014 , référence, date de consultation de l'article www.africultures.com

MORI, Scott A., GRACIE, Carol A., MITCHELL, John D., Écotourisme et protection du patrimoine naturel dans le centre de la Guyane française. In: Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 40e année, bulletin n°1-2,1998. Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? pp. 299-310;

ODER, Jessica « Vers la structuration d'une filière aurifère « durable » ? Etude du cas de la Guyane française », EchoGéo [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 05 mars 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/12587> ; DOI : 10.4000/echogeo.12587

PIANTONI, Frédéric, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 18 - n°2 | 2002, mis en ligne le 02 novembre 2010, consulté le 24 avril 2016. URL : <http://remi.revues.org/1630>

PIANTONI, Frederic, « L'immigration brésilienne aujourd'hui », Une Saison en Guyane, numéro 09, Janvier 2013.

RENAULT-LESCURE, Odile, MIGGE, Bettina, Langues et école en Guyane in Vers une école plurilingue dans les collectivités françaises d'Océanie et de Guyane, Cahiers du Pacifique sud contemporain, L'Harmattan, pp.49-66, 2009

TOULEMONDE-NIAUSSAT, Myriam, Le Maroni, frontière et marche guyanaise. Antiane éco, numéro 27, janvier 1995

ETUDES URBAINES & TERRITORIALES

1986, Direction Départementale de l'Équipement de la Guyane, Politique de résorption des bidonvilles.

1998, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logements, Direction Départementale de l'Équipement de la Guyane, Les Territoires de l'exclusion. Etude urbaine et socio-économique des phénomènes de l'habitat informel sur le littoral de Guyane, vol.1

2006, INSEE, ACSE, Atlas des populations immigrées en Guyane

2007, Direction Régionale de l'Environnement de la Guyane, Atlas des paysages de la Guyane, par Vu D'ici & AURAG
2007, Ministry of Planning and Development Co-operation, Ministry of Regional Development of Suriname, Ressort Albina Economical, Social and Environmental Development Study Project, Volume 1, Main Report, by SOFRECO, NIKOS AFD Paris Paramaribo.

2008, INSEE, IEDOM, AFD, CEROM, French Guiana and Suriname, better mutual economics knowledge for better cooperation. / Guyane-Suriname. Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée.

2010, Région de Guyane, ARUAG, Analyse, évaluation et suivi des incidences de la liaison routière Saint-Laurent – Apatou.
2010, Ministère de l'Agriculture, Recensement Agricole, AGREST

2011, Préfecture de Guyane, Schéma Départemental d'Orientation Minière.

2011, DEAL Guyane, Quelle production de logements pour la Guyane ? Objectifs qualitatifs et quantitatifs, 2011-2017, par Urbanis

2012, WWF Guianas. Living Guianas report, state of the guianas drivers and pressures towards green economics.<http://www.wwfguianas.org/> date de consultation

2013, AUDEG, Observatoire de l'Habitat, L'habitat spontané, une légende urbaine ?, note n°3

2013, Plan Local d'Urbanisme de Saint-Laurent du Maroni, approuvé par le Conseil Municipal

2013, Inventaire architectural et urbain Saint-Laurent du Maroni

2013, Ville de Saint-Laurent du Maroni, et Direction des Affaires Culturelles, Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Laurent du Maroni, par C2r Atelier d'Urbanisme et Atelier d'Architecture Bernard Castieau.

2014, Ville de Saint-Laurent du Maroni, Plan Guide des Rives du Maroni, par BICFL, Détails paysage, CED Guadeloupe, MahoC. Commanditaire.

2014, Collectivité Territoriale de Guyane, Schéma d'Aménagement Régional

2014 Programme de coopération territoriale européenne Interreg VA et VB, « Amazonie 2014-2020 ». Troisième version du PO complet

2014, GRET, AFD, Dynamiques démographiques et politique urbaine en Guyane : le cas de Saint-Laurent du Maroni

2015, Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais, Mission de programmation (étude d'opportunité et de faisabilité: préprogramme) pour l'aménagement touristique des berges du Maroni à la Charbonnière à Saint-Laurent du Maroni, par Atelier Préau et CréaSpace.

2015, IEDOM, Le tourisme en Guyane. Une activité encore peu significative mais qui tend à se structurer et à se développer, note expresse, n 312.

2015, Ville de Saint-Laurent du Maroni, EPAG, Opérations Malgaches – Saint-Laurent du Maroni. Élaboration d'un plan masse de référence. Diagnostic.

2016, Ecole d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée, DSA d'architecte-urbaniste et DPEA architecture post-carbone, De l'infrastructure continue aux micro-réseaux guyanais. A la recherche d'un modèle soutenable au travers des systèmes et cycles du Maroni.

ACTES DE COLLOQUE

2012, CAUE Guyane, AUDEG, Villes équatoriales guyanaises durables. Quelles perspectives ?, Cayenne.

SITE INTERNET

Site de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni
<http://www.saintlaurentdumaroni.fr/>

Site de la CCOG
<http://www.cc-ouest-guyanais.fr/>

Site de l'AUDEG
<http://www.audeg.fr/>

Site de la CTG
<https://www.ctguyane.fr/>

Site de l'ONU
<http://www.un-ilibrary.org/>

Site de l'UNDP
<http://hdr.undp.org/>

Site de l'OCDE
<http://www.oecd-ilibrary.org/>

Site de l'INSEE
<http://www.insee.fr/>

Site de la CCI Guyane
<http://www.guyane.cci.fr/>

FILMOGRAPHIE

Botoman, Métier Piroguier, un documentaire de Didier Urbain, Atelier Vidéo Multimédia, 2012

Awassa, Atelier Vidéo Multimédia, 2015

Sanpula, documentaire par Michel Serrier, 2013

La Charbonnière, WebdocGuyane, Atelier Video Multimédia,

Papillon, Franklin J. Schaffner, 1973

